

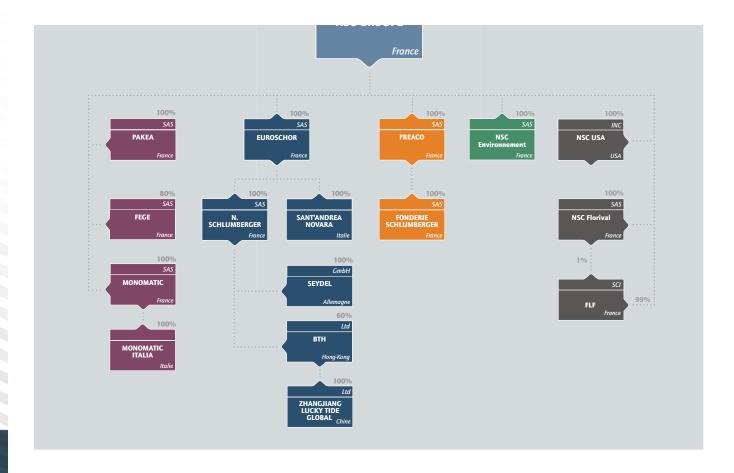
SOMMAIRE

041	L'organigramme juridique
05	Les métiers de NSC Groupe
06	La gouvernance
0 7	Message du Président
90	NSC Groupe se dote d'un nouveau site Internet
JØ	Attestation du rapport financier annuel
וו	Rapport de gestion du Conseil d'administration
19	Rapport sur le développement durable
27	Résultats financiers des 5 derniers exercices
28	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
35	Documents comptables au 31/12/2014
36	Comptes consolidés Bilan consolidé Compte de résultat consolidé Tableau des flux de trésorerie consolidé Variation des capitaux propres consolidés Annexe aux comptes consolidés
67	Comptes sociaux Bilan de la société mère Compte de résultat de la société mère Tableau de financement de la société mère Annexe aux comptes sociaux
83	Rapports des Commissaires aux Comptes : Rapport sur les comptes consolidés Rapport sur les comptes annuels Rapport sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés
90	Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes
91	Projet de résolutions
94	Informations juridiques et administratives
99	Bref historique du Groupe

nsc

ORGANIGRAMME JURIDIQUE

au 31.03.2015



LES MÉTIERS DU GROUPE NSC



LIGNES PACKAGING

Le groupe NSC compte 3 entreprises de renom dans le secteur du Packaging : Monomatic, Pakea et Fege. La complémentarité de ces sociétés permet au groupe NSC de se positionner comme un acteur majeur de ce secteur.



LIGNES TEXTILES

Activité historique du groupe, la fabrication de machines pour le textile représente plus de 200 ans de savoir-faire et a bâti une renommée d'excellence à l'international.



FONDERIE

La Fonderie Schlumberger, spécialisée en petites et moyennes séries, est reconnue pour la qualité irréprochable de ses fontes. Elle a su s'adapter à l'évolution technologique de la profession ainsi qu'à la complexité des produits de ses clients.



ENVIRONNEMENT

Le groupe NSC a choisi le domaine de l'environnement et plus particulièrement de l'hydroélectricité pour relever le défi de la diversification de ses activités.

LA GOUVERNANCE DU GROUPE NSC

Le Conseil d'Administration



De gauche à droite : Christian KOCH, Catherine WALGENBACH, Alain BEYDON, Olivier BEYDON, Bruno AMELINE, Pascal ROUHAUD, Frédéric ROURE, Régis BELLO, Nadia KOCH.

Le Comité de Direction



De gauche à droite : Pascal ROUHAUD, Directeur Administratif et Financier, Bruno AMELINE, Président-Directeur Général, Étienne LEROI, Directeur des Opérations.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Votre groupe change. Le périmètre d'activité du groupe NSC a franchi une nouvelle étape en 2014. Avec la prise de contrôle de 100% de l'activité NSC Fibre to yarn – composée de N.Schlumberger et sa filiale Seydel - préparée en 2014 et conclue en mars 2015, NSC Groupe a atteint l'objectif fixé il y a 4 ans.

En 2011, NSC Groupe a cédé son activité d'équipements pour les textiles nontissés, positionnée sur un secteur insuffisamment rentable et sur-capacitaire. En 2013, la prise de contrôle de Fege, société en croissance, a renforcé le secteur NSC Packaging par un savoir-faire d'automatisation des fins de ligne d'emballage complémentaire de celui de Pakea. Enfin, en ce début d'année 2015, l'acquisition des 50% d'Euroschor permet de contrôler la filiale principale, N.Schlumberger, désormais assainie et régulièrement rentable. Sant'Andrea Novara fait l'objet d'une liquidation ordonnée.

NSC Groupe est dorénavant positionné sur deux activités principales de tailles comparables et aux dynamiques complémentaires. Dans le secteur NSC Fibre to yarn, les barrières d'entrée élevées, la technologie et l'image inégalées de N.Schlumberger assurent à NSC une part de marché prépondérante et une rentabilité satisfaisante.

Le secteur NSC Packaging couvre un marché mondialement en croissance. Nous chercherons à y consolider et développer nos positions, et à constituer un ensemble cohérent de filiales complémentaires. Par ailleurs, NSC est impliqué dans les activités de Fonderie Schlumberger et de NSC Environnement, dont les orientations stratégiques seront confirmées pour les années à venir.

2014 a été marquée par une amélioration du résultat net par rapport à l'année précédente. En 2015, la croissance modérée des principales économies émergentes et la faiblesse du rebond européen rendent peu lisibles les perspectives à court terme de nos filiales exportatrices. Quant aux USA, seule zone de croissance affirmée, ils restent une cible de développement prioritaire de NSC Packaging pour le moyen terme.

Compte tenu de l'intégration globale de N.Schlumberger en 2015, le groupe NSC prévoit une croissance forte de son chiffre d'affaires et son résultat consolidé devrait s'afficher en net bénéfice.

Tous les collaborateurs du groupe et l'équipe de direction de NSC s'associent à moi pour vous remercier de votre soutien continu.

Bruno AMELINE

Guebwiller, le 5 juin 2015



nsc groupe

170, rue de la République 68500 GUEBWILLER (France) Tél. +33 (0)3 89 74 40 19 Fax +33 (0)3 89 74 41 03 nsc@nsc.fr



Le groupe NSC change, son site internet aussi.

Salariés du groupe, administrateurs, banques, futurs investisseurs,... ce nouveau site a été pensé comme un outil de communication complet du groupe NSC vers tous ces profils d'internautes.



Quelques pages du nouveau site :





www.nsc-groupe.com

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(Article 222-3-1 du règlement général de l'AMF)

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bruno AMELINE

Président-Directeur Général

Guebwiller, le 13 Mars 2015

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour vous soumettre les comptes de NSC Groupe clos le 31 décembre 2014 et vous rendre compte de la marche des affaires dans les filiales du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2014

L'année 2014 a été marquée par une progression du chiffre d'affaires consolidé de 27% par rapport à l'année précédente, à 41,0 M€, principalement due à l'intégration de Fege dans le périmètre de consolidation. Cette société, dont le contrôle a été acquis le 24 décembre 2013, a contribué à hauteur de 10,6 M€ aux ventes du groupe NSC en 2014. Le chiffre d'affaires des autres sociétés consolidées est demeuré globalement stable, malgré les variations constatées pour Pakea et pour Monomatic.

Le résultat opérationnel courant consolidé 2014 est un profit de 0,9 M€, soit 2,1% du chiffre d'affaires consolidé. Cette progression, par rapport à la perte de -0,2 M€ enregistrée en 2013, est essentiellement due à la première contribution de Fege aux résultats consolidés.

Concernant le secteur Packaging, Monomatic a recouvré en 2014 un volume d'activité en ligne avec sa moyenne historique, suite à la forte chute de 2013. Néanmoins, ce niveau est resté inférieur à celui des très bonnes années 2011 et 2012. Le secteur du carton plat a été affecté par les effets défavorables d'une crise durable, et Monomatic n'a pas facturé de projet majeur en dehors de ce secteur.

Pakea a enregistré une contre-performance en 2014. Son chiffre d'affaires a chuté de 34% par rapport à celui de 2013. Cette situation résulte de l'absence d'affaires dans le domaine du packaging alimentaire. Seul le domaine du converting a contribué aux ventes d'équipements de l'année. Une nouvelle organisation commerciale s'appuyant sur une équipe largement remaniée a été mise en place pour parer cette défaillance.

Nouvellement intégré au le secteur Packaging de NSC, Fege a réalisé un chiffre d'affaires 2014 proche du pro-forma des 12 mois antérieurs mais en retrait des attentes : l'activité de la société a souffert de l'embargo sur les importations de matières alimentaires décrété de façon inattendue par la Russie. Cet évènement a mis un coup d'arrêt aux importants projets d'emballage de nourriture pour animaux de compagnie prévus dans ce pays et sur lesquels Fege était bien positionné.

Fege a rapidement réagi en réorientant son action commerciale vers d'autres domaines, et compensé ainsi partiellement la perte de ces affaires attendues.

Dans le secteur Fonderie, Fonderie Schlumberger a quasiment maintenu en 2014 son volume d'activité de l'année précédente alors que le contexte économique général n'était pas favorable. L'entreprise a continué à développer ses positions sur le marché allemand.

L'année 2014 a été la quatrième année consécutive de résultats satisfaisants pour N.Schlumberger, dans le secteur Fibre to Yarn mis en équivalence dans les comptes consolidés 2014. Le carnet de commandes s'est maintenu à haut niveau tout au long de l'année. Malheureusement, une partie d'une importante commande en Chine n'a pu être livrée avant le 31 décembre 2014, le client n'ayant pas confirmé ses paiements à temps. La facturation de N.Schlumberger n'a de ce fait pas progressé par rapport au volume de 2013.

En ce qui concerne Sant'Andrea Novara, le plan d'apurement du passif élaboré dans le cadre de la procédure concordataire initiée en avril 2013 a donné lieu à un vote favorable des créanciers en novembre 2014. Le Tribunal de Novara a publié une ordonnance d'homologation de ce plan le 2 mars 2015.

NSC Environnement a commercialisé et installé trois microturbines hydroélectriques supplémentaires en 2014.

Enfin, le chiffre d'affaires de NSC USA a progressé en 2014, traduisant le développement de ses activités de service aux clients américains du secteur Packaging.

La société Sofrea a été liquidée durant l'exercice 2014. Les filiales Société Belge d'Automatismes et Servitex sont en cours de liquidation.

COMPTES CONSOLIDÉS

La norme IFRS 11 amendée, d'application rétrospective, a imposé le changement de méthode de consolidation suivant en 2014 : les sociétés composant le secteur Fibre To Yarn sont passées d'une intégration proportionnelle à une mise en équivalence. Ce changement de méthode est détaillé dans la Note 4 du rapport financier annuel.

Les comptes de l'exercice ont été établis en séparant les produits et charges des activités poursuivies de celles des activités abandonnées. Celles-ci concernent principalement Sant'Andrea Novara, co-détenue à 50% via Euroschor, qui n'exerce plus d'activité et dont le plan d'apurement du passif devrait être réalisé prochainement.

Concernant les activités poursuivies, les chiffres de 2013 ont été retraités à périmètre identique à celui de 2014.

- Le chiffre d'affaires consolidé 2014 s'établit à 41,0 M€, en augmentation de 27% par rapport à 2013.
- Le résultat opérationnel courant, à 0,9 M€ représente 2,1% du chiffre d'affaires contre une perte de -0,2 M€ en 2013 (-0,7% du CA). Cette amélioration de 1,1 M€ est due:
- pour 0,5 M€ au secteur « Packaging », grâce à la contribution de Fege. Le net repli de facturation de Pakea a généré une perte opérationnelle qui n'a été que partiellement compensée par la reprise d'activité constatée en 2014 par Monomatic,
- pour 0,1 M€ au retour à l'équilibre de NSC USA, bénéficiant ainsi des efforts de développement de l'activité de services,
- pour 0,3 M€ à de moindres charges chez NSC Groupe et d'un effet de comparaison favorable par rapport à 2013 qui intégrait un ajustement au titre des passifs sociaux.

- Le résultat net des activités poursuivies s'établit à +2,7 M€ contre +5,5 M€ en 2013. Cette réduction significative est expliquée comme suit :
 - Une baisse de -0,4 M€ du résultat net des sociétés mises en équivalence,
 - Une réduction de -0,3 M€ du résultat financier suite à la diminution du niveau de la trésorerie placée nette des charges financières en 2014,
 - Aucune reprise de provision sachant que 2013 avait été impacté favorablement à hauteur de 1,9 M€ sur la valorisation de Fonderie Schlumberger.

Un profit de I,I M€ a été réalisé au titre des activités abandonnées en 2014 contre une perte de -4,4 M€ en 2013. Pour mémoire, il avait été provisionné en 2013 un montant de 2,9 M€ relative aux engagements pris dans le cadre du plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara, afin de garantir le financement du plan dans le cas où la cession de certains actifs ne serait pas réalisée. Cette provision a fait l'objet d'une reprise partielle de provision en 2014 à hauteur de 0,7 M€. Une reprise de provision non utilisée à hauteur de 0,4 M€ a également été constatée en 2014 suite à l'accord définitif trouvé avec Andritz au titre des garanties sur l'activité Nonwoven, cédée en 2011.

Après intégration d'une charge d'impôts de -0,8 M€, imputable principalement à Fege, le résultat net consolidé s'élève à +3,8 M€ contre un profit de +1,1 M€ en 2013.

Les capitaux propres à fin 2014 représentent 71% du bilan contre 67% à fin 2013.

Compte tenu du financement des garanties données à Euroschor concernant le plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara, la trésorerie de fin 2014 a diminué de 4,4 M€ par rapport à fin 2013, à 15,0 M€.

INTÉGRATION FISCALE

La société NSC Groupe s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1er janvier 1997. Cette intégration fiscale concerne les sociétés françaises : Monomatic, Pakea, Fonderie Schlumberger, Fréaco, NSC Environnement et NSC Florival.

Le report déficitaire global de ce groupe d'intégration fiscale s'élève à 38,5 M€ au 31 décembre 2014, après la prise en compte d'une perte de -0,1 M€ au titre de l'exercice 2014.

La société Euroschor s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par elle-même et la société N. Schlumberger à compter du l'er janvier 2006.

Le report déficitaire global de ce second groupe d'intégration fiscale s'élève à 8,4 M€ au 31 décembre 2014, après la prise en compte d'un résultat fiscal de 1,3 M€ au titre de l'exercice 2014.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels est exposé le Groupe, sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du Groupe.

Le Groupe apprécie ces risques au niveau de la maison mère qui donne son accord lorsque les termes des contrats engageant les sociétés s'écartent les limites définies. Il considère que ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscris dans les comptes.

A l'exception de Fonderie Schlumberger, les sociétés du Groupe sont peu exposées aux risques de prix dans la mesure où aucune matière première n'est prépondérante dans les prix de revient des équipements vendus et où les prix de vente sont actualisés régulièrement, voire au cas par cas pour les affaires importantes. Fonderie Schlumberger sécurise ses achats d'électricité sur une base annuelle et intègre des clauses d'indexation de prix pour la quasi-totalité des contrats commerciaux afin de pouvoir répercuter, dans ses facturations, les variations du coût des matières premières sur une base trimestrielle.

S'agissant des risques de crédit, N.Schlumberger, Pakea et Fonderie Schlumberger disposent de contrats individuels qui les couvrent contre les risques d'impayés par une assurance-crédit souscrite auprès de la Coface. Par ailleurs, les affaires commerciales importantes à l'exportation sont sécurisées le plus souvent par des lettres de crédit dont les termes sont validés par les services financiers du Groupe préalablement à la prise des commandes.

Le risque de liquidité expose essentiellement les sociétés du Groupe qui détiennent des avoirs financiers importants soumis au risque de non retrait possible à court terme de tout ou partie des placements déposés dans des établissements bancaires ou financiers. NSC Groupe est la société potentiellement la plus exposée au sein du Groupe. Afin de limiter ce risque, les services financiers du Groupe évaluent régulièrement la notation des supports financiers et des établissements qui en sont les dépositaires. Par ailleurs, la totalité des placements dans le Groupe est réalisée sur des supports à risque réduit de type OPCVM monétaire, certificats de dépôt ou équivalent

L'exposition des sociétés du Groupe au risque de trésorerie est limitée aux opérations en devises dans la mesure ou aucune société du Groupe n'utilise d'instruments dérivés. Les risques de change relatifs aux affaires commerciales significatives sont couverts ponctuellement par chaque société du Groupe lorsque les flux nets de trésorerie laissent entrevoir une exposition en devise.

Une provision pour risques de I,0 M€ avait été constituée en 2012 chez NSC Groupe afin de couvrir des risques relatifs à une garantie donnée au groupe Andritz dans le cadre de la cession de la société Asselin-Thibeau intervenue en 2011. Cette provision a fait l'objet d'une reprise intégrale au 31 décembre 2014.

Une provision pour risques a également été constituée à hauteur de 2,9 M€ au 31 décembre 2013 afin de couvrir la part de NSC Groupe dans le cadre des engagements relatifs au plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara. Une reprise partielle de provision de 0,7 M€ a été réalisée en 2014 afin de refléter l'évolution des actifs réalisables et des passifs exigibles de la filiale.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

N.Schlumberger, filiale codétenue à 50% via Euroschor, a pris une participation de 60% dans la société BTH, domiciliée à Hong-Kong, qui détient une filiale opérationnelle en Chine, la société ZLTGT, afin de commercialiser des pièces de rechange auprès de clients communs à ceux de N.Schlumberger.

La société Sofréa, domiciliée au Luxembourg, a été liquidée au le semestre 2014.

INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRA-TIONNELS DU GROUPE

NSC Packaging

NSC Packaging propose des solutions d'enroulage et de production d'emballage, principalement à base de carton ainsi que des solutions de fin de ligne pour les produits de grande consommation.

Monomatic

Monomatic est spécialiste de solutions d'enroulage et de déroulage de matériaux d'emballage à base principalement de carton. Elle développe par ailleurs, des lignes complètes de transformation de nappes techniques et composites.

L'année 2014 a été marquée par un niveau d'activité en progression, grâce à plusieurs commandes facturées pour le secteur des nappes composites et à une commande importante pour le secteur de l'emballage carton.

Le chiffre d'affaires s'établit à 7,5 M€ contre 5,8 M€ en 2013 €, en augmentation de 31%. Le résultat net 2014 est positif à hauteur de +0,6 M€ contre une perte de -0,2 M€ en 2013.

Pakea

Pakea propose une gamme d'équipements destinés à la production de tubes spiralés et de cornières en carton, et de boîtes composites. Pakea a poursuivi la réorganisation de ses différents services pour des raisons d'efficacité. Commercialement, l'exercice a été difficile compte tenu de l'absence de commandes significatives.

Le chiffre d'affaire de l'exercice, à 10,1 M€, affiche une nette baisse par rapport aux 15,1 M€ réalisés en 2013 et qui intégraient une commande significative Packaging. Compte tenu du faible niveau d'activité, le résultat net 2014 s'inscrit en perte à -0,6 M€ contre un profit de +1,2 M€ en 2013.

Fege

Fege est un concepteur et un fabricant d'équipements robotisés et de manutention pour les fins de ligne d'emballage.

Une nouvelle équipe de direction a été mise en place en janvier 2014 suite à la prise de contrôle de cette société.

La construction d'un 3ème bâtiment à usage industriel doublant les capacités existantes a été lancée à l'été 2014 et devrait être achevée début 2015. Compte tenu de tensions géopolitiques avec la Russie ayant occasionné des reports de commandes significatives, un effort particulier a été réalisé afin de conquérir de nouveaux clients, dont certains présentent des perspectives de commandes encourageantes pour les 2 ans à venir.

Le chiffre d'affaires de 2014, première année d'intégration dans le périmètre de consolidation, s'établit à 10,7 M€ pour un résultat net de +0,7 M€.

Fonderie Schlumberger

Cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées en petites séries notamment au secteur des machines textiles, du matériel roulant, de l'éolien et du mobilier urbain.

Malgré des conditions de marché difficiles, le chiffre d'affaires de l'exercice s'est maintenu à un niveau satisfaisant, à 9,0 M€ contre 9,2 M€ en 2013, avec un résultat net de +0,3 M€ contre +0.4 M€ en 2013.

NSC Fibre to yarn

NSC Fibre to Yarn propose principalement une offre de lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques N.Schlumberger et Seydel.

Comme indiqué en page 2 de ce rapport, les sociétés composant ce secteur d'activité sont passées d'une intégration proportionnelle à une mise en équivalence. Ce changement de méthode est détaillé dans la Note 4 du rapport financier annuel.

Euroschor

Cette holding de participation, détenue à parité par les groupes Orlandi SpA et NSC Groupe SA, détient la totalité des titres des sociétés N. Schlumberger (France) et Sant'Andrea Novara (Italie).

N. Schlumberger a enregistré un nouvel exercice bénéficiaire à hauteur de +3,6 M€, ce qui a entraîné une reprise du reliquat des dépréciations sur titres de participation constituées précédemment. Concernant Sant'Andrea Novara, les titres de participation de cette filiale ainsi que les créances détenues sur cette dernière avaient été intégralement dépréciés à fin 2013, compte tenu de la mise sous sauvegarde intervenue le 4 avril 2013. Aucune provision complémentaire n'a été constituée à fin 2014. Afin de garantir le plan d'apurement du passif de cette filiale, Euroschor a mis sous séquestre un montant de 7.0 M€, financé par ses deux associés.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net 2014 d'Euroschor s'établit à +0,4 M€ contre un profit de +4,7 M€ en 2013, lié à une reprise partielle de la provision pour dépréciation des titres de N.Schlumberger.

N. Schlumberger

Les ventes de machines se sont maintenues en 2014 à un niveau important par rapport à la moyenne des années précédentes. Les ventes de pièces de rechange ont connu une progression par rapport à 2013, en particulier en Chine et Turquie.

Le chiffre d'affaires 2014 s'établit à 36,8 M€ contre 38,6 M€ en 2013 compte tenu d'un report de facturation d'une commande importante sur 2015. Le résultat net s'établit à +3,6 M€ contre +4,0 M€ en 2013.

Le 23 janvier 2014, la 7ème échéance du Plan de Sauvegarde a été versée pour un montant de 0,7 M€.

La société Seydel (Bielefeld en Allemagne) filiale de N. Schlumberger a réalisé un chiffre d'affaires de 6,7 M€ et un résultat net positif de 0,2 M€. Le chiffre d'affaires généré par la filiale BTH en 2014 était proche de 0 compte tenu d'un démarrage d'activité au dernier trimestre 2014.

La société BTH, également filiale de N.Schlumberger, a réalisé un chiffre d'affaires et un résultat net proches de 0 en 2014.

Au travers d'Euroschor, N. Schlumberger et ses filiales Seydel et BTH sont mises en équivalence à hauteur de 50% dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe.

Sant'Andrea Novara

En conformité avec IAS 27, Sant'Andrea Novara, filiale codétenue à 50% via Euroschor, est sortie du périmètre de consolidation au 30 septembre 2013 compte tenu de la perte de contrôle liée à la nomination par le Tribunal de Novara d'un Juge commissaire administrant la société.

Le plan d'apurement du passif finalisé le 31 mars 2014, prévoit la cession des branches d'activité d'Imola et de Novara à des tiers. Ce plan, qui a fait l'objet d'un vote positif par les créanciers de Sant'Andrea Novara le 10 novembre 2014, a été homologué par le Tribunal de Novara le 2 mars 2015 ; un liquidateur a été nommé afin d'engager son exécution.

Autres sociétés du groupe

NSC Environnement

NSC Environnement propose des solutions de faible puissance pour la production locale d'énergie décarbonée.

NSC Environnement a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 0,6 M€ contre 0,1 M€ en 2013.

Le résultat net, stable par rapport à l'exercice précédent, s'établit en perte à -0,3 M€ correspondant au décalage entre l'effort d'études engagé et le chiffre d'affaires de début d'activité.

NSC Florival

Cette société à prépondérance immobilière, détient la majeure partie des biens immobiliers du Groupe. Ses revenus sont constitués des produits de la location de ses immeubles.

Un locataire a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en septembre 2014, ce qui a entrainé la vacance du site de Buhl. Les espaces ouverts à la location dans l'immeuble Espace Florival situé à Guebwiller sont désormais intégralement occupés.

Le chiffre d'affaires 2014, à 0,8 M€ est resté stable par rapport à celui réalisé en 2013. Le résultat net 2014 est proche de l'équilibre contre +0,2 M€ en 2013.

Fréaco

Cette société, sans activité propre, détient les titres de Fonderie Schlumberger.

Compte tenu du dividende reçu de Fonderie Schlumberger, le résultat net 2014 s'élève à +0,4 M€ contre un profit de +2,2 M€ en 2013 ; le résultat de 2013 intégrait une reprise à hauteur de 2,2 M€ de la dépréciation constituée antérieurement sur les titres de Fonderie Schlumberger.

Sofrea

Cette société, liquidée en 2014, était sans activité depuis plusieurs années.

Filiales commerciales

Les résultats des filiales commerciales convertis, le cas échéant, aux taux de change moyens des exercices, s'établissent comme suit :

(en M€)	2013	2014
NSC USA Inc Fort Mill (USA)	- 0, I	0,0
Servitex Ltda - Montevideo (Uruguay)	0,0	0,0
N.Schlumberger Deutschland GmbH - Wiesbaden	0,1	N/A
NSC Japan kk - Osaka	0,2	N/A

COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger l'activité industrielle, commerciale et financière du Groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par une contribution des sociétés industrielles du Groupe et par la facturation de prestations de services aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées au niveau du Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 s'élève à 1,4 M€, contre 1,2 M€ en 2013.

La société a réalisé une perte nette en 2014 de -2,8 M€, contre une perte de -1,1 M€ en 2013.

Les comptes sociaux de 2014 ont été impactés principalement

- Une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participation de Pakea et de NSC Florival à hauteur respectivement de -2,47 M€ et -4,0 M€,
- Une reprise sur provision pour dépréciation des titres de participation de Euroschor pour 2,0 M€,
- Une reprise de dotation aux provisions pour risques à hauteur de 0,7 M€ afin de d'actualiser la part de NSC Groupe relative aux engagements du plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara,
- La perception de dividendes à hauteur de 1,9 M€.

Par ailleurs, les dépenses visées à l'article 223 quater du C.G.I se sont élevées à 14 976 € avec un impôt correspondant de 4 992 €. Toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

Conformément aux dispositions de l'article L441-6-1 du Code de Commerce, les échéances des dettes fournisseurs au 31 décembre 2014 sont :

Dettes fournisseurs	Au 31.12.2013	Au 31.12.2014
Echéances en janvier	0,131 M€	0,111 M€
Echéances en février	0 M€	0 M€
Dont factures non parvenues	0,101 M€	0,210 M€

Affectation des résultats

La perte de -2 764 551,59 € est affectée au report à nouveau, qui s'ajoute au report à nouveau antérieur de -430 604,80€, soit un report à nouveau après affectation -3 195 156,39 €.

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende de 2,50 €/action prélevé en totalité sur les « Autres Réserves », soit I 235 237,50 €.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de 2014 sera la suivante :

Perte de l'exercice	-2 764 551,59 €
Report à nouveau antérieur	-430 604,80 €
Report à nouveau après affectation du résultat	-3 195 156,39 €
Dividende prélevé sur Autres réserves	-1 235 237,50€

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Les sociétés N.Schlumberger Deutschland et NSC Japan ont été liquidées en 2013.

Exercice	Nominal de l'action	Divi- dende	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2011 €	16,00	3,75	3,75	0,00
2012 €	16,00	2,00	2,00	0,00
2013 €	16,00	2,25	2,25	0,00
2014* €	16,00	2,50	2,50	0,00

^{*} proposition soumise à l'assemblée générale

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Compte tenu des difficultés rencontrées par Sant'Andrea Novara, cette société a fait l'objet d'une demande de placement en concordato preventivo (équivalant à une mise en sauvegarde française) déposée le 4 avril 2013.

Un plan d'apurement du passif a été finalisé le 31 mars 2014 auprès du tribunal de commerce de Novara ; il prévoit la cession des branches d'activité d'Imola et de Novara à des tiers. Les associés d'Euroschor ont accepté de prendre des engagements financiers accrus, pouvant s'élever au maximum à 7,0 M€ afin de couvrir d'éventuelles insuffisances d'actifs. Ce plan, qui a fait l'objet d'un vote positif par les créanciers de Sant'Andrea Novara le 10 novembre 2014, a été homologué par le Tribunal de Novara le 2 mars 2015 ; un liquidateur a été nommé afin d'engager son exécution.

Suite à l'homologation du plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara, NSC Groupe a décidé d'acquérir les 50% détenus par Orlandi SpA dans Euroschor SAS. La transaction sera réalisée durant la 2e quinzaine de mars 2015.

A l'issue de cette opération, NSC Groupe détiendra la totalité des titres d'Euroschor.

Cette prise de contrôle entrainera, à compter de la date effective d'acquisition, une intégration globale par NSC Groupe du sousgroupe Euroschor, qui était mis en équivalence dans les comptes consolidés 2014 de NSC Groupe.

PERSPECTIVES 2015

Le niveau d'activité des sociétés contrôlées par NSC Groupe devrait être globalement stable en 2015 par rapport à 2014.

Monomatic dispose de perspectives de commandes confirmant le maintien en 2015 du niveau de chiffres d'affaire de 2014, voire une légère croissance.

La visibilité des affaires est nettement moins bonne pour Pakea et Fege en ce début d'année, mais ces deux filiales ont engagé l'année passée des efforts commerciaux conséquents dont elles pourraient bénéficier au second semestre.

En ce qui concerne Fonderie Schlumberger, la nature de son métier rend cette société sensible à la conjoncture mais les perspectives du premier trimestre sont encourageantes pour le reste de l'année.

L'activité de NSC Fibre to Yarn, mise en équivalence dans les comptes consolidés en 2014, est attendue en léger recul compte tenu du niveau très élevé constaté sur les deux années précédentes.

Le chiffre d'affaires consolidé devrait progresser d'environ 80% en 2015, compte tenu de l'intégration globale de NSC Fibre to Yarn suite à la prise de contrôle d'Euroschor prévue d'ici fin mars 2015. Le résultat consolidé des « activités poursuivies » devrait s'afficher en net bénéfice.

INVESTISSEMENTS

En 2014, le montant des investissements en immobilisations corporelles réalisés s'est élevé à 2,1 M€ contre 1,4 M€ en 2013.

Packaging:

Fege : les investissements 2014 se sont élevés à 1,4 M€ dont 1,2 M€ sont liés au 3° bâtiment industriel en cours d'achèvement début 2015,

Pakea : les investissements ont été extrêmement réduits en 2014 à 50 K€.

Monomatic : les investissements 2014 se sont élevés à 50 K€, principalement des matériels et logiciels informatiques.

Fonderie:

Le plan d'investissement engagé en 2012 s'est poursuivi en 2014 : 0,6 M€ ont été investis et concernent principalement du renouvellement d'équipements de production.

ÉTUDES ET RECHERCHES

En 2014, le montant des dépenses consacrées aux études et recherches s'est élevé à 1,5 M€. Ces dépenses figurent en charges de l'exercice dans les comptes consolidés.

Packaging:

Fege : les dépenses se sont élevées en 2014 à 0,7 M€ et ont couvert principalement des aspects touchant à la robotique,

Pakea: les dépenses pour 2014 se sont limitées à 0,2 M€,

Monomatic : Les dépenses se sont élevées à 0,7 M€ ; l'activité en matière de recherche et développement est restée soutenue en 2014 notamment dans les domaines du déroulage du carton en grande laize et à haute vitesse.

INFORMATION SUR LES CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Conseil d'administration qui avait déclassé en 2013 certaines des conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce, notamment celles dont les conditions étaient conclues aux conditions de marché et portant sur des conditions courantes de la vie des sociétés, se conforme aux articles L.225-39 et L.225-87 modifiés du Code de commerce pour toutes les conventions conclues avec ses filiales détenues à 100%.

Le Conseil d'administration a été informé de l'évolution du dispositif légal relatif aux conventions règlementées, applicable depuis le 3 août 2014 et a eu l'occasion d'échanger sur le sujet.

Comme le permet le nouveau dispositif (Ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014), le Conseil a décidé de ne pas réexaminer les conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs et exclut du champ des conventions réglementées toutes les

conventions conclues entre NSC Groupe et ses filiales détenues à 100%.

CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le le janvier 2014

Depuis le 5 décembre 2014, le capital est de 7 905 520 €, divisé en 494 095 actions de 16 € de nominal.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, à la date du 31 décembre 2014 :

	Actions	Droits de vote
Alsapar SC	Plus de 66 % (*)	Plus de 66 %
First Eagle Investment Management	Plus de 10 %(**)	Plus de 10 % (**)

^(*) Franchissement de seuil à la hausse au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

L'actionnariat des salariés représente 0,01 % du capital.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établit au 31 décembre 2014 à 30,6 M€ contre 31,8 M€ au 31 décembre 2013.

Le cours de bourse a fluctué entre un plus haut à 66,44 € et un plus bas à 58,01 €.

La société a poursuivi auprès de la société Aurel BGC un programme d'animation du titre NSC Groupe.

Rapport spécial sur le rachat de ses propres actions par la société

La société peut être amenée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation d'une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Plusieurs opérations en bourse sur les actions de la société ont été effectuées en 2014 :

- Acquisition en mai 2014 de 25 364 actions au porteur,
- Acquisition en juin 2014 de 2 900 actions au porteur,
- Acquisition en décembre 2014, via deux opérations pour respectivement 3 993 et 10 043 actions en nominatif pur et administré. Suite à l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2014, le capital social de NSC Groupe a été réduit de 8 772 000 € à 7 905 520 € par annulation de 54 155 actions que la société détenait.

Au 31 décembre 2014, la société détient 14 036 actions NSC Groupe.

L'autorisation d'opérer sur ses propres actions a été renouvelée le 4 juin 2014 et le Conseil d'administration sollicitera à nouveau son renouvellement.

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application des dispositions de l'article L225-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double. Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société. De plus, il n'y a pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionnariat du personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Information sur la rémunération des mandataires sociaux

En date du 4 avril 2014, le Comité de Rémunération a validé les conditions de rémunération annuelle du Président du Conseil d'Administration. La rémunération se compose :

- d'une partie fixe, payée sur 13 mois s'élevant à 234 K€, comprenant l'avantage en nature d'un véhicule de fonction, d'une partie variable plafonnée à 4/13 de la rémunération annuelle fixe brute.
 Cette partie variable est basée pour deux tiers sur la performance économique consolidée du Groupe et pour un tiers sur des objectifs stratégiques,
- d'une retraite surcomplémentaire dont la charge annuelle pour l'entreprise s'élève à 6% de la rémunération annuelle brute, avec un maximum de complément annuel de retraite s'élevant à 8 % de la dernière rémunération annuelle brute,
- du bénéfice du « Régime de garantie sociale en cas de perte du mandat social » servi par la GSC.

Aucune option d'achat d'actions n'est attribuée au Président du Conseil d'Administration, ni à aucun autre membre du personnel du Groupe.

Le montant total des jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 72 K€ net de cotisations. Ils sont répartis en douze parts attribuées à raison de :

- deux parts pour le Président du Conseil d'Administration,
- une part pour les autres administrateurs,
- ½ part supplémentaire est attribuée à chacun des deux membres du Comité d'Audit et des deux membres du Comité de Rémunération,

^(**) Franchissement de seuil à la baisse au cours de l'exercice.

• une part supplémentaire est attribuée à l'un des administrateurs en raison de sa participation active aux conseils de Présidence ou de Surveillance des filiales du Groupe.

Les membres des conseils d'Administration, Présidence, Surveillance des filiales ne perçoivent aucune rémunération au titre de ces fonctions.

Information sur les mandats des Administrateurs

En application de l'article 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration durant l'exercice 2014.

	Fonction	Société
Bruno AMELINE,	Président-Directeur Général, depuis juin 1999	NSC Groups
57 ans,	Fin de mandat : 2017	NSC Groupe
de nationalité française	Président	N. Schlumberger
	Président	Monomatic
	Président	NSC Florival
	Président	Euroschor
	Président	Fege
	Président	Fréaco
	Administrateur	Dynamonde
	Administrateur	Colmant-Cuvellier
	Chairman	NSC USA
Régis BELLO,	Administrateur depuis juin 1993	NGC
67 ans,	Fin de mandat : 2017	NSC Groupe
de nationalité française	Administrateur	Alsace Innovation
3	Administrateur	FM Logistic Corporate
	Administrateur suppléant	EM Strasbourg
	Président du Conseil d'Administration	Fondation Université de Strasbourg
	Président du Conseil de Surveillance	FM Holding
	Membre du Conseil de Surveillance	De Dietrich
	Membre du Comité de Surveillance	Socomec
	Membre du Comité de Surveillance	Ponycom
Olivier BEYDON,	Administrateur depuis juin 2007	:
37 ans,	Fin de mandat : 2015	
de nationalité française	:	NSC Groupe
de nationalité française		
Société ALSAPAR	Administrateur depuis mars 2007	
représentée par Alain BEYDON	Fin de mandat : 2015	NSC Groupe
Chairting VOCH	Administrator ada sistem 1000	
Christian KOCH,	Administrateur depuis juin 1986 Fin de mandat : 2016	NG 6
66 ans,	: Fin de mandat : 2016 :	NSC Groupe
de nationalité française		
	Président-Directeur Général	Klima
	Administrateur	Alsagri
Nadia KOCH,	Administrateur depuis mai 2011	NSC Groupe
29 ans,	Fin de mandat : 2017 Directeur Général	
de nationalité française	: Directeur General	Nach Bijoux
Frédéric ROURE,	Administrateur depuis juin 1998	
74 ans,	Fin de mandat : 2016	NSC Groupe
de nationalité française		The chape
Catherine WALGENBACH,	Administrateur depuis juin 2014	<u></u>
· ·	Fin de mandat : 2017	
45 ans,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	NSC Groupe
de nationalité française		
	:	:

Information sur les mandats des Commissaires aux comptes

Nous vous informons que les mandats des commissaires aux comptes titulaires, Société MAZARS SA et Société FIDUCIAIRE DE REVISION SA, et suppléants, Société MAZARS FIDUCO, SA et la ALPHA AUDIT SAS ont été renouvelés à l'Assemblée Générale du 26 mai 2011.

Nous espérons que les explications qui vous sont données dans ce rapport vous satisfont et nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration 13 mars 2015

RAPPORT 2014 SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

NSC Groupe présente pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, son rapport sur le développement durable, conformément au Décret No 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Ce présent rapport est organisé en trois chapitres principaux portant respectivement sur les aspects sociaux, environnementaux et sociétaux. Des indicateurs extra financiers ont été définis et font l'objet d'une collecte d'information auprès des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe, tel que défini ci-dessous. Ces indicateurs sont publiés chaque année dans le présent document de référence afin de mesurer la performance du Groupe et son évolution en termes de développement durable.

Les informations contenues dans ce rapport font l'objet d'une vérification par un tiers indépendant dont le rapport est joint en annexe

Périmètre et méthode de consolidation des données extra financières :

Les indicateurs relatifs au développement durable sont consolidés au niveau du Groupe pour l'ensemble des sociétés dès lors que la participation de NSC Groupe est au moins égale à 50%, ou que le Groupe dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes de direction ou de surveillance.

La consolidation des données se fait au taux de détention à l'exception de la société FEGE, société contrôlée par NSC Groupe au sens énoncé ci-dessus. Les données relatives à cette société sont donc consolidées à 100%.

Les fluctuations de périmètre (ouverture ou fermeture de sites, augmentation de la production, embauches, ...) sont intégrées dans les informations fournies et peuvent justifier certains écarts d'une année à l'autre.

Les indicateurs environnementaux concernent uniquement les sociétés ayant des unités de production. Sont donc exclues les sociétés du Groupe telles que les holdings et les sociétés ayant uniquement une activité commerciale. Les données environnementales de la société de tête NSC Groupe sont cependant comptabilisées dans une des sociétés industrielles.

Pour les sociétés acquises durant l'exercice, les données environnementales et sociales sont consolidées au prorata de la durée de détention.

Les données ne sont pas consolidées pour les sociétés cédées durant l'exercice.

Les effectifs indiqués ci-après sont ceux à la date de clôture de l'exercice.

Concernant la société FEGE acquise en date du 24 décembre 2013 et pour laquelle seules les données relatives aux effectifs ont été prises en compte lors du rapport RSE 2013, l'ensemble des données environnementales et sociales a été consolidé pour 2014.

La filiale Sant'Andrea Novara, co-détenue à 50%, a été placée en procédure de sauvegarde en 2013 et est sortie du périmètre de consolidation du groupe cette même année. Les filiales commerciales en liquidation SBA Sprl et Servitex Srl sont également exclues de la consolidation.

Le périmètre de reporting pour ce rapport 2014 se décompose comme suit :

						Rapport	
Société	Type de société	Pays	Statut	Consolidé	environ- nemental	social	sociétal
N.Schlumberger SAS	industrielle	France	active	50%	oui	oui	oui
Seydel GmbH	commerciale	Allemagne	active	50%	non	oui	non
Billion Tact Holdings Ltd	holding	Hong-Kong	active	60%	non	non	non
NSC Environnement	commerciale	France	active	100%	non	oui	non
Fonderie Schlumberger SAS	industrielle	France	active	100%	oui	oui	oui
NSC Florival SAS	foncière	France	active	100%	non	non	non
NSC Groupe SA	holding	France	active	100%	non	oui	non
Monomatic SAS	industrielle	France	active	100%	oui	oui	oui
Monomatic Italia	SAV	Italie	active	100%	non	oui	non
NSC USA	commerciale	USA	active	100%	non	oui	non
Pakea SAS	industrielle	France	active	100%	oui	oui	oui
Fege SAS	industrielle	France	active	100%	oui	oui	oui
Euroschor SAS	holding	France	active	100%	non	non	non
Fréaco SAS	holding	France	active	100%	non	non	non
FLF SCI	foncière	France	active	100%	non	non	non
SBA Sprl	commerciale	Belgique	en liquidation	100%	non	non	non
Servitex Srl	commerciale	Uruguay	en liquidation	100%	non	non	non
Sant'Andrea Novara SpA	industrielle	Italie	en redresse-	50%	non	non	non

A l'exception de NSC Groupe SA, les sociétés 'foncières' et 'holding' n'emploient aucun salarié

Lorsque la mesure d'un indicateur pour le dernier mois où le dernier trimestre de l'année n'est pas disponible au moment de la collecte des informations pour les besoins du présent rapport, l'information couvre une année glissante pour laquelle des données réelles sont disponibles.

Collecte et consolidation des données extra financières :

Des correspondants ont été identifiés dans chaque société pour la collecte des données relatives au rapport de l'exercice 2014.

Limites méthodologiques:

Les méthodologies relatives à certains indicateurs environnementaux et sociaux présentent des limites, du fait de l'absence de définitions reconnues au niveau national ou international et d'estimations disponibles. Le cas échéant, la définition d'indicateurs fait l'objet de commentaires spécifiques relatifs à la méthodologie retenue.

Audit externe:

La vérification des informations environnementales, sociales et sociétales par un tiers indépendant est organisée en 3 étapes :

- la revue du processus de collecte des informations, du périmètre retenu, ainsi que des outils utilisés,
- •la vérification avec un avis de sincérité de l'exactitude des données reportées sur une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux et sur un échantillon des sites concernés,
- · la revue de la consolidation des indicateurs.

La nature précise des travaux réalisés et les conclusions de ces travaux sont présentées dans le rapport élaboré par Bureau Veritas Certification joint en annexe.

I. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE :

Le respect de l'environnement est une composante importante de l'activité industrielle déployée par les sociétés du Groupe NSC.

Politique générale en matière environnementale

a) Action de formation et d'information des salariés

La triple certification Qualité, Sécurité et Environnement (ISO 9001-ISO 14001 et OHSAS 18001) obtenue en avril 2013 par N. Schlumberger et par NSC Environnement a favorisé la communication et l'information de l'ensemble du personnel de ces sociétés. La certification ISO 9001 obtenue par la Fonderie en 2008 participe également de cette action d'information des salariés.

b) Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Des analyses sont réalisées plusieurs fois par an, notamment pour la fonderie Schlumberger, et en cas de besoins spécifiques.

c) Montant des provisions et garanties

Il n'existe pas au 31 décembre 2014 de provision pour risque en matière d'environnement comme cela est indiqué en note 11 de l'annexe aux comptes consolidés 2014.

Pollution et gestion des déchets

a) Mesures de prévention, de réduction des rejets dans l'air, l'eau, et le sol

Trois sociétés industrielles du Groupe NSC sont soumises à une autorisation d'exploitation en France.

Ces autorisations définissent les niveaux de rejets dans l'air, l'eau et le sol ainsi que les moyens de contrôle associés.

b) Recyclage et élimination des déchets

Les sociétés industrielles du Groupe NSC ont mis en place des tris sélectifs de leurs déchets.

Tous les flux de déchets générés par les sites sont identifiés et pesés, à l'exception du site de FEGE pour lequel une action est mise en place pour l'année 2015. Les différents types de déchets sont suivis en fonction de leurs caractéristiques (dangereux ou banals) et de leurs destinations finales (valorisation ou élimination).

La quantité de déchets produits est fonction, pour une part importante, des volumes de production réalisés dans une période donnée. Les sociétés industrielles du Groupe NSC s'efforcent d'identifier régulièrement de nouvelles solutions de valorisation et de mieux isoler les flux de déchets au sein de leurs sites de production afin de réduire la part des déchets non valorisés.

Les quantités de déchets produits et valorisés sont de :

En tonnes	2014	2013		
Génération de déchets				
Quantité de déchets générés	2 069	2 201		
Dangereux	21	15		
dont valorisés	6	5		
Banals	2 048	2 186		
dont valorisés	2 048	2 186		

Prise en compte des nuisances sonores

Les sociétés industrielles du Groupe NSC sont attentives à toutes nuisances sonores éventuelles qui pourraient être générées aux abords des sites industriels, notamment ceux situés à proximité de zones d'habitations.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de plaintes reçues pour des nuisances sonores.

	2014	2013
Plaintes reçues pour des nui-	0	٥
sances sonores	U	U

Note : données consolidées sans application du % de détention

Utilisation durable des ressources :

a) Consommation d'eau :

La consommation d'eau des sites industriels s'est élevé pour chacune des périodes à :

Consommation d'eau en m ³	2014	2013	
Consommation totale en			
provenance des réseaux de	9 624	11 053	
distribution			

A périmètre homogène, la consommation générale d'eau a été réduite de 16%, avec un recul de 1 342 m3 chez Fonderie Schlumberger grâce à un meilleur suivi de la consommation d'eau.

Aucun des sites industriels ne réalise de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

Dans les cas éventuels de restriction de consommation en eau décidés par les collectivités territoriales, les sociétés du Groupe appliquent la réglementation en vigueur.

b) Consommation en matières premières

D'une manière générale, les sociétés industrielles du Groupe NSC ne consomment pas de matières premières. La seule matière première non transformée identifiée est la silice, consommée par Fonderie Schlumberger.

La consommation a été la suivante :

En tonnes	2014	2013
Silice	I 032	914

L'évolution de la consommation de silice est fonction du mix-produit.

c) Consommation d'énergie

Les consommations d'énergies ont été les suivantes :

Consommation énergétique en Mwh	2014	2013
Consommation totale dont:	13 041,4	14 637,6
Electricité	8 379,3	8 382,I
Gaz	4 649,8	6 227,I
Fioul	12,3	28,4

Les sociétés du Groupe NSC sont attentives à leurs consommations en énergie. Des actions sont menées régulièrement pour réduire ces consommations.

Fonderie Schlumberger, plus gros consommateur de gaz et d'électricité au sein du Groupe, a diminué pour la deuxième année consécutive en 2014, sa consommation de gaz en la réduisant de 21 %. Ces résultats s'expliquent par :

- •La modification de l'apprêt des poches transportant le métal en fusion permet de réduire les déperditions de chaleur. Cette modification généralisée en 2013 s'est poursuivie en 2014.
- •Un hiver 2014 moins rigoureux que l'année précédente, ce qui a induit une diminution du chauffage.

d) Utilisation de sols

Des programmes de rationalisation industrielle de type Lean Manufacturing sont mis en œuvre sur certains de nos sites industriels.

Ces actions se traduisent par une meilleure utilisation de nos outils industriels, une réduction des encours de fabrication et par conséquent une réduction des surfaces utilisées. A titre d'exemple, un système de stockage en hauteur a été mis en place sur le site industriel de N Schlumberger.

Changement climatique

a) Les rejets de gaz à effets de serre

Les gaz effet de serre émis sur les sites industriels par la consommation de gaz naturel et de fuel se sont élevés à :

en Tonnes équivalent CO ²	2014	2013
Gaz à effet de serre	864	l 160

Nous notons une diminution de 102 Tonnes équivalent CO2 chez Fonderie Schlumberger grâce aux efforts évoqués en section 1.4 ci-dessus.

b) Adaptation aux conséquences du changement climatique : Le Groupe NSC n'a pas identifié de risques spécifiques à moyen terme pour les implantations de ses sites industriels.

Protection de la biodiversité

Le Groupe n'est, de par ses emplacements industriels, pas spécifiquement concerné par cet aspect. Il reste néanmoins attentif à la biodiversité par exemple par des contacts et un dialogue réguliers avec des organismes tels qu'idée Alsace.

2. RESPONSABILITÉ SOCIALE

Emploi

a) Effectif total

Les effectifs de l'ensemble des sociétés consolidées dans ce rapport à la date de clôture des exercices étaient :

Effectif en fin de période (en unité temps plein)	2014	2013
Effectif total consolidé par pays	319	316
France	304	301
Italie	3	3
Allemagne	2	2
Etats-Unis	9	9
Effectif total consolidé par catégorie	319	316
Ingénieurs et cadres	88	85
Employés et techniciens	91	93
Ouvriers	139	137

Répartition des effectifs par sexe en %	2014	2013
Femmes:	13,0%	12,7%
Ingénieurs et cadres	3,4%	3,5%
Employés et techniciens	9,0%	9,1%
Ouvriers	0,5%	0,2%
Hommes:	87,0%	87,3%
Ingénieurs et cadres	24,3%	23,6%
Employés et techniciens	19,6%	20,6%
Ouvriers	43,2%	43,2%

b) Les embauches et les licenciements

Les embauches et licenciements pour l'ensemble des sociétés du Groupe ont été :

Evolution des effectifs	2014	2013
Embauches	32	30
Licenciements	2	2

c) Les rémunérations :

La masse salariale totale pour l'ensemble de NSC Groupe était :

Masse salariale en K€	2014	2013
Montant annuel hors charges sociales	13 461	11 592

L'augmentation de 16 % de la masse salariale sur l'exercice 2014 s'explique par l'entrée de la société FEGE dans le périmètre de consolidation en fin d'exercice 2013.

L'organisation du travail

a) Temps de travail

Toutes les sociétés industrielles françaises du Groupe NSC appliquent un Accord d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail, à l'exception de la société FEGE.

Deux sociétés du Groupe ont mis en place un accord de modulation.

b) L'absentéisme

Les taux d'absentéisme constatés pour les sociétés industrielles sont :

Heures d'absence / Heures travaillées	2014	2013
Taux d'absentéisme	4,54%	3,75%

Note : Le taux d'absentéisme est calculé par rapport aux heures travaillées. Le taux 2013 a été mis à jour en raison d'un changement de méthode de calcul.

Relations sociales

a) Organisation du dialogue social

Certaines sociétés ont mis en place des Comités d'Entreprise, Délégations Uniques du Personnel ou Délégués du Personnel. Le nombre de sociétés industrielles concernées par ces instances de dialogue avec le personnel est le suivant :

	Nombre de sociétés industrielles concernées
Comité d'Entreprise	2
Délégation Unique du Personnel	2
Délégués du Personnel	3

Note : données consolidées sans application du % de détention.

b) Le bilan des accords collectifs

Le bilan des accords collectifs signés pour les sociétés industrielles est le suivant :

	2014	2013
Accords collectifs signés	7	6

Note : données consolidées sans application du % de détention

Santé et sécurité

a) Conditions de santé et sécurité au travail

Le Groupe NSC est attentif à la santé et à la sécurité au travail. Trois sociétés du Groupe NSC ont mis en place un CHSCT.

L'ensemble des salariés français du Groupe NSC réalise un examen médical à l'embauche puis à une fréquence inférieure ou égale à 2 ans. Pour les collaborateurs des autres pays, la périodicité se fait dans le respect de la réglementation locale.

Cinq sociétés industrielles ont mis en place et suivent régulièrement un Document Unique d'évaluation des risques (le document unique transcrit les résultats de l'évaluation des risques et liste les solutions à mettre en œuvre au sein des entreprises). Aucun accord signé particulier n'a été formalisé sur l'année concernant ces conditions de santé et de sécurité au travail.

b) Accidents du travail

Le bilan des accidents du travail et des déclarations des maladies professionnelles pour les sociétés industrielles est le suivant :

Bilan des accidents du travail	2014	2013
Nombre d'accidents du travail total	31	26
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	18	12
Taux de fréquence par million d'heures	31,61	22,24
Maladie professionnelle déclarée	0,0	0,0

Formation

a) Politique mise en œuvre

Afin de renforcer leurs savoir-faire, les sociétés du Groupe NSC veillent à maintenir les compétences de leurs salariés via la mise en place de plans de formations. Ces formations concernent l'ensemble du personnel (atelier, bureau d'études, administration, etc.).

N. Schlumberger fait, par exemple, face à des départs en retraite programmés importants. Afin d'assurer le transfert des compétences des seniors en partance, la société a engagé 4 661 heures de formation en 2014, soit 933 heures de plus qu'en 2013. Ces transferts des savoir-faire sont essentiellement orientés «technique» et «textile». La mise en œuvre de la triple certification QSE a permis de couvrir ces besoins de transferts de compétences.

b) Volume de formations

Le bilan chiffré de la politique de formation pour les sociétés industrielles est le suivant :

Bilan de la formation professionnelle	2014	2013
Dépenses consacrées à la formation en K€	141	184
% sur masse salariale imposable	1,04%	1,59%
Heures de formation	4 3 1 0	ND

Note: Seules les heures de formation 2014 sont disponibles.

Egalité de traitement

a) Mesures en faveur de l'égalité homme/femme

Les sociétés du Groupe NSC veillent à pratiquer l'égalité entre hommes et femmes tant au niveau du recrutement, que des augmentations salariales et promotions internes. Ceci est mentionné lors des négociations annuelles obligatoires.

b) Mesure en faveur des personnes handicapées

Le nombre de travailleurs handicapés pour les sociétés industrielles est le suivant :

Travailleurs handicapés	2014	2013
Nombre de personnes employées	13	11
En équivalent temps plein	12	П
Nombre d'unités fixées par la loi	12	12

c) Politique contre les discriminations

Les sociétés du groupe NSC respectent la réglementation en vigueur.

Les politiques contre les discriminations sont décrites dans les règlements intérieurs des sociétés respectives ou via les affichages légaux.

Conventions fondamentales de l'Organisation International du Travail

Les sociétés du Groupe NSC sont localisées en Europe et aux USA. Elles appliquent la réglementation en vigueur dans ces pays qui ont eux-mêmes traduit les conventions fondamentales de l'Organisation du Travail dans leur cadre législatif et dans leur code du travail.

Par ailleurs, les sous-traitants et les fournisseurs des sociétés de NSC Groupe sont majoritairement localisés en Europe et aux USA.

3. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Impact territorial, économique et social

a) En matière d'emploi et de développement régional Tous les sites de production des sociétés du Groupe NSC sont implantés depuis de nombreuses années et bien acceptés par les populations locales. D'une manière générale, le Groupe privilégie les recrutements sur les zones où il est implanté.

Par ailleurs, le Groupe NSC s'efforce d'impliquer un certain nombre de cadres et de dirigeants dans le développement industriel et économique local, en participant à divers organismes de développement économique ainsi qu'à des associations professionnelles et industrielles et/ou en siégeant dans les Chambres de Commerce et d'Industrie et dans d'autres comités locaux.

b) Sur les populations riveraines ou locales Le Groupe NSC s'efforce de contribuer à la qualit

Le Groupe NSC s'efforce de contribuer à la qualité de vie des populations riveraines ou locales.

A titre d'exemple, il met ses installations à la disposition d'événements locaux, il entretient régulièrement une communication avec les élus territoriaux pour les informer de la situation économique et sociale de ses sociétés, il contribue à des manifestations culturelles. Il développe une communication continue avec le voisinage de ses sites en s'efforçant d'un total respect.

Il est d'autre part fortement impliqué dans le reclassement et la transformation des terrains et immeubles industriels qu'il n'occupe plus, en collaboration avec les collectivités territoriales.

Relations avec les personnes et les organisations

Certains dirigeants et cadres du Groupe sont en relation suivie avec les acteurs de l'enseignement public et de la formation en France.

Deux sociétés du Groupe organisent chaque année des visites d'entreprise pour des classes de lycées ou collèges proches de leur implantation, pour des associations proches de leurs activités ou pour des élus politiques ou consulaires.

Sous-traitance et fournisseurs

a) La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le Groupe NSC s'efforce de mettre en œuvre une politique d'achats responsable. A ce titre, le Groupe s'engage à collaborer avec des fournisseurs dont les pratiques commerciales et industrielles respectent ce principe.

b) L'importance de la sous-traitance

Les sociétés industrielles du Groupe NSC sous-traitent une partie de la fabrication à des sociétés proches de leurs implantations.

La sous-traitance a représenté les montants suivants en 2013 et 2014 pour les sociétés industrielles françaises.

En K€	2014	2013
Sous-traitance	4 890	4 439

L'augmentation de 10% du coût de la sous-traitance en 2014 s'explique par l'entrée de la société FEGE dans le périmètre de consolidation en fin d'année 2013.

Loyauté des pratiques

- a) Les actions engagées pour prévenir la corruption L'ensemble des salariés du groupe doit respecter les lois et la réglementation en vigueur dans les pays où le groupe est actif ou présent.
- b) Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les sociétés du Groupe NSC conçoivent et assemblent des machines pour l'industrie du textile et du packaging. Lors de la conception des machines, les sociétés du Groupe NSC appliquent les normes en vigueur relatives à la sécurité et à l'ergonomie.

c) Les autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme Les implantations du Groupe NSC ne sont pas localisées dans des pays à risques vis-à-vis des droits de l'homme.



BUREAU VERITAS SA 67/71, boulevard du Château 92571 Neuilly-sur-Seine

Société anonyme RCS Nanterre B 775 690 621

Rapport de vérification de la sincérité des informations relatives aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

Les informations revues concernent l'exercice clos au 31décembre 2014.

Demande, Responsabilités et Indépendance

A la suite de la demande qui nous a été faite par NSC Groupe et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, en tant qu'organisme tiers indépendant, nous avons effectué un examen des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport sur le développement durable 2014 de NSC Groupe.

Il appartient à NSC Groupe de publier les informations prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français. Ces informations ont été préparées sous la coordination du Responsable du Contrôle de gestion en charge du reporting de NSC Groupe conformément :

 à l'outil de collecte et de consolidation des données sociales et environnementales. 2014 qui intègre les définitions des informations et la méthode de consolidation des données sociales et environnementales;

ci-après nommé « les procédures de reporting », consultables au siège de NSC Groupe, et dont une synthèse est intégrée en introduction du rapport développement durable.

Il nous revient de conduire les travaux, en application de l'article R.225-105-2 du code de commerce français, nous permettant d'établir le présent rapport de vérification.

Les conclusions de ce rapport intègrent :

- ✓ une attestation relative à la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français;
- ✓ un avis motivé sur la sincérité des informations publiées et, le cas échéant un avis motivé sur les explications relatives à l'absence de certaines informations.

Nous déclarons que ce rapport de vérification a été élaboré de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante. De plus, nous avons mis en place un code éthique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été conduits entre le 23/02/2015 et la signature de notre rapport pour une durée d'environ une semaine, par un vérificateur. Nous avons conduit environ 5 entretiens durant cette mission.

Nous nous sommes assurés que les informations sociales, environnementales et sociétales portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L 233-1 et L 233-3 du code de commerce français. Les adaptations de ce périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées dans le rapport sur le développement durable.

Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants

NSC Groups RAP-ESE-SINCERITE (V10-2014) n"affaire | 6033489

Pinde 1 sur 3

szirtés de la véritostion : 2014

© - Copyright Bureau Ventes



- prise de connaissance des orientations en matière de développement durable de NSC Groupe, en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux ;
- comparaison des informations présentes dans le rapport sur le développement durable avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du code de commerce français ;
- vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises.

Pour l'avis motivé sur la sincérité nous avons effectué nos travaux conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et notre méthodologie interne.

Nous avons mis en œuvre les travaux suivants permettant de conclure sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting :

- ✓ examen des procédures de reporting au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible et exhaustivité:
- ✓ identification des personnes, qui au sein de NSC Groupe sont en charge des processus de collecte et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- vérification de la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations ;
- prise de connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations;
- conduite d'entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental, social et sociétal;
- sélection d'informations consolidées à tester¹ et détermination de la nature et de l'étendue des tests à mener en prenant en considération leur importance eu regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité du Groupe ainsi que ses engagements sociétaux ;
- ✓ pour les informations quantitatives que nous avons considérées comme étant le plus importantes, nous avons:
 - réalisé une revue analytique des informations et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées.
 - Sélectionné un échantillon de sites² en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées du Groupe, de leur implantation, des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices et d'une analyse de risques.
- Pour chacun des sites sélectionnés nous avons effectué les travaux suivants :
 - conduite d'entretiens pour vérifier la correcte application des procédures de reporting
 - réalisation de tests de détails sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec des pièces justificatives

NSC Groupe

n'affaire (6033489 indice (évition ; 01 antée de le vérification : 2014)

O - Cooverent Bureau Ventas

¹ Informations sociales : effectif total et répartition par sexe, par zone géographique et par catégorie socio-professionnelle nombre d'embauches ; nombre de licenciements ; masse salariale ; absentéisme ; nombre d'accords collectifs signés en 2014; nombre d'accidents du travail avec arrêt, taux de fréquence, maladie professionnelle, dépenses consacrées à la formation, nombre d'heures de formation; nombre de travailleurs handicapés. Le

Informations environnementales: quantités de déchets dangereux (81%) et quantité de déchets banals (6%); consommation d'eau (19%), quantité de matière première consommée (100%); consommation d'énergie (22%) dont électricité (12%) et gaz (41%); émission de GES (41%). Le taux de couverture est indiqué entre parenthèse pour chaque information.

Information qualitatives: les certifications obtenues, mesures de réduction de la consommation d'énergie, relations avec les personnes et les organisations, sous-traitance et fournisseurs,

² Sites : N.Schlumberger SAS et Fège



L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture de 43% des valeurs reportées pour les informations sociales et entre 12% et 100% des valeurs reportées pour les informations environnementales les plus importantes.

- Pour les informations qualitatives que nous avons considérées importantes, nous avons mené des entretiens, analysé les documents sources et le cas échéant des données publiques ;
- pour les explications relatives aux informations omises, nous en avons apprécié la pertinence.

Observations sur les procédures de reporting et les données

Les procédures et pratiques de reporting de NSC Groupe appellent de notre part les observations suivantes :

- Le processus de collecte et de compilation des informations devrait être renforcé par l'amélioration des définitions et des règles de calculs des indicateurs, par la systématisation des contrôles internes ;
- L'information sur les pollutions dans l'air, l'eau et le sol pourrait être renforcée par des indicateurs quantitatifs sur les rejets ou émissions et l'information sur la santé et sécurité au travail pourrait être enrichie en mentionnant le taux de gravité.

Attestation de présence

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre défini par NSC Groupe, nous attestons de la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, les informations omises sont assorties d'explication, excepté pour la répartition de l'effectif par âge.

Avis de sincérité

En conclusion, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées par NSC Groupe dans le rapport sur le développement durable 2014.

Les informations fournies pour les informations omises nous ont semblé recevables.

A Puteaux, le 26 mars 2015

Pour Bureau Veritas

Jacques Matillon Directeur d'agence

n°arfeire: 6933/69 indice révision: 01 ennée de la vérification: 2014.

ID - Copyright Bureau Vertes

TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Capital en fin d'exercice en K€	2010	2011	2012	2013	2014
Capital social	8 772	8 772	8 772	8 772	7 906
Nombre d'actions ordinaires existantes	548 250	548 250	548 250	548 250	494 095
Actions futures à créer :					
par conversion d'obligations			0	0	0
• par exercice de droits de souscription			0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice		•••••	•••••	•••••	•••••
Chiffre d'affaires hors taxes	I 840	I 936	1 520	1 162	1 418
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 098	-1 400	7 273	580	702
Impôts sur les bénéfices	0	-182	402	43	151
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	I 506	1 181	266	-1 075	-2 765
Résultat distribué	0	2 056	I 097	I 234	1112
Désultate per estion (en euro)		•••••	•••••	•••••	
Résultats par action (en euros) Bénéfice après impôts, participation des salariés,					
mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,83	-2,89	14,00	1,14	1,73
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	2,75	2,15	0,49	-1,96	-5,60
Dividende attribué à chaque action (en euros)	0,00	3,75	2,00	2,25	2,50
Personnel	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	•••••	•••••	•••••
Effectif moyen des salariés	8,00	7,00	7,50	7,75	9,0
Montant de la masse salariale	995	l 173	966	949	1 001
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	400	501	497	497	540
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0
Groupe CONSOLIDÉ (en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013	2013
Chiffre d'affaires hors taxes	78 796	59 664	62 883	52 172	41 041
Bénéfice après impôts, participation des					
salariés, dotations aux amortissements	(5 610)	15 262	(2 959)	I 072	3 799
et provisions (part du Groupe)					
Bénéfice par action, après impôts, participation					
des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	(10,23)	27,84	(5,40)	2,05	7,54
Marge brute d'autofinancement	(14 202)	975	(1 097)	3 181	777
Investissements industriels	I 429	2 737	2 760	I 652	I 887
Personnel:					
• effectifs	605	445	379	327	226
masse salariale (charges comprises)	28 897	19 982	21 666	17 241	13 570

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Exercice 2014

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte dans le présent rapport :

- Des règles de gouvernance et de fonctionnement qui ont encadré les travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Des principes et règles de détermination de rémunération des mandataires sociaux.
- Des pouvoirs du Président-Directeur Général.
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et le Groupe.

Compte tenu du nombre limité de salariés et de son organisation, la société n'applique pas un code de gouvernance élaboré par des organisations représentatives des entreprises. En effet, la structure restreinte de ses équipes facilite la communication, le travail en commun et l'efficacité des mesures de contrôle interne. En outre, l'effectif réduit du Conseil d'administration facilite la mise en œuvre des orientations qu'il arrête. Cette souplesse permet à chaque administrateur d'obtenir toute information qui lui paraîtrait nécessaire à l'accomplissement de sa mission, notamment celle de contrôle, mais également de prendre contact et d'échanger facilement sur tout sujet avec les autres administrateurs et/ ou cadres dirigeants de la société.

Les règles appliquées en complément des dispositions légales sont développées dans le présent rapport.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 13 mars 2015.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la société et du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société notamment :

- · l'examen des états financiers,
- l'approbation du budget annuel, et le suivi de sa réalisation,
- la discussion et l'approbation des orientations stratégiques,
- la désignation des mandataires sociaux des sociétés du Groupe,
- l'examen des comptes rendus des Comités d'Audit et de Rémunération.

2. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration est composé de 8 membres, à savoir :

M. Bruno AMELINE Président-Directeur Général

M. Régis BELLO Administrateur
M. Olivier BEYDON Administrateur
M. Christian KOCH Administrateur
Mme Nadia KOCH Administratrice
M. Frédéric ROURE Administrateur
Mme Catherine WALGENBACH Administratrice

Société ALSAPAR SC Administrateur - Représentant

permanent : Alain BEYDON

La durée du mandat d'administrateur est de trois ans.

Il n'existe pas d'Administrateur élu par les salariés de l'entreprise. La liste des fonctions exercées par les Administrateurs dans d'autres sociétés figure dans le Rapport de gestion.

Le Conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes conformément aux dispositions de la loi n°2015-103 du 27 janvier 2011.

3. Rémunération

Au titre de l'année 2014, le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'administration s'est élevé à 72 000€ net des prélèvements à la source et des cotisations pour ceux des administrateurs assujettis.

4. Règlement intérieur

Il n'y a pas de règlement intérieur qui fixe les règles de fonctionnement du Conseil.

5. Fréquence des réunions

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du Président.

Au cours des exercices écoulés, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2012, 5 fois en 2013 et 5 fois en 2014. Il a délibéré sur un ordre du jour établi préalablement. Des thèmes récurrents comme la marche des affaires, les budgets, la politique d'investissements, les besoins de financement, le renouvellement des mandats... ou ponctuels comme la cession de sociétés, la croissance externe, les plans de développement, les risques et/ou les contentieux significatifs et le suivi des projets importants ont été abordés lors de ces réunions.

6. Convocation du Conseil d'administration

L'article 17 - 1 des statuts de la société stipule que la convocation doit être faite trois jours à l'avance par tous moyens de communication. En cas d'urgence, elle peut être faite sans délai.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels.

7. Information des Administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur sont communiqués avant la réunion.

Les Administrateurs sont tenus informés, entre les réunions, de l'évolution des dossiers importants en cours, par courriel ou courrier.

8. Tenue des réunions

Les réunions ont lieu, soit au siège social de NSC Groupe, soit au siège social d'une de ses filiales ou à tout autre endroit indiqué sur la convocation.

9. Comité d'Audit et Comité de Rémunération et de Nomination

Le Comité d'Audit se compose de 2 Administrateurs. Il vérifie l'existence et contrôle les procédures de comptabilité, de reporting, de contrôle de gestion et d'audit du Groupe, en toute indépendance vis-à-vis du Président du Groupe. Il contrôle pour le compte du Conseil d'administration, les propositions d'arrêté des comptes consolidés en tenant compte des recommandations des Commissaires aux comptes.

En 2014, le Comité d'Audit s'est attaché à examiner les conditions, méthodes et moyens de contrôle utilisés pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés du Groupe ainsi que pour la maîtrise des principaux risques. Il s'est réuni le 4 mars, le 1e août et le 23 octobre 2014.

Le Comité de Rémunération et de Nomination est composé de 2 Administrateurs. Il définit le niveau et la nature des rémunérations des membres du Comité de Direction Groupe. Il fixe les objectifs dont dépendent les parts variables des rémunérations et contrôle le niveau d'atteinte de ces objectifs. Il propose également au Conseil d'Administration les nominations des nouveaux Administrateurs et valide la nomination des dirigeants du Groupe. Le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni le 4 avril 2014. Il a fixé les parts variables des rémunérations des membres du Comité de Direction Groupe au titre de 2013 et défini les objectifs et conditions des rémunérations variables au titre de 2014.

10. Décisions adoptées

Les décisions adoptées par le Conseil d'administration sont transcrites dans les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

II. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les Administrateurs pour approbation.

12. Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales sont décrites dans le Titre V des statuts de la société.

13. Publications des informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce figurent dans le Rapport de gestion.

PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DE RÉMUNÉRATION

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 décembre 2006, a arrêté les principes suivants relatifs à la rémunération du Président.

- Rémunération annuelle brute versée sur 13 mois.
- Absence d'indexation sur toute augmentation générale.
- Partie variable basée pour deux tiers sur la performance économique consolidée du Groupe et pour un tiers sur des objectifs stratégiques.
- Plan de retraite.

Le Comité de Rémunération du 4 avril 2014 a validé que les conditions de rémunération annuelle du Président du Conseil d'Administration étaient modifiées comme suit : Augmentation de 3% de la rémunération mensuelle brute à compter du 1e avril 2014. La rémunération se compose :

- d'une partie fixe, payée sur 13 mois s'élevant à 234 K€, comprenant l'avantage en nature d'un véhicule de fonction,
- d'une partie variable plafonnée à 4/13 de la rémunération annuelle fixe brute. Cette partie variable est basée pour deux tiers sur la performance économique consolidée du Groupe et pour un tiers sur des objectifs stratégiques,
- d'une retraite sur complémentaire dont la charge annuelle pour l'entreprise s'élève à 6% de la rémunération annuelle brute, avec un maximum de complément annuel de retraite s'élevant à 8 % de la dernière rémunération annuelle brute,
- du bénéfice du « Régime de garantie sociale en cas de perte du mandat social » servi par l'AGSC,

Le Président bénéficie par ailleurs de jetons de présence pour un montant net de 12K€ au titre de 2014.

Aucune option d'achat d'actions n'est attribuée au Président du Conseil d'Administration, ni à aucun autre membre du personnel du Groupe.

POUVOIRS DU PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à l'article 19 des statuts, le Conseil d'administration a décidé en date du 17 mai 2002 de confier la direction générale de la société au Président du Conseil d'administration. Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

I. Limitations imposées par les statuts

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, la conclusion par le Président-Directeur Général des opérations ci-après est subordonnée à une autorisation expresse du Conseil d'administration :

- l'achat, la vente, l'échange de fonds de commerce.
- les emprunts assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèques, privilèges ou nantissements sur les biens de la société.
- les créations et cessions de sociétés.
- les prises et cessions de participation sous toutes formes, dans toutes sociétés ou entreprises.

2. Autorisations données par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a renouvelé pour une durée de un an, le 19 mars 2014, l'autorisation donnée au Président-Directeur Général de pouvoir effectuer les opérations suivantes :

- donner caution ou aval de la société en faveur des filiales jusqu'à un montant de 8 M€, dans le cadre des opérations commerciales faites par les filiales.
- céder des immeubles par nature jusqu'à un montant maximum de 0,75 M€ par opération pour NSC Groupe et ses filiales.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET OBJECTIF DU RAPPORT

I. Définition du contrôle interne

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objectifs :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels respectent les lois et règlements applicables, ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes du Groupe.
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.
- de prévenir et maîtriser les risques résultant des activités du Groupe, ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sans pouvoir néanmoins constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, NSC Groupe a défini et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent sur les recommandations, sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne formulées par l'AMF, sans nécessairement une formalisation des procédures appliquées.

2. Périmètre du contrôle interne

Il appartient à chaque filiale de mettre en place un contrôle interne adapté à sa situation.

La société mère veille à l'existence de ces dispositifs au sein de ses filiales.

3. Organisation fonctionnelle et organigrammes

L'organigramme juridique du Groupe est tenu à jour par la Direction Administrative et Financière Groupe. Les organigrammes fonctionnels sont définis et révisés en cas de besoin par les Présidents des sociétés et approuvés par le Président du Groupe.

4. Composition des Comités de Direction

Le Comité de Direction du Groupe est constitué du Président, du Directeur des Opérations ainsi que du Directeur Administratif et Financier du Groupe.

Les Comités de Direction des sociétés sont constitués, sur proposition de leurs Présidents, des principaux responsables fonctionnels et opérationnels. Ils accueillent chacun un représentant de la société mère ayant un droit de veto sur les décisions du Comité de Direction.

5. Fonctionnement des Comités de Direction Groupe et des filiales

Le Comité de Direction Groupe se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu figurant sur la convocation pour :

- définir, proposer et mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'administration.
- définir les actions permettant d'atteindre les objectifs budgétaires.
- contrôler l'évolution des performances économiques et prendre les décisions nécessaires pour atteindre ces objectifs.
- étudier toute mesure permettant d'améliorer l'efficacité globale du groupe.
- s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes

Le Comité de Direction Groupe s'est réuni 9 fois en 2012, 9 fois en 2013 et 11 fois en 2014. Sauf exception, un ordre du jour est établi pour chaque réunion et un compte-rendu est rédigé et diffusé aux participants.

Comités de Direction des filiales

Les Comités de Direction des sociétés se réunissent également régulièrement.

Les réunions de ces Comités de Direction ont lieu dans chaque société. Les membres y participent selon un ordre du jour établi préalablement. Des documents détaillés sont mis à la disposition de chacun pour permettre d'analyser les points à traiter.

Un représentant de la société mère est membre du Comité de Direction de chaque société, avec droit de veto sur les décisions. Des thèmes récurrents centrés sur la bonne marche des affaires sont abordés régulièrement lors de ces réunions. D'autres sujets sont abordés ponctuellement en fonction des besoins ou de la nécessité du moment.

6. Missions d'audit

Le Groupe ne dispose pas d'un service d'audit interne mais procède à des revues ponctuelles de contrôle interne. Les engagements financiers pris par les Présidents et Directeurs Généraux des filiales font l'objet de limites formalisées afin d'encadrer les risques. Tout engagement supérieur aux limites définies doit faire l'objet d'une validation par un membre du Comité de Direction du Groupe. Il a été procédé en 2014 a une revue ponctuelle des processus opérationnels des filiales industrielles, à une formalisation accrue du processus de paiement des salaires de 4 sociétés du groupe ainsi qu'à l'examen détaillé des soldes bancaires trimestriels des sociétés de tête par la Direction Financière du Groupe.

Les Commissaires aux comptes effectuent par ailleurs des revues de processus dans le cadre de leurs missions annuelles. Les recommandations des Commissaires aux comptes sont examinées par la Direction Financière du Groupe et font l'objet d'actions correctives dans les filiales si nécessaire.

La mise en œuvre de ces actions correctives relève de l'autorité des Présidents des sociétés concernées.

7. Établissement et suivi des budgets

Des budgets sont établis dans chaque société selon des instructions et un planning préétabli annuellement. Une fois validés, ces budgets fixent les objectifs à atteindre pour chaque responsable (sociétés, départements ou services) et les moyens humains et financiers mis en œuvre pour y parvenir.

Les objectifs font l'objet d'un suivi régulier ; les principaux indicateurs financiers mensuels et cumulés sont comparés aux données du budget et de l'année précédente.

Des actions correctives sont décidées par le Comité de Direction Groupe, ou les Comités de Direction des sociétés, le cas échéant. Une note de synthèse et des tableaux chiffrés relatifs à la marche des affaires sont préparés par la direction du Groupe et diffusés aux membres du Conseil d'administration, préalablement à la tenue des réunions du Conseil d'Administration.

Des tableaux de bord mensuels plus détaillés sont établis à l'usage du Comité de Direction Groupe et des dirigeants des filiales.

8. Information comptable, financière et de gestion - Systèmes d'information - Direction Administrative et Financière du Groupe

Le Directeur Administratif et Financier est rattaché au Président-Directeur Général. A ce titre, il :

- supervise au sein du Groupe les services financiers, comptables, consolidation, fiscalité, juridique, contrôle de gestion, audit interne et systèmes d'information centraux,
- veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur, et propose toute amélioration souhaitable,
- fixe les calendriers des arrêtés de comptes mensuels, semestriels et annuels, et établit les tableaux de bord correspondants.
- établit les projets de comptes semestriels et annuels, les règles et procédures du Groupe, les modes de gestion de la trésorerie et des risques de change, ainsi que la mise en place de tous financements, emprunts, lignes de crédit, garanties ou cautions,
- assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe et des principales filiales, et avec les autres experts indépendants,
- participe aux études concernant l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation.

Rédaction de directives et procédures

Les principales règles et procédures en vigueur dans le Groupe sont élaborées par la Direction Administrative et Financière du Groupe et transmises à l'attention des principaux responsables. Les habilitations bancaires sont systématiquement mises à jour en cas de changement des fonctions et/ou des responsables concernés.

L'utilisation de logiciels de gestion et d'information intégrés dans certaines sociétés du Groupe a conduit à l'établissement de procédures opérationnelles plus développées.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel comptable international IFRS.

La procédure de consolidation et les principes comptables sont régulièrement actualisés.

Contrôle de l'information comptable et financière

Les opérations courantes de contrôle interne sont assurées par un personnel qualifié tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celle-ci. Contrôle des états financiers :

Les comptes sociaux sont établis par les services comptables de chaque filiale ou par les services comptabilité et contrôle de gestion Groupe pour les filiales qui ne disposent pas de services comptables. Les comptes sociaux sont arrêtés selon un calendrier fixé par la Direction Administrative et Financière du Groupe. Les règles comptables appliquées sont conformes à la réglementation du pays dans lequel la filiale exerce son activité. Les principales options retenues pour les arrêtés des comptes sont examinées et validées par la Direction Administrative et Financière du Groupe.

Les liasses de consolidation périodiques, incluant le bilan, le compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes sont transmises par les filiales au service Consolidation du Groupe selon un planning préétabli. Le service Consolidation du Groupe contrôle l'exhaustivité des informations financières, la bonne application des procédures de clôture et de retraitements, la réconciliation des comptes intra-groupe. Il existe pour la consolidation un référentiel qui définit, pour l'ensemble des entités du Groupe, un plan comptable et des procédures de gestion concernant les principaux postes comptables.

Contrôle des informations contenues dans les tableaux de bord :

L'établissement et la diffusion des tableaux de bord sont réalisés sous la responsabilité des responsables de filiales et avec l'appui, si nécessaire, des services comptabilité et contrôle de gestion Groupe. Au niveau du Groupe, le contrôle de gestion a pour mission, sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière, de s'assurer de la cohérence des informations reçues, et d'établir un tableau de bord synthétique à l'attention de la Direction Générale et du Conseil d'administration.

Contrôles opérationnels :

Ils sont facilités par l'existence de systèmes d'information intégrés dans certaines filiales du groupe. Dans tous les cas, les anomalies sont analysées et traitées par les responsables concernés avec le support de la Direction Financière du Groupe.

Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion Groupe définit les calendriers et le contenu des reporting des filiales. Il anime le processus budgétaire et s'assure de la mise à jour régulière des prévisions. Il veille à la cohérence des informations fournies et définit les méthodes de chiffrage des différents coûts de production.

En fonction de leur taille, les sociétés du groupe peuvent disposer de ressources en contrôle de gestion afin d'assurer l'établissement des budgets, leur suivi ainsi que l'analyse des écarts et des plans d'action associés. Dans tous les cas, les filiales opérationnelles assurent l'analyse et le contrôle des engagements, le suivi et l'analyse des marges sur commandes, ainsi que le suivi de leur trésorerie.

Système d'information

Les systèmes d'information font l'objet :

- de l'application d'une politique de sécurité permettant d'assurer un service conforme aux besoins de l'entreprise,
- d'une analyse des menaces, des impacts et des vulnérabilités pour établir leur niveau de risque,
- d'une analyse de ce qui doit être protégé, de sa valeur et du niveau de disponibilité nécessaire.

Dans ce cadre, des procédures de protection et de prévention sont appliquées :

- les matériels sont situés dans des locaux disposant de protection contre les intrusions physiques et l'incendie,
- les accès au réseau interne de l'entreprise sont contrôlés, protégés et validés par des outils de pare-feu, d'anti-virus et d'anti-spam, régulièrement mis à jour,
- les données sont sauvegardées à des fréquences quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles, et ces sauvegardes sont stockées dans des coffres-forts à l'épreuve du feu,
- le niveau de service des applications et des matériels les plus critiques est assuré par des contrats de maintenance associés à des délais de remise en service adaptés.

9. Gestion des risques

Le Groupe assiste ses filiales afin de maîtriser les principaux risques juridiques et financiers suivants:

- sur les termes des contrats commerciaux significatifs engageant les sociétés du Groupe,
- sur la sécurisation des paiements des clients,
- sur la maîtrise du risque de change.

Le Groupe a souscrit, pour le compte de 3 de ses filiales industrielles, une assurance-crédit garantissant les risques de non paiement et de fabrication consécutifs à la défaillance financière de ses clients.

NSC Groupe a souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile pour le compte de l'ensemble de ses filiales. Cette police couvre, pour le monde entier, la responsabilité de l'ensemble des sociétés du Groupe du fait de leurs activités. La détermination des capitaux à assurer, la souscription de la police et la gestion des dossiers sont effectuées par NSC Groupe. Par ailleurs, une assurance mandataires sociaux couvre les dirigeants de droit ou de fait du Groupe dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Groupe a mis en place, pour NSC Groupe et ses principales filiales, un suivi des risques juridiques liés à la vie des sociétés.

10. Relations avec les Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale mixte du 26 mai 2011 a renouvelé le mandat de la Société Mazars SA à Strasbourg en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Mazars Fiduco à Strasbourg en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour les exercices 2011 à 2016 inclus.

La même Assemblée a renouvelé la Société Fiduciaire de Révision SA à Mulhouse en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et la société Alpha Audit, SAS à Mulhouse en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour les exercices 2011 à 2016 inclus.

Ils ont libre accès aux documents et peuvent librement communiquer avec toute personne nécessaire à la réalisation de leur mission, conformément à la loi.

Les Commissaires aux Comptes sont régulièrement invités et assistent aux réunions du Conseil d'administration arrêtant les comptes semestriels et annuels, ainsi qu'aux réunions du Comité d'Audit quand nécessaire.

II. Événements marquants

- La liquidation de la filiale de réassurance SOFREA a été constatée par acte notarié le 31 mai 2013 ; elle a pris effet après le remboursement d'une créance fiscale intervenue au le trimestre 2014.
- En conformité avec IAS 27, Sant'Andrea Novara, filiale codétenue à 50%, est sortie du périmètre de consolidation au 30 septembre 2013 compte tenu de la perte de contrôle liée à la réalisation du plan d'apurement du passif par le juge commissaire nommé par le tribunal de Novara. Cette filiale, détenue à 50% par NSC Groupe via Euroschor, a été placée en concordato preventivo (équivalant à une mise en sauvegarde française) le 4 avril 2013. Un plan d'apurement du passif a été déposé en septembre 2013 auprès du tribunal de Novara.
 - Ce plan a été actualisé les 17 février et 31 mars 2014 à la demande du tribunal de Novara, les associés NSC Groupe et Orlandi se sont engagés à contribuer financièrement pour un maximum de 6,95 M€ au comblement du passif.
 - A l'exception de 2 commandes clients réalisées et expédiées en juin et juillet 2014, l'activité industrielle de cette filiale est à l'arrêt depuis le 1er avril 2014. La réalisation de ces 2 commandes à fait l'objet d'un versement conjoint de 1.0 M€, à parts égales, par NSC Groupe et par l'associé Orlandi auprès de Euroschor en mai 2014. Un remboursement de cette avance de trésorerie doit intervenir au premier trimestre 2015.
 - La branche d'activité d'Imola a été cédée en juillet 2014 et celle de Novara fait l'objet d'une location- gérance depuis septembre 2014 ; elle sera cédée à l'issue de l'homologation du plan d'apurement du passif qui est intervenue le 2 mars 2015, les représentants des créanciers ayant approuvé ce plan lors d'une assemblée générale tenue le 10 novembre 2014.
 - Une provision pour risque de 2,85 M€ a été constituée par NSC Groupe au 31 décembre 2013 afin de couvrir sa quotepart d'insuffisance d'actifs liée au plan d'apurement du passif de Sant' Andrea Novara. Cette provision a fait l'objet d'une reprise partielle de provision pour 0.7 M€ au 31 décembre 2014, compte tenu de la réduction du passif non couvert à cette date.
- La société a procédé le 15 mai, le 7 juin 2014, le 22 décembre et le 23 décembre au rachat de 42 300 titres NSC Groupe pour un montant de 2,75 M€.
- La société a procédé à une distribution de dividende le 13 juin 2014 à hauteur de 1.111 M€, correspondant à un dividende unitaire de 2,25 €.
- La société a conclu en date du 30 juin 2014 un accord définitif avec le groupe Andritz, acquéreur de l'activité « Nonwoven », concernant la garantie de passif liée à cette activité cédée fin 2011. Cet accord s'est traduit par un versement à Andritz d'une indemnité de 643 K€ au 30 juin 2014. Cette indemnité était intégralement provisionnée dans les comptes 2013. Ce point fait l'objet d'une information en note 12 de l'annexe aux comptes consolidés 2014.
- La société a procédé à une réduction de capital le 5 décembre 2014 à hauteur de 54 155 titres le réduisant ainsi à 7 905 520 euros.

12. Conclusion: objectifs à court et moyen terme

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne en adéquation avec l'évolution des risques auxquels il peut être confronté.

Le programme de travail 2015 est axé sur :

- la revue des processus de valorisation des stocks et des prix de revient industriels des filiales,
- le déploiement d'un système de gestion intégré chez Fege,
- l'amélioration des tableaux de bord opérationnels des filiales,
- la mise à jour des procédures de consolidation.

Le Président du Conseil d'administration Bruno AMELINE



DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2014

Préambule : Les comptes présentés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 13 Mars 2015 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 5 juin 2015.

A - COMPTES CONSOLIDÉS

I Bilan consolidé
2 Compte de résultat consolidé
3 Tableau des flux de trésorerie consolidé
4 Variation des capitaux propres

5 Notes annexes

Note I	Principes comptables
Note 2	Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations
Note 3	Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation
Note 4	Changement de méthode comptable et correction d'erreur
Note 5	Information par secteurs opérationnels
Note 6	Frais de recherches et développement
Note 7	Impôt
Note 8	Goodwill
Note 9	État de l'actif immobilisé
Note 10	Stocks et en-cours
Note II	Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière
Note 12	Provisions
Note 13	Échéancier des passifs
Note 14	Échéancier des actifs
Note 15	Résultat financier
Note 16	Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan
Note 17	Liste des filiales et méthodes de consolidation
Note 18	Transactions entre les parties liées
Note 19	Informations sur les co-entreprises
Note 20	Dividendes
Note 21	Immeubles de placements
Note 22	Evénements significatifs postérieurs à la date de clôture des comptes
Note 23	Résultat par action et composition du capital
Note 24	Effectifs
Note 25	Rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants
Note 26	Honoraires des Commissaires aux comptes

I. - BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF (en K€)	Note	31/12/2014	31/12/2013 (*)	31/12/2012 (*)
Goodwill	8	13 069	13 069	2 348
Immobilisations incorporelles	9	166	105	62
Immobilisations corporelles	9	8 1 1 4	7 032	5 5 1 6
Immeubles de placements	9	2 252	2 198	2 199
Titres mise en équivalence	19	9 5 1 6	7 559	6 413
Impôts différés	7	187	226	16
Actifs financiers non courants	14	8 200	11 946	7 436
Total actifs non courants		41 504	42 133	23 989
Stocks et en-cours	10	5 035	7 197	5 786
Clients et comptes rattachés	14	7 099	8 892	4 932
Autres créances et comptes de régularisation	14	5 930	I 803	1 901
Impôts courants	14	404	296	216
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	14 989	19 433	32 248
Actif courant destiné à la vente		0	0	0
Total actifs courants		33 456	37 622	45 084
Total de l'actif		74 961	79 755	69 073

PASSIF (en K€)	Note	31/12/2014	31/12/2013 (*)	31/12/2012 (*)
Capital		7 906	8 772	8 772
Primes		0	0	0
Réserves et résultat		45 255	44 580	44 285
Autres		82	157	305
Capitaux propres - part du groupe		53 243	53 509	53 362
Intérêts minoritaires		0	0	0
Total des capitaux propres		53 243	53 509	53 362
Provisions pour risques et charges	12	4 584	6 123	4 762
Impôts différés	7	45	50	0
Passif financier non courant	13	4 229	5 741	1 290
Total des passifs non courants		8 858	11 915	6 052
Emprunts et dettes financières courants	13	3 022	934	356
Fournisseurs et comptes rattachés	13	4 483	5 076	3 165
Impôts courants	13	121	32	70
Autres dettes et comptes de régularisation	13	5 234	8 290	6 067
Passif courant destiné à la vente		0	0	0
Total passifs courants		12 860	14 332	9 658
Total du passif		74 961	79 755	69 073

Les informations comparatives présentées dans les colonnes 31/12/2013 (*) et 31/12/2012 (*) ont été retraitées en application rétrospective des normes IFRS 11 – Partenariat et IAS 28 révisée – Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises, ainsi que de la correction d'erreurs constatées sur le bilan d'entrée en périmètre de Fege au 31 décembre 2013. La description de ces changements est détaillée dans la note 4.

II A - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en K€)	Note	31/12/2014	31/12/2013 (*)
Chiffre d'affaires	5	41 041	32 382
Autres produits d'exploitation	II) c) a)	238	480
Produits de l'activité		41 279	32 862
Achats consommés	•	-15 661	-11 587
Services extérieurs		-9 325	-7 639
Charges de personnel		-13 570	-11 623
Autres charges d'exploitation	II) c) a)	-527	-120
Impôts et taxes		-831	-775
Dotations aux amortissements et aux provisions		-511	-1 351
Résultat opérationnel courant		854	-233
Autres produits et charges opérationnels	II) c) b)	0	2 221
Résultat opérationnel		854	I 988
Quote-part dans le résultat net des sociétés	19	2 080	2 508
mises en équivalence			
Résultat opérationnel après quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		2 934	4 497
Coût de l'endettement financier	15	-169	-218
Autres charges financières		-20	-309
Autres produits financiers	15	796	I 472
Résultat courant (des sociétés intégrées)		3 541	5 443
Impôts sur les résultats	7	-820	33
Résultat net des activités poursuivies		2 72 1	5 476
Résultat des activités abandonnées	II) c) c)	I 078	-4 404
Résultat net (de l'ensemble consolidé)		3 799	I 072
Intérêts minoritaires	•	0	0
Résultat net (part du groupe)		3 799	I 072
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en €)	•	5,40	10,50
Résultat par action des activités poursuivies (en €)		5,40	10,50
Résultat dilué par action (en €)		7,54	2,05
Résultat par action (en €)		7,54	2,05

Les informations comparatives présentées dans la colonne 31/12/2013 (*) ont été retraitées en application rétrospective des normes IFRS 11 — Partenariat et IAS 28 révisée — Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises. La description de ces changements de méthode est précisée dans la note 4.

II B - ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en K€)	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net des activités poursuivies	2 72 I	5 476
Résultat net des activités abandonnées	I 078	-4 404
Résultat net (de l'ensemble consolidé) (A)	3 799	I 072
Ecarts actuariels	-213	133
Total des éléments non recyclables ultérieurement	-213	133
en résultat net (B)	-213	133
Ecarts de conversion des activités poursuivies	99	-63
Ecarts de conversion des activités abandonnées		1
Ecarts de conversion	99	-63
Variation de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente des		
activités poursuivies		
Variation de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente des		
activités abandonées		
Variation de juste valeur d'actifs financiers disponible à la vente	0	0
Total des éléments recyclable ultérieurement		42
en résultat net (C)	99	-63
Recyclage en résultat de variation de juste valeur d'actifs		171
financiers disponibles à la vente (D)		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en	-114	241
capitaux propres (E = B+C+D)		
Gains et pertes des activités poursuivies comptabilisées directement en	-114	69
capitaux propres		
Gains et pertes des activités abandonnées comptabilisées directement	0	172
en capitaux propres		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-114	241
Résultat net + gains et pertes des activités poursuivies comptabilisés		
directement en capitaux propres	2 607	5 545
Résultat net + gains et pertes des activités abandonnées comptabilisés		
directement en capitaux propres	I 078	-4 232
Résultat net + gains et pertes comptabilisés directement		
en capitaux propres (F = E+A)	3 685	1 313
-dont part du groupe	3 685	1 313
-dont part des minoritaires		

Les montants présentés dans l'état ci-dessus sont nets de l'effet d'impôts. L'impact d'impôts lié aux gains et pertes pour 2014 est de 106 K€, il était de -50 K€ pour 2013.

II C – ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)

a) Autres produits et autres charges d'exploitation :(en K€)	31/12/2014	31/12/2013 (*)
Production immobilisée		0
Subventions d'exploitation	17	28
Crédits d'Impôt recherche	172	174
Autres produits	37	277
Produit net des cessions d'immobilisations	1	2
Autres produits d'exploitation :	238	480
Résultat sur immobilisations cédées	0	0
Charges de sinistres	0	0
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0
Autres charges	-527	-120
Autres charges d'exploitation :	-527	-120
* Données modifiées de l'application rétrospective des normes IAS 28 révisée et IFRS 1 I		
b) Produits et charges opérationnels non courants :		
(en K€)	31/12/2014	31/12/2013
Provision pour risques	0	I 854
Remboursement sur litige	0	307
Plus value immobilière nette	0	60
Total	0	2 221
c) Résultat net des activités abandonnées : (en K€)	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net des activités abandonnées	-6	-2 982
Résultat global de sortie de San Andrea Novara	0	I 357
Résultat sur liquidation NSC Japan et NSC Deutschland	0	71
Impact de a garantie de passif donnée à Andritz	390	0
Provision pour risques (garantie Sant'Andrea Novara)	694	-2 850
Total	I 078	-4 404
Formation du résultat des activités abandonnées :		
Chiffre d'affaires	0	4 946
Achats consommés	0	-3 319
Services extérieurs	-4	-1 349
Charges de personnel	0	-2 505
Autres produits et charges	0	-836
Résultat courant des activités abandonnées	-4	-3 064
Charge d'impôts sur le résultat des activités abandonnées	-3	82

Résultat net des activités abandonnées

-2 982

III. - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en K€)	Note	31/12/2014	31/12/2013 (*)
Résultat net		3 799	I 072
Actualisation des créances et des dettes		14	-36
Dotations aux amortissements et provisions		-1 095	2 039
Résultat de cessions		-1	-70
Variation des impôts différés	7	139	-210
Autres Flux non financiers		0	0
Quote part des résultat des sociétés mises en équivalence		-2 080	-813
Marge brute d'autofinancement après impôts		777	I 9 81
Variation des stocks	10	2 059	923
Variation des créances d'exploitation	14	2 328	502
Variation des dettes d'exploitation	13	-3 784	-700
Variation du besoin en fonds de roulement		603	726
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	I 380	2 707
Dont concernant les activités abandonnées	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	-647	0
Incorporelles	9	-158	-66
Corporelles	9	-2 143	-1 429
Financières	9	-200	-4 926
Opérations d'investissement, sauf titres de		-2 501	-6 422
participation			
Incorporelles et corporelles		237	593
Financières	9	0	9
Produits de cession des actifs, sauf titres de		237	601
participation	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
Incidence des variations de périmètre		0	0
Acquisitions de titres de filiales		0	-9 488
Trésorerie acquise filiales		0	279
Cessions de titres de filiales		0	0
Trésorerie de cessions de filiales		0	-3
Décalage de trésorerie (créances et dettes /		0	0
immobilisations)		•	·
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX		-2 264	-15 033
INVESTISSEMENTS	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
Dont concernant les activités abandonnées		0	0
Variation des dettes financières nettes		304	749
Variation des avances conditionnées		-75	-148
Rachat d'action NSC Groupe		-2 758	13
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires		-1 111	-1 045
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX FINANCEMENTS		-3 639	-431
Incidence des variations de change	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	-4 293	-59
		•	-57
VARIATION DE LA TRÉSORERIE DE	•••••	U	
L'EXERCICE		-4 444	-12 815
Deut concernant les activités abandonnées		4.040	•
			32 248
TRÉSORERIE À LA CLOTURE	•••••	19 433	
* Données modifiées de l'application rétropperties de la norme IA	C 20 rávicá	14 989	19 433
* Données modifiées de l'application rétrospective de la norme IA TRÉSORERIE NETTE À LA CLOTURE AU	S ZO TEVISEE		
BILAN		14 989	19 433
Trésorerie et équivalents de trésorerie	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	14 992	19 433
Placements financiers		0	0
Trésorerie passive :		-3	0
Concours bancaires et mobilisations de créances		-3	0

IV. - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat
Situation à la clôture de l'exercice 2012 après impact du changement de méthode IAS 19 révisée	8 772	47 891	-2 777
Mouvements de l'année 2013 :			
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		304	I 072
Affectation du résultat		-2 777	2 777
Variation de périmètre		-16	
Variation des avances conditionnées		30	
Distribution dividende		-1 045	
5.			
Divers			
Situation à la clôture de l'exercice 2013	8 772	44 387	I 072
	8 772	44 387	I 072
Situation à la clôture de l'exercice 2013	8 772	44 387 -213	I 072
Situation à la clôture de l'exercice 2013 Mouvements de l'année 2014 :	8 772		
Situation à la clôture de l'exercice 2013 Mouvements de l'année 2014 : Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8 772	-213	3 799
Situation à la clôture de l'exercice 2013 Mouvements de l'année 2014 : Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Affectation du résultat	8 772	-213 I 072	3 799
Situation à la clôture de l'exercice 2013 Mouvements de l'année 2014 : Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Affectation du résultat Variation de périmètre	8 772	-213 I 072	3 799
Situation à la clôture de l'exercice 2013 Mouvements de l'année 2014 : Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Affectation du résultat Variation de périmètre Variation des avances conditionnées	8 772 -866	-213 1 072 -9	3 799

_	A	utres				
	Ecarts de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Autres fonds propres	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires	Total
	591	-1 420	305	53 362	0	53 362
						0
	-63			1 313	0	1 313
				0		0
				-16	0	-16
			-148	-118		-118
				-1 045		-1 045
		12		12		12
	529	-1 408	157	53 509	0	53 509
•		•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••		0
	99			3 685		3 685
				0		0
				-9		-9
			-75	-75		-75
				-1 111		-1 111
		462		-2 758		-2 758

82

53 243

0

53 243

627

-946

V. - ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS.

NSC Groupe est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 170, rue de la République, 68500 Guebwiller (France) et est cotée sur le marché Eurolist, compartiment C, d'Euronext à Paris.

Les états financiers consolidés, reflètent la situation comptable de NSC Groupe et de ses filiales.

Le Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie textile, du peignage et de la filature, ainsi qu'à l'industrie de l'emballage, ainsi que des solutions de fin de ligne pour les produits de grande consommation et des composants de fonderie destinés à l'industrie.

Le Conseil d'administration a arrêté le 13 mars 2015 les états financiers consolidés au 31 décembre 2014.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE I. – PRINCIPES COMPTABLES

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe qui sont publiés au titre de l'exercice 2014 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 qui sont présentés dans ce rapport financier ont été établis selon le principe de la continuité d'exploitation pour l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, à l'exception des sociétés qui sont en cours de liquidation au 31 décembre 2014.

Pour les normes, amendements ou interprétations dont l'application n'est pas obligatoire ou qui ayant été publiés ne sont pas encore en vigueur, nous estimons que leurs impacts sur les états financiers au 31 décembre 2014 ne sont pas significatifs. Aucune de ces normes n'est appliquée par anticipation.

Les normes, amendements ou interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois au le janvier 2014 sont les suivantes :

- IFRS 10 amendée « Etats financiers consolidés »
- IFRS II amendée « Partenariats »
- IFRS 12 amendée « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- IAS 27 révisé « Etats financiers individuels »
- IAS 28 révisé (2011) « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »
- Amendements IAS 32 relatifs aux règles de présentation en matière de compensation des actifs financiers et des passifs financiers
- Amendements IAS 36 relatifs aux informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements IAS 39 et IFRS 9 relatifs à la notion de dérivés et de maintien de la comptabilisation de couverture.

Nous estimons que ces normes, amendements et interprétations n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers au 31 décembre 2014, à l'exception de la norme IFRS 11 révisée dont les impacts sont indiqués en note 4.

Les autres règles et les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Nous rappelons ci-dessous les principes essentiels de ces normes :

l°) Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2°) Méthodes de consolidation :

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale et les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence suite à l'application de la norme IFRS 11 depuis le 1 er janvier 2014.

Pour les sociétés mises en équivalence les éléments du résultat, des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, du bilan et du tableau de flux de trésorerie, sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés, lorsque la situation se présente.

Pour les entités mises en équivalence, la quote-part de résultat et de situation nette relative à ces entités est déterminée sur la base des données consolidées de ces entités, de leurs filiales, coentreprises et entreprises associées, déterminées selon le référentiel IFRS et conformément aux dispositions d'IAS 28 révisée.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

3°) Regroupements d'entreprises :

Ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur ainsi que l'écart résiduel sur la part des minoritaires, est comptabilisé en écarts d'acquisition (cf. immobilisations incorporelles et corporelles).

4°) Conversion des comptes et des transactions exprimés en monnaies étrangères :

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de la période.

La différence de conversion résultant de l'écart entre les cours d'ouverture et de clôture est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecarts de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

5°) Présentation des actifs et passif courants et non courants :

Conformément à IAS I, les actifs sont inscrits en actifs courants si l'une des quatre conditions suivantes est respectée :

- l'actif va pouvoir être réalisé, vendu ou consommé dans le cycle d'exploitation normal de l'entreprise. Le groupe considère que tel est le cas pour l'intégralité des stocks, des créances clients, des avances versées sur commandes et les comptes courants à l'intérieur du groupe ;
- l'actif est détenu principalement dans un but de transaction ;
- le groupe s'attend à le réaliser dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice ; tel est le cas pour les autres créances d'exploitation et les charges constatées d'avance ;
- l'actif représente de la trésorerie ou équivalent. Le groupe considère que tel est le cas pour l'intégralité des comptes courants bancaires et des placements à l'exception des placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée, les actions cotées et les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.).

Les actifs qui ne répondent pas à cette définition sont considérés comme des actifs non courants, ils figurent dans la rubrique « Actifs financiers non courants ».

Les passifs sont inscrits en passifs courants si l'une des quatre conditions suivantes est respectée :

- le passif doit être réglé dans le cadre du cycle d'exploitation normal de l'entreprise. Le groupe considère que tel est le cas pour l'intégralité des dettes fournisseurs, des avances reçues sur commandes, des dettes fiscales et sociales, des dettes d'exploitation et les produits constatés d'avance;
- le passif est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
- le passif doit être réglé dans les douze mois suivant la clôture ;
- le groupe ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture ; tel est le cas des soldes créditeurs de banques et des comptes courants créditeurs.

Les passifs qui ne répondent pas à cette définition sont considérés comme des passifs non courants, ils figurent dans la rubrique « Passifs financiers non courants », les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits sont considérés comme des passifs financiers non courants.

6°) Dépenses de recherche et développement :

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Cependant, les frais de développement seront inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation, répondant strictement à l'ensemble des critères suivants, sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Ces frais de développement seront alors amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée, si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels immobilisés sont ceux comptabilisés pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses réalisées préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Par ailleurs, des frais de développement spécifiques clients peuvent être inclus dans les travaux en cours, à une valeur ajustée à l'état d'avancement du projet ; ceci est fonction des coûts engagés et facturables dans le cadre de commandes clients en vigueur.

7°) Immobilisations incorporelles et corporelles, écarts d'acquisition :

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

a) Amortissements:

- Immobilisations incorporelles : les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels. Elles sont généralement amorties linéairement sur des durées de 4 ans. Toutes les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie estimée.
- Immobilisations corporelles : les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions et matériels industriels:	
Batiments industriels	20 ans
Ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
Instalations techniques, matériels et outillages	3-10 ans
Batiments administratifs et commerciaux	20-40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui transfère au Groupe (locataire) tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées de vie estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

b) Dépréciations :

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

c) Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition font l'objet, à la clôture de l'exercice, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants aux unités génératrices de trésorerie du groupe.

Ces unités génératrices de trésorerie sont constituées par chacune des sociétés du groupe, dans la mesure où les complémentarités stratégiques / « métiers » entre les sociétés sont réduites et que les sociétés peuvent être considérées comme le niveau le plus bas pour définir un écart d'acquisition.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés, augmentés d'une valeur terminale basée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée.

Le calcul des flux de trésorerie et de la valeur terminale définissant la valeur recouvrable de chaque filiale concernée est basé sur les horizons suivants : 5 ans pour les flux de trésorerie et 10 ans pour le cash-flow libre auquel est rattachée la valeur terminale. Tout horizon plus large accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance appliqués aux projections des flux de trésorerie sont spécifiques à chaque société considérée dans la mesure ou l'environnement sectoriel et les risques liés aux activités ne peuvent pas être globalisés.

Des tests de sensibilité aux hypothèses de calcul sont pratiqués dans le but de mieux appréhender les valeurs recouvrables.

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

d) Immeubles de placement:

La méthode de comptabilisation des immeubles de placement est celle du coût amorti, avec un mode d'amortissement linéaire et une durée d'amortissement allant de 10 à 40 ans en fonction des composants de l'immeuble.

8°) Actifs et Passifs financiers:

a) Comptabilisation et évaluation :

Conformément à IAS 39 les actifs financiers sont comptabilisés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- Actifs financiers en juste valeur par le résultat (ils sont évalués à la juste valeur et leurs variations passent par le compte de résultat),
- Placements détenus jusqu'à leur échéance (Ils sont évalués au coût amorti),
- Prêts et créances (Ils sont évalués au coût amorti),
- Actifs disponibles à la vente (ils sont évalués à la juste valeur et leurs variations passent par les capitaux propres).

La répartition des actifs financiers suivant IAS 39 est décrite en note 14.

Les passifs financiers sont comptabilisés suivant l'une des deux catégories suivantes :

- Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat,
- Les autres passifs financiers (Ils sont évalués au coût amorti).
 La répartition des passifs financiers suivant IAS 39 est décrite en note 13.

A chaque arrêté des comptes, le Groupe analyse l'ensemble de ses actifs et passifs financiers afin d'identifier et de valoriser les éventuelles pertes de valeur.

Les actifs de trésorerie sont tous considérés comme des actifs financiers en juste valeur par le résultat. Ils sont évalués à leur juste valeur et les écarts entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés en résultat. (« Autres produits et charges financières »)

Les prêts, les créances et les dettes de l'entreprise sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur. Les montants sont actualisés lorsque leurs échéances sont supérieures à un an.

Les titres de participations minoritaires sont des actifs disponibles à la vente, et sont présentés en « Autres actifs financiers non courants» et évalués en juste valeur par les réserves. Les variations de juste valeur de ces actifs sont présentées au sein de l'état des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres.

b) Décomptabilisation :

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est sorti du bilan pour tout ou partie lorsque le Groupe n'en attend plus de flux de trésorerie futurs et/ou transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Les créances commerciales cédées sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur ont été analysées comme un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à ces actifs, permettant leur sortie du bilan.

9°) Stocks et en-cours de production industrielle:

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au coût de revient. Ils sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Le coût de revient, incluant les coûts indirects de production, est évalué sur la base d'une activité normale.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Il en résulte que la valorisation des stocks et encours ne subit pas l'influence d'une éventuelle sous activité.

Les stocks à écoulement lent sont dépréciés selon une méthode statistique.

10°) Titres d'autocontrôle:

Les titres d'autocontrôle et d'auto détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, ainsi que leur dépréciation éventuelle, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

II°) Avantages postérieurs à l'emploi :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites au bénéfice du personnel.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. **Pour les régimes à prestations définies,** les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés («Valeur actuelle probable antérieure») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.
- Les écarts actuariels, sous déduction de l'impact d'impôt différé afférent, sont présentés en autres gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, conformément à IAS 19 révisée. La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, hors impacts liés aux modifications d'hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

12°) Provisions pour restructuration et coûts de restructuration :

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans la période lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture de la période par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation du personnel concerné.

13°) Impôts:

En application de IAS 20 les crédits d'impôts recherche sont comptabilisés dans la rubrique « Autres produits d'exploitation ». Les crédits d'impôts pour la compétitivité et l'emploi sont comptabilisés, selon IAS 19, en réduction des charges de personnel.

Des impôts différés sont calculés sur les différences entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Cellesci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée, c'est-à-dire que les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actifs sont appréciés en tenant compte de leurs probabilités futures d'utilisation. En revanche, les impôts différés passifs sont intégralement passés en compte.

14°) Revenus:

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

En général, les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Les paiements partiels reçus sur contrats avant qu'ils n'aient été exécutés, sont comptabilisés en passif courant.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

15°) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Le montant figurant à l'actif du bilan dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » satisfait aux précisions apportées ci-dessus.

Les découverts bancaires, sont assimilés à un financement. Ils figurent dans la rubrique « Variation des dettes financières nettes » du « Tableau des flux financiers » et dans la rubrique « Emprunts et dettes financières courantes » du bilan.

16°) Financement à la clientèle :

Le groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

17°) Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées :

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat, des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, du bilan et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées, y compris pour les éléments de résultat relatifs aux sociétés mises en équivalence, lorsque la situation se présente.

18°) Impôts et Taxes:

La Contribution Economique Territoriale (C.E.T) est constituée de deux composantes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) est analysée comme une charge opérationnelle puisqu'elle est assise sur les valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière en France.
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) est analysée comme un élément calculé sur une base répondant à la définition d'un résultat imposable au sens de la norme IAS 12, et donc classée en impôt sur le résultat.

NOTE 2. – D'INCERTITUDES ESTIMATIONS

PRINCIPALES SOURCES RELATIVES AUX

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

I°) Dépréciation des stocks :

Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur l'analyse statistique des délais d'écoulement et de l'arrêt de la commercialisation de certaines lignes de produits. Des délais d'écoulement ou des dates d'arrêt de commercialisation très différents de ceux utilisés dans le calcul peuvent affecter sensiblement le résultat.

2°) Dépréciation des créances clients et des prêts:

Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrement plus faible que celui estimé, la défaillance de clients, peuvent avoir un impact négatif sur les résultats.

Le groupe utilise ponctuellement des instruments financiers pour limiter son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

3°) Frais de développement activés, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles :

Les conditions d'activation des frais de développement sont énoncées en note I au paragraphe 6.

Comme indiqué en note I au paragraphe 7, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux écarts d'acquisition, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

4°) Dépréciation d'actifs :

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note I au paragraphe 7). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes …).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations

corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

5°) Provision pour garantie et autres provisions pour litiges commerciaux :

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre des garanties données sur nos produits ou des pertes à terminaison. Ces provisions sont calculées sur la base de données statistiques ou sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont mentionnées sous la rubrique « dotation aux amortissements et provisions ». Le montant des coûts et pénalités qui seront réellement payés peut différer des montants initialement provisionnés.

6°) Impôts différés:

Les impôts différés comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables.

Pour le groupe d'intégration fiscale, l'impôt différé net résulte d'une compensation des impôts différés passifs et/ou actifs entre les différentes sociétés du groupe d'intégration.

Lorsque les compensations opérées laissent apparaître un solde d'impôt différé net actif, NSC Groupe ne conserve à son actif que la quote-part d'impôt correspondante aux futurs bénéfices évalués prudemment.

7°) Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Comme indiqué en note I au paragraphe II, le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. Pour ces derniers, l'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, la rentabilité des placements dédiés à ces régimes, des augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité, ainsi que l'âge probable de départ à la retraite. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note II du présent document.

8°) Reconnaissance des revenus :

Comme indiqué en note I au paragraphe I4, les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.

NOTE 3. – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

• La liquidation de la filiale de réassurance SOFREA a été constatée par acte notarié le 31 mai 2013 ; elle a pris effet après le remboursement d'une créance fiscale intervenue au le trimestre 2014.

- La première contribution au résultat consolidé des sociétés Fege et FLF dont l'impact est donné en note 5.
- L'acquisition par N.Schlumberger de 60% de la société BTH, et de sa filiale ZLTGT, afin de développer les ventes de pièces de rechange en Chine pour les machines textiles.
- En conformité avec IAS 27, Sant'Andrea Novara, filiale codétenue à 50%, est sortie du périmètre de consolidation au 30 septembre 2013 compte tenu de la perte de contrôle liée à la réalisation du plan d'apurement du passif par le juge commissaire nommé par le tribunal de Novara. Cette filiale, détenue à 50% par NSC Groupe via Euroschor, a été placée en concordato preventivo (équivalant à une mise en sauvegarde française) le 4 avril 2013. Un plan d'apurement du passif a été déposé en septembre 2013 auprès du tribunal de Novara.

Ce plan a été actualisé les 17 février et 31 mars 2014 à la demande du tribunal de Novara, les associés NSC Groupe et Orlandi se sont engagés à contribuer financièrement pour un maximum de 6.95 M€ au comblement du passif.

A l'exception de 2 commandes clients réalisées et expédiées en juin et juillet 2014, l'activité industrielle de cette filiale est à l'arrêt depuis le 1 er avril 2014. La réalisation de ces 2 commandes à fait l'objet d'un versement conjoint de 1.0 M€, à parts égales, par NSC Groupe et par l'associé Orlandi auprès de Euroschor en mai 2014. Un remboursement de cette avance de trésorerie doit intervenir au premier trimestre 2015.

La branche d'activité d'Imola a été cédée en juillet 2014 et celle de Novara fait l'objet d'une location- gérance depuis septembre 2014; elle sera cédée à l'issue de l'homologation du plan d'apurement du passif qui devrait intervenir au cours du ler semestre 2015, les représentants des créanciers ayant approuvé ce plan lors d'une assemblée générale tenue le 10 novembre 2014. Une provision pour risque de 2.85 M€ a été constituée par NSC Groupe au 31 décembre 2013 afin de couvrir sa quote-part d'insuffisance d'actifs liée au plan d'apurement du passif de Sant' Andrea Novara. Cette provision a fait l'objet d'une reprise partielle de provision pour 0.7 M€ au 31 décembre 2014, compte tenu de la réduction du passif non couvert à cette date.

- La société a procédé le 15 mai, le 7 juin 2014, le 22 décembre et le 23 décembre au rachat de 42 300 titres NSC Groupe pour un montant de 2.75 M€.
- La société a procédé à une distribution de dividende le 13 juin 2014 à hauteur de 1.111 M€, correspondant à un dividende unitaire de 2.25 €.
- La société a conclu en date du 30 juin 2014 un accord définitif avec le groupe Andritz, acquéreur de l'activité « Nonwoven », concernant la garantie de passif liée à cette activité cédée fin 2011. Cet accord s'est traduit par un versement à Andritz d'une indemnité de 643 K€ au 30 juin 2014. Cette indemnité était intégralement provisionnée dans les comptes 2013. Ce point fait l'objet d'une information en note 12.
- La société a procédé à une réduction de capital le 5 décembre 2014 à hauteur de 54 155 titres le réduisant ainsi à 7 905 520 euros.

NOTE 4. – CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET CORRECTION D'ERREUR

La norme IFRS II « Partenariat » amendée, d'application rétrospective, impose :

- un changement de méthode de consolidation des sociétés composant le secteur « Fibre To Yarn » passant d'une intégration proportionnelle à une mise en équivalence, les sociétés du secteur étant analysées comme des coentreprises au sens de la nouvelle norme IFRS II.
- l'impact de IFRS 11 est à analyser comme un changement de méthode nécessitant une modification rétrospective des données financières antérieures. La première application obligatoire de cette norme pour le groupe concerne les états financiers établis au 31/12/2014 pour lesquels les données relatives aux arrêtés des 31/12/2013 et 31/12/2012 sont retraitées,
- les conséquences de ce changement de méthode sont retranscrites dans les colonnes marquées d'un astérisque (*) présentant le proforma des comptes antérieurs.
- Comme le permettent les dispositions transitoires de la norme IFRS II amendée, les impacts chiffrés du changement de méthode pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ne sont pas présentés. Ces impacts sont présentés pour les périodes comparatives antérieures.

Le groupe après analyse des conditions de détention et de contrôle du secteur Fibre to Yarn, à travers la société Euroschor détenue à 50%, a conclu qu'il n'avait des droits que sur l'actif net de ce partenariat.

Pour arriver à cette conclusion le groupe a considéré les éléments suivants : la forme juridique du partenariat, les stipulations de l'accord contractuel et les autres faits et circonstances relatifs aux sociétés composant le secteur « Fibre to Yarn ».

NSC Groupe considère que ce partenariat est une coentreprise consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations spécifiques prévues par la norme IFRS 12 sur les coentreprises sont fournies en note 19.

Par ailleurs, il a été procédé à des corrections d'erreurs touchant principalement des actifs et des passifs courants dans le bilan d'acquisition de Fege au 31 décembre 2013 à hauteur de 174 K€, ce qui a pour effet d'accroître d'autant l'écart d'acquisition constaté lors de l'entrée en périmètre.

a) Bilan consolidé retraité

Modifications liées :

- au changement de méthode de consolidation du secteur Fibre to Yarn
- à la correction d'erreurs dans la situation d'entrée en périmètre de Fege

ACTIF en K€	31/12/2013 publié	Changement de méthode IFRS I I	Correction d'erreurs	31/12/2013 retraité	31/12/2012 publié	Changement de méthode IFRS I I	31/12/2012 retraité
Goodwill	12 895	0	174	13 069	2 348	0	2 348
Immobilisations incorporelles	116	-11		105	364	-302	62
Immobilisations corporelles	8 501	-1 469		7 032	8 185	-2 669	5 5 1 6
Immobilisations financières	0	0		0	0	0	0
Immeubles de placements	2 198	0		2 198	2 199	0	2 199
Titres mise en équivalence	0	7 559		7 559	0	6 413	6 413
Impôts différés	813	-587		226	507	-491	16
Actifs financiers non courants	10 772	I 174		11 946	6 660	776	7 436
Total actifs non courants	35 294	6 665	174	42 133	20 263	3 726	23 989
Stocks et en-cours	12 967	-5 738	-31	7 197	14 745	-8 959	5 786
Clients et comptes rattachés	10 787	-1 896		8 892	9 474	-4 542	4 932
Autres créances et comptes de régul.	2 677	-740	-134	1 803	2 937	-1 036	1 901
Impôts courants	165	0	131	296	216	0	216
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 027	-6 594		19 433	37 572	-5 323	32 248
Actif courant destiné à la vente	0	0		0	0	0	0
Total actifs courants	52 623	-14 968	-34	37 622	64 944	-19 860	45 084
Total de l'actif	87 917	-8 302	141	79 755	85 207	-16 134	69 073

PASSIF en K€	31/12/2013 publié	Changement de méthode IFRS I I	Correction d'erreurs	31/12/2013 retraité	31/12/2012 publié	Changement de méthode IFRS I I	31/12/2012 retraité
Capital	8 772	0	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	8 772	8 772	0	8 772
Primes	0	0		0	0	0	0
Réserves et résultat	44 386	194		44 580	44 121	165	44 285
Autres	352	-194		157	470	-165	305
Capitaux propres - part du groupe	53 509	0	0	53 509	53 362	0	53 362
Intérêts minoritaires	0	0		0	0	0	0
Total des capitaux propres	53 509	0	0	53 509	53 362	0	53 362
Provisions pour risques et charges	7 326	-1 292	89	6 123	8 894	-4 132	4 762
Impôts différés	50	0		50	0	0	0
Passif financier non courant	6 701	-959		5 741	2 540	-1 250	I 290
Total des passifs non courants	14 077	-2 25 I	89	11 915	11 434	-5 382	6 052
Emprunts et dettes financières courants	l 195	-262		934	I 234	-878	356
Fournisseurs et comptes rattachés	5 903	-827		5 076	6 648	-3 483	3 165
Impôts courants	32	0		32	70	0	70
Autres dettes et comptes de régul.	13 201	-4 963	52	8 290	12 459	-6 391	6 067
Passif courant destiné à la vente	0	0		0	0	0	0
Total passifs courants	20 33 I	-6 05 I	52	14 332	20 411	-10 753	9 658
Total du passif	87 917	-8 302	141	79 755	85 207	-16 134	69 073

b) Résultat consolidé retraité

en K€	31/12/2013 publié	Changement de méthode IFRS I I	31/12/2013 retraité
Chiffre d'affaires	52 172	-19 790	32 382
Autres produits d'exploitation	728	-248	480
Produits de l'activité	52 901	-20 039	32 862
Achats consommés	-17 850	6 263	-11 587
Services extérieurs	-12 342	4 703	-7 639
Charges de personnel	-17 241	5 618	-11 623
Autres charges d'exploitation	-178	58	-120
Impôts et taxes	-1 163	388	-775
Dotations aux amortissements et aux provisions	-1 748	397	-1 351
Résultat opérationnel courant	2 379	-2611	-233
Autres produits et charges opérationnels	2 221	0	2 22 I
Résultat opérationnel	4 600	-2611	I 988
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	0	2 508	2 508
Résultat opérationnel après quote-part dans le	4 600	-103	4 497
Cout de l'endettement financier	-280	62	-218
Autres charges financières	-301	-7	-309
Autres produits financiers	I 498	-26	I 472
Résultat courant (des sociétés intégrées)	5 5 1 7	-74	5 443
Impôts sur les résultats	-41	74	33
Résultat net des activités poursuivies	5 476	0	5 476
Résultat des activités abandonnées	-4 404	0	-4 404
Résultat net (de l'ensemble consolidé)	I 072	0	I 072
Intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net (part du groupe)	I 072	0	I 072
Résultat dilué par action activités poursuivies (en €)	10,50	0	10,50
Résultat par action des activités poursuivies (en €)	10,50	0	10,50
Résultat dilué par action (en €)	2,05	0	2,05
Résultat par action (en €)	2,05	0	2,05

c) Etat du résultat global retraité

en K€	31/12/2013 publié	Changement de méthode IFRS I I	31/12/2013 retraité
Résultat net des activités poursuivies	5 476	0	5 476
Résultat net des activités abandonnées	-4 404	0	-4 404
Résultat net (de l'ensemble consolidé) (A)	I 072	0	I 072
Ecarts actuariels	133	0	133
Total des éléments non recyclable ultérierement en résultat net (B)	133	0	133
Écarts de conversion des activités poursuivies	-63	0	-63
Écarts de conversion des activités abandonnées	I	0	I
Écarts de conversion	-63	0	-63
Variation de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente des activités poursuivies	0	0	0
Variation de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente des activités abandonnées	0	0	0
Variation de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0
Total des éléments recyclable ultérieurement en résultat net (C)	-63	0	-63
Recyclable en résultat de variation de juste valeur d'actifs financiers disponible à la vente (D)	171	0	171
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres $(E = B + C + D)$	241	0	241
Gains et pertes des activités poursuivies comptabilisées directement en capitaux propres	69	0	69
Gains et pertes des activités abandonnées comptabilisées directement en capitaux propres	172	0	172
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	241	0	241
Résultat net + gains et pertes des activités poursuivies comptabilisés directement en capitaux propres	5 545	0	5 545
Résultat net + gains et pertes des activités abandonnées comptabilisés directement en capitaux propres $(F = E + A)$	-4 232	0	-4 232
Résultat net + gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	1 313	0	1 313
propres	1 313		
- dont part du groupe	1 313	0	1 313
- dont part des minoritaires	0	0	0

d) Tableau des flux de trésorerie consolidé

en K€	31/12/2013 publié	Changement de méthode IFRS I I	31/12/2013 retraité
Résultat net	I 072	0	I 072
Actualisation des créances et des dettes	19	-55	-36
Dotations aux amortissements et provisions	4 361	-2 322	2 039
Résultat de cessions	-1 915	I 845	-70
Variation des impôts différés	-356	146	-210
Autres Flux non financiers	0	0	0
Quote part des résultat des sociétés mises en équivalence	0	-813	-813
Marge brute d'autofinancement après impôts	3 181	-1 200	I 9 81
Variation des stocks	648	276	923
Variation des créances d'exploitation	578	-76	502
Variation des dettes d'exploitation	1 110	-1 809	-700
Variation du besoin en fonds de roulement	2 336	-1 610	726
Flux de tresorerie lié a l'activité	5 5 1 7	-2 809	2 707
Dont concernant les activités abandonnées	316	-316	0
Incorporelles	-273	206	-66
Corporelles	-1 766	337	-1 429
Financières	-4 178	-747	-4 926
Opérations d'investissement, sauf titres de participation	-6 217	-204	-6 422
Incorporelles et corporelles	593	0	593
Financières	12	-4	9
Produits de cession des actifs, sauf titres de participation	605	-4	601
Incidence des variations de périmètre	0	0	0
Acquisitions de titres de filiales	-9 488	0	-9 488
Trésorerie acquise filiales	279	0	279
Cessions de titres de filiales	0	0	0
Trésorerie de cessions de filiales	-398	395	-3
Décalage de trésorerie (créances et dettes / immobilisations)	0	0	0
Flux de tresorerie lie aux investissements	-15 219	187	-15 033
Dont concernant les activités abandonnées	-398	398	0
Variation des dettes financières nettes	-633	I 382	749
Variation des avances conditionnées	-118	-30	-148
Rachat d'actions NSC Groupe	13	0	13
Augmentation de capital	0	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	-1 045	0	-1 045
Flux de tresorerie lie aux financements	-1 783	I 353	-43 I
Dont concernant les activités abandonnées	-306	306	0
Incidence des variations de change	-59	0	-59
Dont concernant les activités abandonnées	0	0	0
Variation de la trésorerie de l'exercice	-11 545	-1 270	-12815
Dont concernant les activités abandonnées	-388	388	0
Trésorerie à l'ouverture	37 572	-5 323	32 248
Trésorerie à la clôture	26 027	-6 594	19 433
Trésorerie nette à la clôture au bilan	26 027	-6 594	19 433
	26 027 26 027	- 6594	19 433
Trésorerie et équivalents de trésorerie Placements financiers	0	- 637 4 0	0
	-	0	-
Trésorerie passive :	0	-	0
- Concours bancaires et mobilisations de créances	U	0	U

e) Etat de la variation des capitaux propres consolidés retraité

				Au	tres				
en K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Ecarts de conversion	Titres de l'entreprise consoli- dante	Autres fonds propres	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minori- taires	Total
Situation à la clôture de l'exercice 2012	8 772	47 910	-2 959	591	-1 420	468	53 362	0	53 362
Impact changement mé- thode IAS 19 et IFRS 11		-19	182			-163			
Situation à la clôture de l'exercice 2012 après impact du changement de méthode IAS 19 révisé et IFRS 11	8 772	47 891	-2 777	591	-1 420	305	53 362	0	53 362
Mouvements de l'année	•••••		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••••••	•••••	•••••	•••••	•••••	
2013:									
capitaux propres		304	I 072	-63			1313	0	1 313
Affectation du résultat		-2 777	2 777				0		0
Variation de périmètre		-16					-16	0	-16
Variation des avances condition- nées		30				-148	-118		-118
Distribution dividende		-1 045					-1 045		-1 045
Divers					12		12		12
Situation au 31 décembre 2013 retraité	8 772	44 387	I 072	529	-1 408	157	53 509	0	53 509
Impact changement méthode IFRS I I		-193				193			
Situation à la clôture de l'exercice 2013 publié	8 772	44 194	I 072	529	-1 408	350	53 509	0	53 509

NOTE 5 – INFORMATION PAR SECTEURS OPERA-TIONNELS

Le Groupe propose pour les sociétés constituant le secteur NSC Packaging, des solutions d'enroulage et de production d'emballage, principalement à base de carton ainsi que des solutions de fin de ligne pour les produits de grande consommation, ainsi que des composants de fonderie destinés à l'industrie.

Le secteur « Autres » inclut les activités de structure et périphériques aux métiers du groupe, telles que les services commerciaux à l'international, la mise à disposition des immeubles ainsi que la holding regroupant les frais de siège. Aucune de ces activités ne répond à des critères de nature ou de taille suffisants pour être présentée comme un secteur indépendant.

Toutes les relations commerciales inter secteurs sont établies sur la base de prix de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Pour le secteur Packaging, le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation est supérieur à 81% du chiffre d'affaires total, pour l'activité fonderie ce pourcentage est de 37 %.

Il n'existe aucun client représentant plus de 10% du chiffre d'affaires total.

Le chiffre d'affaires inclus principalement des ventes de produits finis.

Les chiffres indiqués ci-après pour le résultat opérationnel courant et le résultat net, sont directement retraités afin de permettre une lecture directe de la rentabilité par activité en cohérence avec les données consolidées publiées, sachant que le reporting interne est basé sur des données partiellement consolidées.

Le rapprochement pour le chiffre d'affaires est constitué par des éliminations de transactions inter compagnies. Les produits inter secteurs sont non significatifs.

• La SCI FLF et la SAS Fege ont été acquises le 24/12/2013 et rattachées au secteur d'activité Packaging. La contribution de Fege et FLF au titre du résultat consolidé est la suivante :

en K€	31.12.2014
Chiffre d'affaires	10 624
Achats consommés	-4 712
Services extérieurs	-1 971
Charges de personnel	-2 082
Autres produits et charges	-362
Contrepartie des éliminations intercompagnies	-140
Résultat courant	I 356
Charge d'impôts	-416
Résultat des activités abandonnées II) c) c)	0
Résultat net	941

Année 2014 par secteur opérationnel

		Activités poursuivies						Activités abandonnées		
en K€	Packaging	Fonderie	Autres	Fibre To Yarn mise en équivalence	Rappro- chement	· IULAI	Activités abandonnées	Rappro- chement	Sous-total	Total
Chiffres d'affaires	28 899	8 990	5 282	0	-2 129	41 041	0	0	0	41 041
Résultat opérationnel courant	I 462	468	-955	0	1-22	854	-3	3	0	854
Résultat net	901	294	-2 980	2 080	2 427	2 721	I 078	0	I 078	3 799
Total bilan	31 496	4 065	29 864	9 5 1 6		74 941	20		20	74 961
Acquisition d'immo. corporelles	l 508	599	36			2 143			0	2 143

Année 2013 par secteur opérationnel*

			Activité	s poursuivies	Activ	rités abandonr	nées			
en K€	Packaging	Fonderie	Autres	Fibre To Yarn mise en équivalence	Rappro- chement		Activités abandonnées	Rappro- chement	Sous-total	Total
Chiffres d'affaires	21 215	9 218	3 760	0	-1811	32 382	0	0	0	32 382
Résultat opérationnel courant	1111	456	-1 497	0	-302	-233	0		0	-233
Résultat net	955	354	987	2 508	671	5 476	-4 404		-4 404	I 072
Total bilan	32 770	3 993	35 413	7 559		79 735	20		20	79 755
Acquisition d'immo. corporelles	154	434	688			I 276			0	I 276

^(*) Données modifiées de l'impact des normes IFRS 11 et IAS 28 révisée et de la correction d'erreurs relatives à Fege

Le chiffre d'affaires 2014 des activités poursuivies a progressé de 27% par rapport à celui de 2013 grâce à l'intégration de Fege dans le périmètre de consolidation. Les principales variations de chiffre d'affaires sont les suivantes :

- L'augmentation de 36%, par rapport à l'exercice précédent, du chiffre d'affaires 2014 du secteur Packaging est intégralement liée à l'entrée de Fege dans le périmètre. La progression de la facturation de Monomatic a été complètement absorbée par le recul sensible des commandes facturées par Pakea en 2014.
- Le chiffre d'affaires 2014 de Fonderie Schlumberger s'est inscrit en très léger retrait par rapport à 2013 ; Le niveau d'activité de l'année passée reste satisfaisant compte tenu de la morosité persistante constatée dans ce secteur.
- Le chiffre d'affaires consolidé « Autres » progresse légèrement en 2014 grâce à la facturation accrue de services par NSC USA auprès de tiers.

Le résultat opérationnel courant 2014 des activités poursuivies est en amélioration par rapport à la perte constatée en 2013, passant de -0.2 M€ à +0.9 M€, grâce à l'intégration Fege dans le périmètre consolidé. Les principales variations du résultat opérationnel courant sont les suivantes :

• La facturation nette de Pakea en repli de 34% sur 2013 a pesé sur la rentabilité du secteur d'activité Packaging, et ce malgré une reprise d'activité constatée chez Monomatic et une contribution largement positive de Fege en 2014.

- La rentabilité de Fonderie Schlumberger s'est maintenue en 2014 au niveau satisfaisant de 2013 malgré un environnement sectoriel difficile.
- La perte opérationnelle 2014 du secteur « Autres » a été réduite d'un tiers par rapport à 2013 qui intégrait un ajustement au titre des passifs sociaux chez NSC Groupe qui a également bénéficié de moindres charges externes en 2014.

Le résultat des activités abandonnées intégrait en 2013 une perte pour Sant'Andrea Novara.

NOTE 6. – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPE-MENT

Aucun frais de développement ne figure dans les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2014.

NOTE 7. – IMPÔT

Une convention d'intégration fiscale lie la société mère NSC Groupe avec ses filiales françaises détenues à plus de 95%. Il s'agit des filiales Monomatic, NSC Florival, Pakea, Fonderie Schlumberger, Fréaco et NSC Environnement. Pour 2014, une économie d'impôt de 33 K€ a été constatée du fait de cette convention.

I°) Analyse de la charge d'impôt :

En K€	31/12/2014	31/12/2013 (*)
Impôts courants		
Impôts exigibles	-680	-227
Impôts différés		
- Impôt différés sur écarts actuariels	-106	
 Produits ou charges d'impôts différés (sociétés intégrées fiscalement) 	-86	210
- Produits ou charges d'impôts différés (hors intégration fiscale)	53	50
Total	-820	33

(*) Retraité de l'impact des normes IFRS 11 et IAS 28 révisée

Les charges ou produits d'impôts sont constatés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés retenu est celui qui est en vigueur pour l'exercice considéré.

2°) Impôts différés inscrits au bilan :

En K€	31/12/2014	31/12/2013 (*)							
Groupe d'intégration fiscale NSC Groupe									
IDA sur déficits	12 897	12 846							
Autres IDA	1 064	837							
IDP sur provisions réglementées	0	0							
Autres IDP	-262	-262							
Dépréciation d'IDA	-13 560	-13 195							
Solde IDA	140	226							
Solde IDP	0	0							
Hors groupe d'intégration	fiscale								
Sociétés en situation d'IDA	nets								
IDA sur déficits	329	152							
Autres IDA	122	0							
IDP	-101	-22							
Dépréciation d'IDA	-302	-130							
Solde IDA	48	0							
Sociétés en situation									
d'IDP nets									
Autres IDP	-45	-50							
Solde IDP	-45	-50							

Les impôts différés actifs non reconnus sont principalement afférents aux déficits du groupe d'intégration fiscale NSC Groupe et reportables indéfiniment.

Dans le groupe d'intégration fiscale, les impôts différés actif (IDA) disponibles après imputation des impôts différés passif (IDP) ont été provisionnés de manière à ne conserver que la part estimée récupérable dans un délai raisonnable. Compte tenu des perspectives de résultats attendus pour l'exercice 2015, il a été activé 140 K€ d'IDA.

Hors groupes d'intégration fiscale, les IDA nets ont été dépréciés en totalité sauf pour la société Fege dont les IDA n'ont pas été dépréciés.

3°) Réconciliation entre la charge d'impôts totale et la charge d'impôts théorique :

	2014	2013*
Résultat courant	3 541	5 443
Impôt théorique au taux	1 100	-1814
national (33,1/3%)	-1 180	-1 014
Imputation des déficits antérieurs	809	1814
Variation d'impôts différés	-139	261
CVAE	-266	-192
Impôt société étrangère	-9	-5
Autres	-34	-30
Produit ou charge d'impôts	-820	33

* Résultat modifié de l'impact de la norme IAS 19 révisée et des activités abandonnées

NOTE 8 - GOODWILL

en K€	Valeur comptable nette au 31/12/2013*	Déprécia- tion 2014	Valeur comptable nette au 31/12/2014
NSC Packaging	13 069	0	13 069
TOTAL	13 069	0	13 069

* Modifiée de la correction d'erreurs relatives à Fege

Il existe deux éléments de goodwill significatifs contribuant à l'actif consolidé : le premier est relatif à la société Fege acquise le 24 décembre 2013 et dont le montant s'élève à 10 706K€ après impact de corrections d'erreurs sur la situation d'entré en périmètre au 31 décembre 2013 pour 174 K€, le deuxième concerne la société Pakea à hauteur de 2 348 K€.

Une étude a été réalisée par un expert reconnu afin de valider les principaux paramètres des taux d'actualisation utilisés pour réaliser à fin 2014 les tests de dépréciation de Fege et de Pakea. Suite à cette étude, les taux d'actualisation retenus pour 2014 ont été pondérés entre le coût des fonds propres et le coût de la dette après impôts pour chaque filiale. Un coefficient de risque de 1.14, spécifique au secteur du Packaging, a été appliqué pour le calcul du coût des fonds propres.

Concernant Fege, le test de dépréciation réalisé à la clôture de l'exercice n'a traduit aucune perte de valeur ; aucune dépréciation complémentaire n'a donc été comptabilisée en 2014 suite à ce test. Pour la conduite du test de dépréciation de Fege, les hypothèses suivantes ont été retenues :

• Croissance du chiffre d'affaires annuel de 9 % en moyenne sur 5 ans, compte tenu des efforts commerciaux engagés pour la période 2014-2017; le taux de croissance après les 5 ans est de 2,5% et correspond à l'inflation attendue.

- Taux de marge brute diminué à 26% contre 30% constaté sur les 3 années précédentes, compte tenu de l'évolution du mix client ;
- Evolution des frais généraux corrélée à l'augmentation attendue des ventes afin de refléter une incidence sur les frais de structure ;
- Taux d'actualisation après impôts retenu de 8,83% reflétant un coût des fonds propres de 10,73% et un coût de la dette de 1.50%. Concernant Pakea, le test de dépréciation réalisé à la clôture de l'exercice n'a traduit aucune perte de valeur ; aucune dépréciation complémentaire n'a donc été comptabilisée en 2014 suite à ce test. Pour la conduite du test de dépréciation chez Pakea, les hypothèses suivantes ont été retenues :
- Croissance du chiffre d'affaires annuel de 9,6% en moyenne sur 5 ans, contre 7,7% défini en 2013. Après un creux des ventes constaté en 2014, Pakea devrait bénéficier sous 3 ans des efforts de développement des ventes et de la gamme des machines Packaging; le taux de croissance après les 5 ans est de 2,5% et correspond à l'inflation attendue.
- Taux de marge brute à 28,7% en légère progression par rapport à la moyenne des 3 années précédentes qui intégrait pour 2014 une sous absorption significative des frais de bureau d'études ;

- Evolution des frais généraux corrélée à l'augmentation attendue des ventes afin de refléter une incidence sur les frais de structure ;
- Taux d'actualisation après impôts retenu est de 8,23% reflétant un cout des fonds propres de 10,73% et un coût de la dette de 1.65%.

Toutefois, compte tenu de l'augmentation des taux d'actualisation constatés à fin 2014 par rapport à 2013, la sensibilité aux variations des principales hypothèses est devenue significative :

- Concernant Pakea : la valeur recouvrable est supérieure à la valeur comptable de 260K€ ; ainsi une variation excédant les limites suivantes pourrait entrainer une dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition sur cette filiale : baisse de 1% du chiffre d'affaires ou de 0,3% du taux de marge brute ou augmentation de 0,3% du taux d'actualisation.
- Concernant Fege: la valeur recouvrable est supérieure à la valeur comptable de 650K€; ainsi une variation excédant les limites suivantes pourrait entrainer une dépréciation de l'écart d'acquisition sur cette filiale: baisse de 2,7% du chiffre d'affaires ou de 0,7% du taux de marge brute ou augmentation de 0,35% du taux d'actualisation.

NOTE 9 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

''	va	ieu	rs p	rui	es
en K	′ €				

en K€	Ecarts	Immobilisations	Immobilisations	Immeubles de	Actifs financiers	Total
	d'acquisitions	incorporelles	corporelles	placements	non courants	
Valeurs brutes au 31.12.2013*	22 182	I 518	38 079	2 425	11 983	76 187
Acquisitions ou transferts		158	I 887	257	611	2913
Cessions ou diminutions			-325		-4 357	-4 682
Variations de périmètre						0
Variations de change			181			181
Valeurs brutes au 31.12.2014	22 182	I 677	39 821	2 682	8 237	74 599

2°) Amortissements et pertes de valeurs :

en K€	Ecarts d'acquisitions	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immeubles de placements	Actifs financiers non courants	Total
Amortissements et pertes de valeurs au 31.12.2013*	9 1 1 3	1 414	31 047	227	37	41 838
Dotations ou transferts		97	600	202		900
Cessions ou diminutions			-89			-89
Variations de périmètre						0
Variations de change			149			149
Amortissement et pertes de valeurs au 31.12.2014	9 1 1 3	1 511	31 707	430	37	42 798

3°) Valeurs nettes

en K€	Ecarts	Immobilisations	Immobilisations	Immeubles de	Actifs financiers	Total
	d'acquisitions	incorporelles	corporelles	placements	non courants	
Valeurs nettes au 31.12.2013*	13 069	105	7 032	2 198	11 946	34 349
Acquisitions ou transferts	0	61	I 286	54	611	2013
Cessions ou diminutions	0	0	-236	0	-4 357	-4 593
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Variations de change	0	0	32	0	0	32
Valeurs nettes au 31.12.2014	13 069	166	8 1 1 4	2 252	8 200	31 801

(*) Modifiées de l'impact des normes I FRS I I et IAS 28 révisée et de la correction d'erreurs relatives à Fege

NOTE 10. – STOCKS ET EN-COURS

en K€	31/12/2014	31/12/2013(*)
Matières premières et marchandises	2 253	2 146
Encours de production	2 840	4 995
Produits finis	I 479	I 453
Total brut	6 573	8 593
Dépréciation	-1 538	-1 396
Total net	5 035	7 197

(*) Modifié de l'impact des normes IFRS I let IAS 28 révisée et de la correction d'erreurs relatives à Fege

Les dotations et reprises de dépréciations sont constatées dans la rubrique « achats consommés » du compte de résultat.

NOTE II – REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI ET INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Régimes de base : Dans certains pays, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes sociaux concernés. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies et l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Au-delà des régimes de base, les régimes existants peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Régimes à cotisations définies : Les prestations dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. Comme pour les régimes de base, l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies : La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « valeur actuelle probable antérieure », représentant le passif social à la date de la clôture de la période (PBO).

Les calculs sont réalisés avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux moyen d'inflation des salaires : 2,0%;
- Taux moyen d'actualisation : 2,1%;
- Age de départ à la retraite : 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres.

Compte tenu de l'accélération de la baisse des taux d'intérêts des obligations à long terme, le taux d'actualisation a été abaissé de 3,5% en 2013 à 2,1% en 2014. Ce changement d'hypothèse impacte les provisions à la hausse et négativement les capitaux propres pour 319 K€ avant effet d'impôt.

Pour la couverture de ce passif social le Groupe a souscrit plusieurs contrats auprès d'une société d'assurances.

Lorsque les capitaux disponibles dans le fonds géré par l'assureur sont inférieurs à la PBO, le Groupe provisionne l'écart dans son passif. Au 31 décembre 2014, cette provision s'élève à 1 217 K€ pour les sociétés françaises et couvre principalement les indemnités de fin de carrière.

NOTE 12 – PROVISIONS

en K€	Montants 31/12/2013	Augmentations	Diminutions	ou reprises	Variation	Montants
Cirico	(*)	de l'exercice	utilisées	non utilisées	de périmètre	31/12/2014
Pour risques de garantie aux clients	668	519	571	23	0	593
Pour risques de pertes	76	0	74	1	0	0
Pour risques divers	4 138	296	799	1 091	0	2 544
Total provisions pour risques	4 882	815	I 444	1 115	0	3 137
Pour charges techniques	41	84	41	0	0	84
Litiges fiscaux	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charges diverses	42	34	38	5	0	34
Pour charges de restructuration	0	0	0	0	0	0
Pour charges de fin de carrière	1 157	482	269	42	0	I 329
Total provisions pour charges	I 24 I	600	348	46	0	I 447
Total provisions pour risques et charges	6 123	1 415	I 792	1 162	0	4 584
Impôt différé passif	50	0	6	0	0	45
TOTAL PROVISIONS	6 173	1 415	I 798	l 162	0	4 629

^(*) Modifié de l'impact des normes I FRS I I et IAS 28 révisée et de la correction d'erreurs relatives à Fege

- Pour les provisions constituées pour charges de fin de carrière, se référer à la note 11.
- Les provisions pour risques divers sont composées essentiellement :
 - D'une provision d'un montant de 2 156 K€ correspondant à la part du groupe dans le cadre des engagements relatifs au plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara. Cette provision, constituée au 31 décembre 2013 pour 2 850 K€, a fait l'objet d'une reprise de provision pour 694 K€ à fin 2014 compte tenu de l'augmentation des actifs réalisables de Sant'Andrea Novara. Les charges afférentes à cette provision devraient, en principe, être constatées au cours de l'exercice 2015.
 - D'une provision constituée au titre de la garantie de passif sur l'activité « Non Woven », cédée fin 2011, qui s'élevait à 1 033 K€ au 31 décembre 2013. Suite à l'accord définitif intervenu avec Andritz, une indemnité leur a été versée pour 643 K€ à la fin du 1e semestre 2014 et la provision a été intégralement reprise au 31 décembre 2014.

NOTE 13. – ECHEANCIER DES PASSIFS

		31/12/2014			31/12/2013*				
en K€	Nature	Moins de I an	de I à 5ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de I an	de I à 5ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	В				0		•		0
Emprunts auprès d'établissements de crédits	В	305	I 859	351	2515	223	I 593	0	I 816
Emprunts auprès des sociétés apparentées	В				0				0
Emprunts et dettes financières diverses	В	2 664	I 876		4 539	645	3 964		4 608
Crédits-baux	В	48	144		193	46	184	0	231
Concours bancaires et mobilisation de créances	Α	5			5	20			20
Passifs financiers non courants	•••••	•••••••••••••••••	3 879	35 I	4 229		5 741	0	5 741
Emprunts et dettes financières courants		3 022			3 022	934			934
Dettes fournisseurs	В	4 086	•••••••		4 086	4 903	•	:	4 903
Dettes sur immobilisations	В	397			397	173			173
Fournisseurs et comptes rattachés		4 483	0	0	4 483	5 076	0	0	5 076
Impôts courants		121			121	32			32
Comptes courants des sociétés apparentées		187			187				0
Avances et acomptes reçus		1 595			I 595	4019			4 019
Dettes fiscales et sociales		3 180			3 180	3 547	0		3 547
Autres dettes		255			255	687			687
Produits constatées d'avance		17			17	37			37
Autres dettes et comptes de régularisation		5 234	0	0	5 234	8 290	0	0	8 290

(*) Modifié de l'impact des normes IFRS II et IAS 28 révisée et de la correction d'erreurs relatives à Fege Nature d'instruments financiers :

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat
 A IAS 32
 Autres passifs financiers au coût amorti
 B IAS 32

Tous les passifs financiers sont selon la terminologie IFRS 7 des passifs encourus à des fins de transaction.

Le montant de 3 022 K€ correspondant aux emprunts et dettes financières à moins d'un an et figure dans la rubrique du bilan « Emprunts et dettes financières courants ».

NOTE 14. – ECHEANCIER DES ACTIFS

Les titres de participations minoritaires sont des actifs disponibles à la vente, et évalués en juste valeur. Les autres rubriques sont évaluées au coût amorti.

			31/12/	2014			31/12/2	2013*	
en K€	Nature	Moins de I an	de I à 5ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de I an	de I à 5ans	Plus de 5 ans	Total
Titres non consolidés	С	12	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		12	•		:	0
Prêts et créances	Α	2 803	4 877	508	8 188	6 240	5 140	566	11 946
Actifs financiers non courants		2815	4 877	508	8 200	6 240	5 140	566	11 946
Clients et comptes rattachés	Α	7 099	•		7 099	8 892			8 892
Autres créances et comptes de régula- risation		5 930			5 930	I 803			I 803
Impôts courants		404			404	296			296
Trésorerie et équivalents de trésorerie	В	14 989			14 989	19 433			19 433
Total		28 422	0	0	28 422	30 424	0	0	30 424

(*) Modifié de l'impact des normes IFRS II et IAS 28 révisée et de la correction d'erreurs relatives à Fege Nature d'actifs financiers :

- Prêts et créances A

- Actifs financiers en juste valeur par le résultat B

- Actifs financiers disponible à la vente C

Tous les actifs financiers sont selon la terminologie IFRS 7 des actifs encourus à des fins de transaction.

Les chiffres indiqués concernent des montants nets.

Au 31 décembres 2014, les actifs financiers non courants s'élevant à 8 200 K€ comprennent un montant de 4 196K€ relatif à un engagement de garantie de paiement lié à l'acquisition du solde des titres de Fege d'ici à début 2016.

Répartition des placements :

L'ensemble des placements financiers « Actifs financiers non courants » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie », est réparti ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
- Sur supports actions et obligations « corporate » à notation inférieure à BBB	0%	0%
- Sur supports obligations « corporate » à notation supérieure ou égale à BBB	0%	0%
- Sur supports obligations d'États ou placements de trésorerie	100%	100%

Répartition des supports de trésorerie :

L'ensemble des actifs de « Trésorerie et équivalents de trésorerie », est réparti ainsi :

Supports au	31/12/2014	31/12/2013 (*)
Comptes courants	9 003	4 186
Placements:		
Comptes à terme	2 728	2 287
SICAV monétaire	0	0
Produits de taux à moins de 18 mois	3 258	12 961
Total en K€	14 989	19 433

(*) Modifié de l'impact des normes IFRS I let IAS 28 révisée

NOTE 15. – RESULTAT FINANCIER

Le « Coût de l'endettement financier » correspond aux principaux postes suivants :

- Intérêts sur emprunts
- Plus ou moins-value sur opérations de forfaiting
- Intérêts sur mobilisation de créances ou d'effets commerciaux
- Intérêts sur crédits de trésorerie
- Escomptes accordés et obtenus
- Agios bancaires
- Actualisation des créances et des dettes

Les « Autres produits et charges financiers » correspondent essentiellement à :

- Gains et pertes de change
- Produits et charges des placements financiers
- Plus ou moins-values sur cessions d'actifs financiers
- Variation des provisions nettes pour dépréciation d'actifs financiers

NOTE 16. – ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

en K€	Donnés	Reçus
Engagements, Pensions, Indemnités	I 276	259
Avals, cautions, garanties	990	0
Retenues de garanties sur marchés	75	0
Ventes à termes de devises	102	0
Hypothèques et nantissements	7 584	0
TOTAL:	10 028	259

Les hypothèques, nantissements et autres sûretés donnés au 31 décembre 2014 comprennent :

- Un nantissement et un séquestre de valeurs mobilières de placement pour 4 196 K€ au titre de l'engagement lié à l'acquisition du solde des titres de Fege devant être acquis en deux étapes d'ici à début 2016,
- Des hypothèques pour I 868 K€ concernant des bâtiments de production relatifs à Fege et 920 K€ en garantie du financement de la rénovation d'un bâtiment en Alsace (voir en note 21).

NOTE 17. – LISTE DES FILIALES ET METHODE DE CONSOLIDATION

Société	Pays	% de contrôle	Méthode de consolidation	Туре	Secteur
NSC Groupe	France	100%	mère	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	Autres
Euroschor	France	50%	Mise en équivalence	coentreprise	Fibre To Yarn
N. Schlumberger	France	50%	Mise en équivalence	coentreprise	Fibre To Yarn
Seydel	Allemagne	50%	Mise en équivalence	coentreprise	Fibre To Yarn
BTH	HongKong	30%	Mise en équivalence	coentreprise	Fibre To Yarn
ZLTGT	Chine	30%	Mise en équivalence	coentreprise	Fibre To Yarn
Pakea	France	100%	globale	Filiale	Packaging
Monomatic	France	100%	globale	Filiale	Packaging
Monomatic Italie	Italie	100%	globale	Filiale	Packaging
Fege	France	100%	globale	Filiale	Packaging
FLF	France	100%	globale	Filiale	Autres
NSC Environnement	France	100%	globale	Filiale	Autres
NSC USA	Etats-Unis	100%	globale	Filiale	Autres
Servitex**	Uruguay	100%	globale	Filiale	Autres
Fonderie Schlumberger	France	100%	globale	Filiale	Fonderie
NSC Florival	France	100%	globale	Filiale	Autres
Sofréa*	Luxembourg	100%	globale	Filiale	Autres
Fréaco	France	100%	globale	Filiale	Autres
SBA**	Belgique	100%	globale	Filiale	Autres

^{*} Société liquidée durant l'exercice

^{**} Société en cours de liquidation

NOTE 18. - TRANSACTIONS AVEC LES **PARTIES LIEES**

a) Rémunération des dirigeants et membres du conseil d'administration:

Se référer à la note 25.

b) Transactions avec les actionnaires :

Un dividende de I IIIK€ a été versé en juin 2014.

c) Transactions avec les coentreprises :

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le groupe dans le cadre normal de ses activités avec les coentreprises. Ces transactions se font au prix du marché à l'exception des avances en compte courant dont les conditions sont exposées ci-dessous.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 (*)
Achats de marchandises	965	670
et prestations de services reçus	763	670
Ventes de marchandises	1 721	I 964
et prestations de services rendus	1 /21	1 704
Actifs non courants	800	1 001
Créances d'exploitation	202	171
Comptes courants débiteurs	6 084	I 674
Dettes d'exploitation	439	95
Comptes courants créditeurs	179	0
Provisions pour risques	0	0
(%) A4 !:C' P:	DC 11 . IAC 20	, , ,

(*) Modifié de l'impact des normes IFRS I I et IAS 28 révisée

Les comptes courants financiers sont relatifs à des garanties financières données par Euroschor dans le cadre du plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara et à des avances sans intérêts consenties dans le cadre du financement des activités de Sant'Andrea Novara jusqu'à juillet 2014. Ces garanties font l'objet d'une provision pour 2 I56K€ (voir note I2).

Ces avances sont présentées aux postes « Autres créances et comptes de régularisation » et pour leur part à moins d'un an et « Actifs financiers non courants » pour leur part à plus d'un an.

Les actifs non courants sont relatifs aux créances à long terme détenues par le groupe sur N. Schlumberger dans le cadre de la procédure de sauvegarde de cette société.

INFORMATIONS NOTE 19. **CO-ENTREPRISES**

(en K€)	31/12/2014	31/12/2013 (*)
Actifs non courants	12 105	4 206
Actifs courants	27 194	18 073
Trésorerie et équivalents de	13 638	13 187
trésorerie	13 030	13 107
Total actifs	52 938	35 466
Passifs non courants	5 444	5 504
Passifs courants	28 448	14 320
Emprunts et dettes finan-	14	523
cières courants		523
Total passifs	33 906	20 347
Capitaux propres	19 032	15 119
Quote-part de 50%	9516	7 559
Coentreprises	9516	7 559

Les passifs financiers non courant sont de 2 582K€ au 31/12/2014 et 2 919K€ au 31/12/2013.

2 7171C au 31/12/2013.		
(en K€)		31/12/2013 (*)
Chiffre d'affaires	43 540	43 433
Autres produits d'exploitation	422	499
Produits de l'activité	43 962	43 932
Achats consommés	-15 178	-15 625
Services extérieurs	-12 001	-10 321
Charges de personnel	-10 576	-11 189
Autres charges d'exploitation	-170	-117
Impôts et taxes	-653	-776
Dotations aux amortissements	1 022	2.554
et aux provisions	-1 022	-2 556
Résultat opérationnel	4 361	3 347
courant	7 301	
Autres produits et charges	0	0
opérationnels		
Résultat opérationnel	4 361	3 347
Cout de l'endettement financier	-133	-125
Autres charges financières	-14	-1 408
Autres produits financiers	253	4 448
Résultat courant (des	4 468	6 262
sociétés intégrées)	4 400	
Impôts sur les résultats	-308	-148
Résultat net des activités	4 161	6 1 1 4
poursuivies		
Résultat des activités abandonnées	0	0
Résultat net (de l'ensemble	4 161	6 1 1 4
consolidé)		
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net (part du	4 161	6 1 1 4
groupe)		
Quote-part de 50%	2 080	3 057
Résultat des activités	0	-549
abandonnées II) c) c)		
Quote-part dans le résultat		
net des sociétés mises en	2 080	2 508
équivalence		
(*) Modifié de l'impact des normes IFRS	S II et IAS 28 n	évisée

L'information sur les actifs et passifs au 31/12/2012 n'est pas donnée car le coût de l'information aurait été excessif à réaliser.

Il est rappelé que la société N.Schlumberger fait l'objet d'un plan d'apurement du passif jusqu'en janvier 2017.

NOTE 20. – DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, de distribuer un dividende à hauteur de 2,50 € par action au titre de cet exercice.

Au titre des exercices 2013 et 2012, les dividendes versés se sont respectivement élevés à 2,25€ et à 2,00 € par action.

NOTE 21. – IMMEUBLES DE PLACEMENTS

Les immeubles de placements sont constitués d'un immeuble de bureau rénové en 2012. Les contrats de location sont conformes aux conditions normales de marché.

						transfert			
	31/12/2013	Acquisition	Dépenses ultérieures immobilisées	Regrou- pement d'entreprise	Actif destiné à la vente	Stock	Bien occupé par leur propriétaire	Variation d'amortissement	31/12/2014
Valeur brute	3 823		257						4 079
Amortissement	-1 625							-202	-1 827
Valeur nette	2 198	0	257	0	0	0	0	-202	2 252
Montants comp	tabilisés dans	le résultat		2014					
Les produits loc	catifs			189					
Les charges opé	érationnelles (directes		-205					

Une hypothèque d'un montant de 920 K€ a été consentie en garantie des emprunts bancaires contractés pour la rénovation de cet immeuble. La juste valeur de ce bâtiment est de 2 250 K€ telle que définie par le cabinet Roux en fonction de la valeur locative et des références de transactions constatées sur la marché pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables.

NOTE 22 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES

Le plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara, actualisé sur la base des comptes sociaux de l'exercice 2014, a été examiné par le tribunal de Novara le 19 février 2015. Le juge-commissaire ayant émis un avis favorable à l'homologation de ce plan, le tribunal l'a homologué en date du 2 mars 2015 et a nommé un liquidateur chargé de l'exécution du plan.

Suite à l'homologation du plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara, NSC Groupe a décidé d'acquérir les 50% détenus par Orlandi SpA dans Euroschor SAS. La transaction doit être signée le 16 mars 2015. A l'issue de cette opération, NSC Groupe détiendra la totalité des titres de Euroschor ; ceci entrainera une consolidation par intégration globale des sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés 2014.

NOTE 23 – RESULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL

	2014	2013
Résultat par action des activités poursuivies (€)	5,40	10,50
Résultat dilué par action des activités poursuivies (€)	5,40	10,50
Résultat par action (€)	7,54	2,05
Résultat dilué par action (€)	7,54	2,05
Résultat de base et dilué (K€)	3 799	I 072
Nombre d'actions de base, moyen pondéré	503 790	521 648
Nombre d'actions dilué, moyen pondéré	503 790	521 648

Le capital est composé de 494 095 actions entièrement libérées, ouvrant droit au dividende et de nominal $16 ext{ €.}$ Une réduction de capital, par annulation des actions propres détenues, de 54 155 actions a été effectuée le 5 décembre 2014 ; ceci a entrainé une diminution du capital social de 866 K€ et des réserves pour 2 353 K€.

Il n'existe pas d'instrument financier dilutif de capital.

Au 31/12/2014 : 297 142 actions sont à droit de vote double ; au 31/12/2013 : 381 475 actions étaient à droit de vote double. Le nombre de titres d'autocontrôle est de 14 602 au 31/12/2014.

NOTE 24 – EFFECTIFS

	2014				2013	(*)		
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
Autres (**)	11	9	0	20	11	9	0	20
Fonderie Schlumberger	3	11	30	44	3	- 11	30	44
Packaging	61	36	65	162	57	55	52	164
Total	75	56	95	226	71	75	82	228

^(*) Modifié de l'impact de la norme IFRS I I et des activités abandonnées

NOTE 25 – REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014 s'est élevé à 72 K€.

Durant l'année 2014, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'est élevé à 682 K€. Cette rémunération comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence le cas échéant.

NOTE 26 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés en charges en 2014 sont les suivants :

NSC Groupe : 181 K €
Autres sociétés du Groupe 117 K €
Total : 298 K €

Ces montants intègrent respectivement pour NSC Groupe et pour les autres sociétés du groupe 5 K€ et 2 K€, au titre de prestations de services entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Les honoraires indiqués ci-dessus sont pris en compte en fonction des pourcentages de détention des sociétés.

^(**) Il s'agit des effectifs des sociétés NSC Groupe, NSC USA et NSC Environnement

B - COMPTES SOCIAUX

	I Bilan au 31 de	écembre 2014
	2 Compte de re	ésultat
• • • • • •	3 Projet d'affect	ation du résultat
	4 Tableau de fin	ancement
	Note I.	Principes comptables
	Note 2.	Analyse des résultats
	Note 3.	Etat de l'actif immobilisé
	Note 4.	Impôt
	Note 5.	Trésorerie à court terme
	Note 6.	Capital social et variation des capitaux propres
	Note 7.	Provisions pour risques et charges
	Note 8.	Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice
	Note 9.	Informations concernant les entreprises liées
	Note 10.	Transactions avec les parties liées
	Note II.	Comptes de régularisations
	Note 12.	Engagements hors bilan
	Note 13.	Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale
	Note 14.	Régimes d'avantages postérieurs à l'Emploi
	Note 15.	Litiges
	Note 16.	Société consolidant
	Note 17.	Evénements postérieurs à la clôture
	Note 18.	Renseignements concernant les filiales
	Note 19.	Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs au cinq dernières années

I. - BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

		31-déc-2014		31-déc-2013
ACTIF (en K€)	Montant brut	Amortissements ou dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement	0	0	0	0
Brevets, logiciels et progiciels	60 748	49 498	11 250	14 819
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	60 748	49 498	11 250	14 819
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques et outillages industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	72 618	18 304	54 313	63 202
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	72 618	18 304	54 313	63 202
Participations	84 631 250	43 670 017	40 961 233	46 650 935
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	4 396 090	0	4 396 090	8 196 090
Autres immobilisations financières	945 664	33 010	912 654	I 408 748
Immobilisations financières	89 973 003	43 703 027	46 269 976	56 255 773
ACTIF IMMOBILISE	90 106 369	43 770 829	46 335 540	56 333 794
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	380 953	123 167	257 786	174 257
Autres créances	9 051 197	665 000	8 386 197	3 160 484
Créances	9 432 150	788 167	8 643 983	3 334 741
Valeurs mobilières de placement	3 357 834	0	3 357 834	12 960 617
Disponibilités	4 316 531	0	4 316 531	670 428
Disponibilités	7 674 364	0	7 674 364	13 631 045
Charges constatées d'avance	17 798	0	17 798	12 450
ACTIF CIRCULANT	17 124 312	788 167	16 336 145	16 978 235
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion actif	0		0	0
TOTAL ACTIF	107 230 681	44 558 996	62 671 685	73 312 029

PASSIF (en €)	31-déc-14	31-déc-13
Capital	7 905 520	8 772 000
Primes d'émissions,	0	0
Réserve légale ordinaire	890 000	890 000
Autres réserves	51 648 886	55 236 782
Report à nouveau	-430 605	521 656
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-2 764 552	-1 075 120
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
CAPITAUX PROPRES	57 249 249	64 345 318
Avances conditionnées et emprunts participatifs	0	0
Autres dettes assorties de conditions particulières	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	2 156 446	3 883 187
Provisions pour charges	I 134 524	I 263 277
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 290 970	5 146 464
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	4 722
Mobilisations de créances	0	0
Emprunts et dettes financières divers	194 707	1 204 561
Emprunts et dettes financières	194 707	I 209 283
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	321 681	231 779
Dettes fiscales et sociales	I 449 077	I 489 950
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	250 000
Autres dettes	166 002	639 236
Autres dettes	l 615 079	2 379 186
Produits constatés d'avance	0	0
DETTES	2 131 466	3 820 247
Compte de régularisation		
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL PASSIF	62 671 685	73 312 029

II - COMPTE DE RÉSULTAT

(en €)	31-déc-14	31-déc-13
Prestations de services	I 417 553	1 162 133
Chiffre d'affaires	I 417 553	1 162 133
Reprises sur provisions et amortissements	I 343 7I5	298 085
Transfert de charges d'exploitation	175 736	128 262
Autres produits		269 483
Produits d'exploitation	2 946 676	I 857 963
Achats de sous-traitance	0	-6 199
Achats non stockés: Matières et fournitures	-10 128	-9 975
Services extérieurs: Personnel extérieur	-16 609	-48 514
Services extérieurs: Loyers en crédit-bail	0	0
Services extérieurs : Autres services	-933 580	-997 351
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-10 406	-9 507
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-30 028	-44 191
Salaires et traitements	-1 001 246	-948 719
Charges sociales	-540 259	-496 911
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-24 741	-22 444
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	0	-297 726
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-181 775	-342 909
Autres charges d'exploitation	-987 625	-88 227
Charges d'exploitation	-3 736 397	-3 312 672
Résultat d'exploitation	-789 721	-1 454 709
Produits des participations	l 935 935	999 337
Produits des autres créances immobilisées	0	0
Intérêts et produits assimilés	623 105	629 065
Plus values sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	394 611
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	2 792 847	2 919 562
Produits financiers	5 351 981	4 942 576
Intérêts et charges assimilés	- 6 355	-8 915
Différences négatives de change	-850	0
Moins values sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Dotations aux provisions	-7 547 054	-4 252 854
Autres charges financières	-1 589	-1 392
Charges financières	-7 555 848	-4 263 161
Résultat financier	-2 203 867	679 415
Résultat courant avant impôts	-2 993 588	-775 295
Produits sur opérations de gestion	0	0
Produits des cessions d'actifs	231 700	0
Produits sur autres opérations de capital	0	0
Quote-part des subventions d'investissement	0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges exceptionnelles	0	0
Produits exceptionnels	231 700	
Charges exceptionnelles :		
- sur opérations de gestion	0	0
- sur cession d'actifs	-153 495	-342 566
	-133 47 3 0	-5 4 2 500
sur autres opérations de capital	U	U
Dotations aux amortissements exceptionnels	0	0
- amortissements dérogatoires	0	0
- aux amortissements et provisions exceptionnels	U	242 544
Charges exceptionnelles	-153 495	-342 566
Résultat exceptionnel	78 206	-342 566
Participation et intéressement des salariés aux résultats	0	42.741
Impôts sur les bénéfices	150 831	42 741
Total des produits	8 681 188	6 843 279
Total des charges	-11 445 739	-7 918 399
Résultat de l'exercice	-2 764 552	-1 075 120

III - PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT.

En 2014, la perte nette de la société NSC Groupe (société mère) s'établit à - 2 764 551,59 € à comparer à la perte nette de -1 075 119,51 € en 2013.

Il sera proposé à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2014 de verser, au titre de l'exercice 2014, un dividende de 2,50 € / action.

	en €
Report à nouveau antérieur	-430 605
Résultat de l'exercice	-2 764 552
Bénéfice distribuable	-3 195 156
Dividende statutaire prélevé sur le résultat	0
Dividende prélevé sur le résultat	0
Dividende prélévé sur les autres réserves	1 235 238
Total du dividende distribué	I 235 238
Report à nouveau	-3 195 156

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2014 Proposition	2013	2012	2011
Valeur nominale de l'action (€)	16	16	16	16
Nombre total d'actions	494 095	548 250	548 250	548 250
Dividende distribué par action	2,50	2,25	2,00	3,75
Montant éligible à l'abattement art. 158 CGI	2,50	2,25	2,00	3,75

IV - TABLEAU DE FINANCEMENT (EN K€)

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	-2 765	-1 075
Dotations aux amortissements et provisions	7 754	4 916
Reprise de provisions	-4 137	-3 218
Valeur nette comptable des actifs cédés	153	343
Produit des cessions	-232	0
Résultat de cession	-78	343
Marge brute d'autofinancement après impôts	774	966
Variation des stocks	0	0
Variation des créances d'exploitation	-5 198	804
Variation des dettes d'exploitation	-688	337
Variation du besoin en fonds de roulement	-5 886	1 141
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE	-5 111	2 107
Incorporelles	-11	0
Corporelles	-1	-62
Financières	-2 750	-4 232
Opérations d'investissement	-2 762	-4 294
Produits de cession des actifs	232	0
Acquisitions de titres de participation	4	-10 558
Remboursement en capital	0	350
Cessions de titres de participation	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	-2 526	-14 501
Variation des dettes financières	-1 001	2 019
Diminutions des immobilisations financières sans passer par le résultat	3 792	350
Variation des avances conditionnées	0	0
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés	-1 111	-1 045
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS	I 681	I 324
Ecarts de conversion	0	0
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	-5 957	-11 420
TRESORERIE A L'OUVERTURE	13 631	25 05 I
TRESORERIE A LA CLOTURE	7 674	13 63 1

V - ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE I. – PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France. La présentation a été réalisée en privilégiant, comme les années précédentes, la mise en évidence des informations importantes.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

I°) Immobilisations:

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

- · Logiciel et progiciel sur 3 ans en linéaire
- Le matériel de bureau sur 7 ans en linéaire
- Le matériel informatique sur I an en linéaire

2°) Titres de participation:

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, et après réévaluations légales le cas échéant. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

•Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte de l'actif net ré estimé ou de la valeur probable de négociation.

La valeur probable de réalisation des titres de Pakea et de Fege est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés augmentés des disponibilités et d'une valeur terminale basée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits des dettes financières et des provisions pour risques et charges.

Un horizon de 5 ans a été retenu pour la période de calcul de la valeur recouvrable, sachant que tout horizon plus large accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

•Pour les participations susceptibles d'être vendues, en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation ou, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cessions sont calculées selon la méthode dite du « coût moyen pondéré ».

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

3°) Actions d'auto détention :

Les actions propres détenues sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour la part affectée aux stocks options et en « Autres immobilisations financières » pour les autres titres.

Elles sont évaluées à la date de clôture au cours du jour. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

4°) Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (Valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

5°) Opérations en devises :

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est enregistrée au bilan dans les comptes de régularisation « Ecart de conversion passif ». Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

6°) Passifs.

Conformément au règlement du CNC n°00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque NSC Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7°) Impôts.

NSC Groupe forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95% au moins un groupe d'intégration fiscale tel que défini à l'article 223 A du code général des impôts. Chaque société constate sa charge d'impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et NSC Groupe, en tant que tête du Groupe, détermine la charge ou le produit d'impôt comptabilisé en tenant compte des éléments suivants :

- Impôts versés à NSC Groupe par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit);
- Impôt dû au Trésor public au titre du résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale;
- L'utilisation éventuelle de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe. Dans ce cas une provision pour restitution d'impôt est constituée, l'économie d'impôt n'étant pas acquise à la société mère mais aux filiales disposant de ces déficits.
- Régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs;
- Evolution des provisions pour risques fiscaux.
- Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du groupe d'intégration fiscale.

Les principes appliqués par NSC Groupe sont conformes à l'avis 2005-G du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

8°) Engagements de retraite.

La recommandation 2003-R01 du Conseil national de la comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été appliquée à compter du l'er janvier 2004.

NOTE 2. – ANALYSE DES RÉSULTATS

en K€	31/12/2014	31/12/2013
Résultat d'exploitation	-790	-1 455
Résultat financier	-2 204	679
Résultat courant avant impôt	-2 994	-775
Résultat exceptionnel	78	-343
Impôt	151	43
Résultat net	-2 765	-1 075

Le résultat net de l'exercice 2014 a été principalement impacté par une dégradation du résultat financier liée à des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de Pakea et de NSC Florival.

I°) Résultat d'exploitation

Autres intérêts et produits assimilés

Total des produits financiers

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 intègre des reprises de provision à hauteur de I 033 K€ au titre de la garantie relative à la cession de l'activité Nonwoven au groupe Andritz.

2°) Les produits et charges financiers

Charges financières en (milliers d'euros)	Montant
Dotation financières aux amortissements	7 547
et aux provisions	7 3 17
Intérêts et charges assimilés	6
Différences négatives de change	I
Perte sur cession de VMP	0
Autres Charges Financières	2
Total des charges financières	7 556
Produits financiers (milliers d'euros)	Montant
-	
Produits financiers (milliers d'euros)	Montant
Produits financiers (milliers d'euros) Revenus des titres de participation	Montant 942

Le résultat financier de l'exercice 2014 a été impacté par des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de :

- Pakea à hauteur de -2 465 K€ compte tenu de la réduction de la valeur d'utilité,
- NSC Florival, à hauteur de -3 995 K€ compte tenu de l'impact de la baisse des plus-values latentes immobilières de NSC Florival. La valorisation du patrimoine immobilier de NSC Florival a fait l'objet d'une expertise détaillée conduite par le cabinet Roux en novembre et décembre 2014. Les conditions actuelles de marché sur la vallée du Florival ne sont pas favorables à la cession rapide et à bon compte d'ensemble immobiliers importants, entrainant ainsi une réduction des plus-values latentes.

Ces dépréciations ont été partiellement compensées par :

- une reprise de provision à hauteur de +1 982 K€ sur la valeur des titres d'Euroschor,
- des dividendes encaissés des filiales à hauteur de +1 936 K€,
- une reprise de provision à hauteur 694 K€ au titre de la réduction du risque liée au plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara.

3°) Evolution des variations des dépréciations de titres

en K€	31/12/2014	31/12/2013
Euroschor	l 982	2 365
Florival	-3 995	229
Fréaco	0	27
Monomatic	-207	-767
NSC Deutschland	0	106
NSC Environnement	-233	-211
NSC Japan	0	82
NSC USA	-615	-83
Pakea	-2 465	-341
SBA	0	0
Servitex	0	0
Total	-5 532	I 407

Comme indiqué au paragraphe précédent, les titres de Pakea et de NSC Florival ont fait l'objet d'une dotation aux provisions, les titres d'Euroschor ont fait l'objet d'une reprise de provision en 2014. Compte tenu du dividende versé par NSC USA en 2014, cette société a également fait l'objet d'une dotation aux provisions sur l'exercice.

4°) Les produits et charges exceptionnels

Charges exceptionnelles (milliers d'euros)	Montant
Charges exceptionnelles sur opérations de	
gestion	0
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	153(1)
Charges exceptionnelles sur autres opérations en capital	0
Dotation aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles	0 153

Produits exceptionnels (milliers d'euros)	Montant
Produits exceptionnels sur opérations de	
gestion	0
Produits de cession d'éléments d'actif	232(1)
Produits exceptionnels sur autres opérations en	0
capital	U
Reprise sur provisions et transferts de charges	0
Total des produits exceptionnels	232

(1) Les élements d'actifs cédés comprennent la plus value sur SOFREA pour 78 K€.

5 352

NOTE 3. – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Montants bruts

en milliers d'euros	Valeurs brutes 2013	Augmen- tations	Diminutions	Valeurs brutes 2014
Immobilisations incorporelles	49	11	0	61
Immobilisations corporelles	75	1	3	73
Immobilisations financières	94 394	2 745	7 166	89 973
Avances et acptes sur immo.	0	0	0	0
Total	94 518	2 758	7 170	90 106

Flux des amortissements et provisions

en milliers d'euros	Valeurs 2013	Augmen- tations	Diminutions	Valeurs 2014
Concessions, brevets, licences	35	15	0	49
Fonds commercial	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	12	10	3	18
Immobilisations financières	38 38	7 547	l 982	43 703
Total	39 185	7 572	I 986	43 771

Titres de participations

en milliers d'euros	Valeurs brutes	Déprécia- tions	Valeurs nettes
Valeurs 2013	84 789	-38 138	46 651
Augmentations	0		0
Diminutions	-158		-158
Dotation et reprises de dépréciations		-5 532	-5 532
Valeurs 2014	84 631	-43 670	40 961

Le tableau des filiales et participations est présenté en note 18. Le détail des dépréciations constatées sur l'exercice est indiqué en note 2.

Autres Immobilisations financières

en milliers d'euros	Valeurs 2013	Augmen- tations	Diminutions	Valeurs 2014
Titres d'auto détention bruts	I 409	2 758	3 221	946
Dépréciation	0			0
Titres d'auto détention nets	I 409	2 758	3 221	946
Prêts aux filiales bruts	0			0
Dépréciation	0			0
Prêts aux filiales nets	0	0	0	0
Dépôts et cau- tionnements	8 196		3 800	4 396
Dépréciation	0			0
Autres immobilisations financières netttes	8 196	0	3 800	4 396

Les dépôts et cautionnement au 31/12/2013 intégraient des comptes à terme nantis dans le cadre d'une garantie de passif octroyée en 2011 dans le cadre de la cession de l'activité Nonwoven pour un montant de 3 700 K€ qui a été intégralement libéré au 31/12/2014.

Les dépôts et cautionnement à la clôture de l'exercice sont principalement constitués de comptes à terme nantis en garantie du paiement des titres Fege pour 4 196 K€.

NOTE 4. – IMPÔT

NSC Groupe s'est constituée tête du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés NSC Groupe, NSC Florival, Fréaco, Fonderie Schlumberger, NSC Environnement, Monomatic et Pakea. Le taux d'impôt retenu est de 33,1/3 %.

Le report déficitaire d'ensemble du groupe d'intégration fiscale de NSC Groupe au 31/12/2014 s'élèvait à 38 554 K€.

Pour l'exercice 2014, le produit d'impôts du fait de cette convention est de 181 K€. En l'absence d'intégration fiscale NSC Groupe n'aurait pas eu à acquitter d'impôt.

NOTE 5. – TRÉSORERIE À COURT TERME

La situation des postes de trésorerie à court terme est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Disponibilités	3 358	12 961
Valeurs mobilières de placement	4 317	670
Trésorerie active	7 674	13 631
Dettes financières à court terme auprès des établisements de crédit	0	0
Dettes financières à court terme diverses	0	0
Trésorerie passive	0	0
Trésorerie nette	7 674	13 631

NOTE 6. – CAPITAL SOCIAL ET VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

a) Le capital social

Le capital social s'élève à 7 905 520 € et est composé de 494 095 actions d'un nominal de 16 € chacune.

b) Variation des capitaux propres sur l'exercice

en milliers d'euros	Ouverture	Augment.	Diminution	Affectation Résultat	Clôture
Capital social	8 772	0	866	0	7 906
Primes émission, fusion, apport	0	0	0	0	0
Réserve légale	890	0	0	0	890
Autres réserves	55 237	0	2 354	-1 234	51 649
Report à nouveau	522	0	0	-952	-431
Résultat	-1 075	-2 765	0	I 075	-2 765
Subvention d'investissement	0	0	0	0	0
Provisions règlementées	0	0	0	0	0
Total	64 345	-2 765	3 221	-1 111	57 249

[•] La société a réalisé une distribution de dividende le 13 juin 2014 à hauteur de 1 111 K€, correspondant à un dividende unitaire de 2,25 €.

NOTE 7. – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

•••••		•••••			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
en milliers d'euros	Montant	Augmentation	Diminutions	Diminutions	Valeurs
	en début	ou dotation	provisions	provisions non	brutes
	d'exercice	exercice	utilisées	non utilisées	fin d'exercice
Pour risques de garantie aux clients	0	0	0	0	0
Pour risques de pertes	0	0	0	0	0
Pour risques divers (1)	3 883	0	643	1 084	2 156
Total provisions pour risques	3 883	0	643	I 084	2 156
Pour charges techniques	0	0	0	0	0
Litiges fiscaux	0	0	0	0	0
Provisions pour charges diverses (2)	850	0	0	0	850
Pour charges de restructuration	0	0	0	0	0
Pour charges de fin de carrière	413	182	269	42	285
Total provisions pour charges	I 263	182	269	42	I 135
Total des provisions risques et charges	5 146	182	912	I 125	3 291
Dont dotations et reprises					
- Exploitation		182	269	42	
- Financières		0	643	1 084	
- Exceptionnelles		0	0	0	
•					

⁽¹⁾ La diminution des provisions pour risques divers concerne pour l'essentiel la reprise de provision relative à la cession de l'activité Nonwowen suite à la signature d'un accord avec la société Andritz et la reprise partielle pour 694 K€ de la provision liée au plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara.

[•] La société a procédé à une réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues le 5 décembre 2014 à hauteur de 54 155 titres le réduisant ainsi à 7 905 520 euros.

⁽²⁾ Provision pour restitution d'impôt constatée du fait de l'utilisation des déficits fiscaux de NSC Florival

NOTE 8. - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

I) Échéances des créances à la clôture de l'exercice

Total des créances	9 450	6 222	3 228	0
Charges constatées d'avance	18	18	0	0
Autres créances d'exploitation	9 051 (1)	5 824	3 228	0
Créances clients et comptes rattachés	381	381	0	0
en milliers d'euros	Montants bruts	A I an au plus	> à an et < à 5 ans	> à 5 ans

⁽¹⁾ Les autres créances d'exploitation sont constituées pour l'essentiel des comptes courants avec les filiales pour 7 625 K€ (Euroschor 6 543 K€, Pakea 807 K€ et SBA 206 K€) et des crédits d'impôts pour 1 244 K€.

2) Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros	Montants bruts	A I an au plus	> à l an et < à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	195	195	0	0
Avances et acompte reçus sur commandes	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	322	322	0	0
Dettes fiscales et sociales	I 449 ⁽²⁾	807	642	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres dettes d'exploitation	166	166	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
Total des emprunts et dettes	2 131	I 490	642	0

⁽²⁾ Les dettes fiscales et sociales sont composées pour l'essentiel des comptes courants avec les filiales pour la partie liée à l'intégration fiscale (Monomatic 305 K€, Pakea 515 K€), les organismes sociaux pour 299 K€ et les congés à payer pour 182 K€.

NOTE 9. – INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

en milliers d'euros	Montants nets
Postes du bilan *	
Participations	40 961
Créances rattachées à des participations	0
Prêts	0
Avances et acomptes reçus	0
Créances clients et comptes rattachés	197
Autres créances	7 625
Emprunts & Dettes financières divers	-1 015
Avances et acomptes versés sur commandes	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	0
Postes du résultat	
Produits des participations	l 936
Autres produits financiers	
Reprises de provisions sur titres	-5 532
Autres charges financières	0
* Débit (+) et Crédit (-)	

NOTE 10. – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Un dividende de I III k€ a été versé en 2014.

Concernant les transactions avec les dirigeants et les administrateurs, se référer à la Note 13 de cette annexe et à la Note «principe et règles de détermination de rémunération» du rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne.

NOTE II. – COMPTES DE RÉGULARISATIONS

Montants en milliers d'euros	31/12/2014
I. Les charges constatées d'avance	18
2. Les produits constatés d'avance	0
3. Les charges à payer	554
- Factures fournisseurs non parvenues	210
- Charges de personnel	215
- Organisme sociaux	102
- Etat	26
- Divers	1
4. Les produits à recevoir	270
- Valeur mobilières de placements	270
-Autres	0

NOTE 12. – LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Montants (en milliers d'euros)	31/12/2014
Engagements reçus	
Engagt. Pensions Indemnités	44
Avals, cautions, garanties	0
Total des engagements reçus	44
Engagements donnés	
Engagt. Pensions Indemnités	106
Hypothèques et nantissements	4 396
Avals, cautions, garanties	0
Total des engagements donnés	4 502

Engagements financiers reçus et donnés

NSC Groupe a consenti une garantie sur placements financiers sous forme de nantissement à hauteur de 4 196 K€, dans le cadre des 40% restant à acquérir de la société Fege.

NOTE 13. – INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS, LES ADMINISTRATEURS ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune avance ou crédit n'est alloué aux dirigeants et aucun engagement n'a été pris pour leur compte.

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014 s'élève à 72 K€.

Durant l'année 2014, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'estélevé à 682 K€. Ce montant comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence, le cas échéant.

NOTE 14. – RÉGIMES D'AVANTAGES POS-TÈRIEURS À L'EMPLOI

Les engagements de NSC Groupe (société mère) au titre des droits du personnel lié à la retraite sont en partie portés par des compagnies d'assurance. L'excédent des passifs sociaux par rapport aux fonds disponibles chez les assureurs fait l'objet d'une provision au bilan.

La provision inscrite au bilan a diminué de 128 K€ au 31 décembre 2014.

NOTE 15. – LITIGES

Il n'existait pas de litige en cours non provisionné pour la société NSC Groupe à la date d'arrêté des comptes sociaux de l'exercice 2014.

NOTE 16. – SOCIÉTÉ CONSOLIDANT

La société NSC Groupe SA est tête de groupe dans la consolidation du groupe NSC.

NOTE 17. – EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En date du 2 mars 2015, le Tribunal de Novara a homologué le plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara et nommé un liquidateur chargé de réaliser les actifs et d'apurer le passif de cette société.

Suite à l'homologation du plan d'apurement du passif de Sant'Andrea Novara, NSC Groupe a décidé d'acquérir les 50% détenus par Orlandi SpA dans Euroschor SAS. La transaction sera réalisée durant la 2e quinzaine de mars 2015.

A l'issue de cette opération, NSC Groupe détiendra la totalité des titres d'Euroschor.

NOTE 18. – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES

en milliers d'euros				
Filiales (50 % au moins	Capital à la	Capitaux propres	% du capital détenu	Valeur brute
du capital détenu par la société)	clôture du bilan	autres que le capital	par NSC Groupe	des titres détenus
Euroschor	8 184	5 191	50,0%	15 563
Florival	753	3 153	100,0%	33 033
Fréaco	l 907	2 194	100,0%	1 958
Monomatic	1 000	1 381	100,0%	3 356
NSC Environnement	1 000	-809	100,0%	1 000
NSC USA	1 912	-822	100,0%	2 902
Pakea	306	2 969	100,0%	16 731
SBA	19	-205	99,9%	19
Servitex	12	-12	99,9%	31
Fege	50	3 912	60,0%	9 787
Sci FLF	2	180	99,9%	251
TOTAL				84 631

NOTE 19. – RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AU CINQ DERNIÈRES ANNÉES

en K€	2010	2011	2012	2013	2014
Capital en fin d'exercice	•••••••••••••••••••••••••••••	••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
Capital social	8 772	8 772	8 772	8 772	7 906
Nombre d'actions ordinaires existantes	548 250	548 250	548 250	548 250	494 095
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	I 840	1 936	1 520	1 162	1418
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 098	-1 400	7 273	580	702
Impôts sur les bénéfices	0	-182	402	43	151
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	I 506	181	266	-1 075	-2 765
Résultat distribué	0	2 056	1 097	1 234	1112
Résultats par action (en euros)	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	•••••	•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,83 €	-2,89 €	14,00 €	1,14€	1,73 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	2,75 €	2,15€	0,49 €	-1,96€	-5,60 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	0,00 €	3,75 €	2,00 €	2,25 €	2,50 €
Personnel					
Effectif moyen des salariés	8,00	7,00	7,50	7,80	9,00
Montant de la masse salariale	995	1 173	966	949	1001
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	400	501	497	497	540
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

Chiffre d'affaires Valeur nette comptable Prêts et avances consen-Bénéfice Dividendes encaissés en 2014 par NSC Groupe des titres détenus hors taxe tis et non remboursés ou perte 8 453 6 543 0 434 762 10 937 -34 1 958 0 358 349 2 381 7 542 643 850 191 710 -233 1 090 2 263 -21 737 5 9 1 3 807 10 088 -578 0 206 0 0 0 0 17 215 | ||4 9 787 25 I 38 131 I 935 40 961 7 556



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUH COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société NSC GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les notes de l'annexe intitulées « Note I Principes comptables » et « Note 4 Changement de méthode comptable et correction d'erreur » exposent l'incidence des nouvelles normes d'application obligatoire et en particulier le changement de méthode consolidation des sociétés composant le secteur « Fibre to yarn ».
- Les notes de l'annexe intitulées « Note 3 Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation » et « Note II Provisions » précisent la traduction comptable des engagements pris par le Groupe, via EUROSCHOR, détenue à 50%, dans le cadre du plan d'apurement de passif déposé par sa filiale SANT'ANDREA NOVARA.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations significatives: goodwills

Les goodwills, dont le montant total figurant au bilan au 31 décembre 2014 s'établit à 13.069 K€, font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note I - Principes comptables, 7°) c) » et « Note 8 - Goodwill ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies pour les entités concernées et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Estimations significatives : provision pour risques liés au plan d'apurement de passif de la société SANT'ANDREA NOVARA

La note de l'annexe intitulée « Note 12 – Provisions » expose l'impact et les modalités d'estimation sur lesquelles repose la provision de 2 156 K€ couvrant les risques encourus dans le cadre du plan d'apurement de passif de la société SANT'ANDREA NOVA-RA et ayant conduit à une reprise partielle au cours de l'exercice écoulé pour 694 K€.

Nous avons examiné l'analyse effectuée par la société au regard de la procédure en cours et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Présentation d'ensemble des comptes consolidés

• Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes de l'annexe intitulées « Note I – Principes comptables » et « Note 4 – Changement de méthode comptable et correction d'erreur » exposent l'incidence des nouvelles normes d'application obligatoire et en particulier le changement de méthode consolidation des sociétés composant le secteur « Fibre to yarn ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

• Les notes de l'annexe intitulées « Note 3 – Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation » et « Note 5 – Information par secteur opérationnel » exposent l'incidence sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de la première contribution au résultat consolidé des sociétés Fege SAS et SCI FLFL consécutivement à leur entrée en périmètre à la fin de l'exercice précédent.

Nos travaux ont consisté à vérifier la concordance des impacts présentés avec les données issues des comptes consolidés et à examiner le caractère approprié de l'information fournie à ce titre. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Thierry LIESENFELD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NSC GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- · la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe intitulées « Note 2 - Analyse des résultats », « Note 7 - Provisions pour risques et charges » et « Note 17 - Evénements postérieurs à la clôture » qui exposent la traduction comptable à la clôture de l'exercice 2014 des engagements pris par la société, dans le cadre du plan d'apurement de passif déposé par sa filiale SANT'ANDREA NOVARA, détenue indirectement à 50% au 31 décembre 2014.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

• Les notes de l'annexe intitulées « Note I – Principes comptables / 2. Titres de participation », « Note 3 – Etat de l'actif immobilisé / Titres de participations » et « Note I8 – Renseignements concernant les filiales » exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et les données chiffrées y afférentes.

Notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société nous conduit à préciser que ces méthodes sont motivées par une approche en valeur d'utilité.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

• Les notes de l'annexe intitulées « Note 2 – Analyse des résultats », « Note 7 – Provisions pour risques et charges » et « Note 17 – Evénements postérieurs à la clôture » exposent l'impact et les modalités d'estimation sur lesquelles repose la provision de 2 156 K€ constituée au titre des risques encourus dans le cadre du plan d'apurement de passif de la société SANT'ANDREA NOVARA.

Nous avons examiné l'analyse effectuée par la société au regard de la procédure en cours et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision Thierry LIESENFELD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ NSC GROUPE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société NSC GROUPE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Didenheim et à Strasbourg, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision Thierry LIESENFELD

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention de compte courant avec EURO-SCHOR SAS

Votre société a conclu avec la société EUROSCHOR SAS en date du

I er décembre 2011 une convention de compte courant sans intérêts, portant sur un montant maximal de 500 000 € pour une durée maximale de 12 mois à compter de la mise à disposition des fonds. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration en date du 1 er décembre 2011.

En vertu de deux avenants, conclus respectivement en date du 25 avril 2012 et du 3 septembre 2012, et qui ont fait l'objet d'autorisations préalables de votre conseil d'administration en date du 29 mars 2012 et du 31 août 2012, le montant maximal des avances sans intérêts pouvant être consenties a été porté à 2 250 000 €, pour une durée maximale de 12 mois à compter de la mise à disposition des fonds.

Par courrier du 6 novembre 2013 , votre société a accepté la prorogation de l'échéance de remboursement des avances sans

intérêts accordées à la société EUROSCHOR SAS, à hauteur de 2 250 000 € au 30 juin 2014. Cette prorogation a été approuvée par votre assemblée générale du 4 juin 2014.

Selon courrier du 4 février 2014, votre société a accepté la prorogation de l'échéance de remboursement des avances sans intérêts accordées à la société EUROSCHOR SAS à hauteur de 2 250 000 € au 31 décembre 2014.

Votre société a procédé en date des 7 février, 28 février et 28 mars 2014 à des avances complémentaires en compte courant non rémunérées pour un montant total de 3 762 500 € au titre du plan d'apurement du passif de SANT'ANDREA NOVARA et des frais de procédure associés. Ces avances ont été approuvées par votre assemblée générale du 4 juin 2014.

Selon courrier du 19 décembre 2014, votre société a accepté la prorogation, autorisée préalablement par votre conseil d'administration en date du 5 décembre 2014, de l'échéance de remboursement des avances sans intérêts accordées à la société EUROSCHOR SAS à hauteur de 2 250 000 € au 15 janvier 2016.

Compte tenu du cumul des avances versées en 2014 (cf. infra § « Conventions et engagements non autorisés préalablement »), le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 6 543 263 € débiteur.

Personnes concernées:

- M. Bruno AMELINE, Président Directeur Général de votre société, Président de EUROSCHOR SAS
- Votre société, en sa qualité d'associée de EUROSCHOR SAS, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISÉS PRÉALABLEMENT

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

I. Convention de compte courant avec EURO-SCHOR SAS

Votre société a consenti en date du 22 mai 2014 une avance sans intérêts complémentaire de 500 763 € à EUROSCHOR SAS en vue de permettre à la filiale italienne de réaliser les principales commandes restant en carnet. Cette avance a fait l'objet d'une convention de compte courant en date du 28 octobre 2014.

Cette convention n'a pas été soumise à la procédure d'autorisation préalable car elle n'avait pas été identifiée comme entrant dans le champ de ladite procédure.

Nous vous précisons que votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention lors de sa réunion du 5 décembre 2014.

En date du 3 novembre 2014, votre société a consenti une avance sans intérêts complémentaire de 30 000 € à EUROSCHOR SAS.

Cette convention n'a pas été soumise à la procédure d'autorisation préalable car elle n'avait pas été identifiée comme entrant dans le champ de ladite procédure.

Personnes concernées:

- M. Bruno AMELINE, Président Directeur Général de votre société, Président de EUROSCHOR SAS
- Votre société, en sa qualité d'associée de EUROSCHOR SAS, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

2. Convention de compte courant avec la SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES Spri

Votre conseil d'administration a donné son aval le 1 er décembre 2011 pour la mise en place d'une convention de compte courant sans intérêts avec la SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES pour un montant maximal de 150 000 €. Cette convention a été approuvée lors de votre assemblée générale du 24 mai 2012.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 14 septembre 2012. Par cet avenant, le montant maximal du compte courant a été porté à 206 000 €, ces sommes n'étant pas productives d'intérêts et devant être remboursées au plus tard dans les 18 mois après la date de mise à disposition des fonds.

Cet avenant a été approuvé lors de votre assemblée générale du 31 mai 2013.

Selon avenant conclu en date du l'er juillet 2014, cette convention a été reconduite aux mêmes conditions.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 206 000 € débiteur.

Cette convention n'a pas été soumise à la procédure d'autorisation préalable car elle n'avait pas été identifiée comme entrant dans le champ de ladite procédure.

Personnes concernées:

- M. Bruno AMELINE, Président Directeur Général de votre société, Gérant de la SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES Sprl
- Votre société, en sa qualité d'associée de la SOCIETE BELGE D'AUTOMATISMES Sprl, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Strasbourg et à Didenheim, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Thierry LIESENFELD

HONORAIRES VERSÉS AUH COMMISSAIRES AUH COMPTES

(Article 222-8 du Règlement général de l'AMF)

	STE FI	DUCIAIR	E DE REV	ISION	MAZARS			
	Montant (HT)		%		Monta	Montant (HT)		6
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
AUDIT								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	82 300	58 000	65 %	52 %	90 500	58 000	76 %	52 %
- Filiales intégrées globalement	41 600	54 375	33 %	48 %	22 290	8 100	19 %	7 %
Autres diligences de prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
- Emetteur	2 500		2 %		5 000	45 000 (I)	4 %	41 %
- Filiales intégrées globalement					1 500		I %	
Sous-total	126 400	112 375	100 %	100 %	119 290	111 100	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		•						
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Sous-total	•••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••		•••••
TOTAL	126 400	112 375	100 %	100 %	119 290	111 100	100 %	100 %

⁽¹⁾ Dont 38 700 € au titre de procédures convenues dans le cadre de l'acquisition de Fege et FLF et 6 000 € au titre de l'examen limité des comptes intermédiaires de Fege et FLF au 31 décembre 2013

PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils sont présentés et se soldant par une perte de -2 764 552 €.

L'Assemblée générale ordinaire prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration et Directeur Général établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-235 du même Code.

L'Assemblée générale ordinaire approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 223 quater du Code général des impôts pour un montant global de 14 976 € avec un impôt correspondant de 4 992 €, toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2014 soit -2 764 551,59 € sur le report à nouveau antérieur de -430 604,80 €, soit un report à nouveau après affectation de -3 195 156,39 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-2 764 551,59 €
Report à nouveau antérieur	-430 604,80 €
Report à nouveau après affectation du résultat	-3 195 156,39 €

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide la distribution d'un dividende prélevé sur le compte « Autres réserves » de l 235 237.50 €.

En conséquence, il reviendrait à chaque action, un dividende de 2,50 €, mis en paiement, sans frais, dans un délai de 60 jours à compter de ce jour. Au cas où lors de la mise en paiement de ce dividende, la société détiendrait, dans le cadre des autorisations données, certaines de ses actions, le montant correspondant aux dividendes non versés, en raison de cette détention, sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts et calculé sur la totalité de son montant.

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Dividende distribué	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
Exercice 2011	3,75 €	3,75 €	0 €
Exercice 2012	2,00 €	2,00 €	0 €
Exercice 2013	2,25 €	2,25 €	0 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice consolidé de 3 799 364 €.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce. Elle approuve les conventions qui en font l'objet.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire donne en conséquence, quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la société pour leur gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et faisant usage de la faculté prévue par l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise la société, par l'intermédiaire de son Conseil d'administration ou de ses représentants légaux, à opérer en bourse sur ses propres actions, dans les conditions et limites prévues par les textes légaux et réglementaires, suivant les modalités ci-après :

• Prix d'achat maximal par action	100 €
• Prix de vente minimal par action	50 €
Nombre maximal d'actions	10 %

Le prix maximum des 34 665 actions restant à acquérir, ne pourra pas dépasser 3 466 500 €.

Les actions acquises en application de la présente résolution pourront l'être, en une ou plusieurs fois, par tous moyens y compris le cas échéant, de gré à gré, par blocs d'actions en vue de :

- L'animation du marché avec la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- L'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- L'attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de stock options.
- L'annulation éventuelle des actions par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation par une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration devra procéder à l'information nécessaire en application des textes légaux et réglementaires applicables.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée. Elle se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 4 juin 2014.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration ou à ses représentants légaux, avec faculté de délégation, pour passer, dans les limites et conditions fixées ci-dessus, tous ordres de bourse, assurer la tenue des registres des achats et ventes de titres, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes éventuels, remplir toutes autres formalités et faire en général tout ce qui sera nécessaire.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire réélit la société ALSAPAR, membre du Conseil d'administration, pour une nouvelle période de trois ans, dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts. Le mandat de la société ALSAPAR expirera donc à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire réélit Monsieur Olivier BEYDON , membre du Conseil d'administration, pour une nouvelle période de trois ans, dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts. Le mandat de Monsieur Olivier BEYDON expirera donc à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour remplir toutes formalités prescrites par la loi.

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale NSC Groupe Siège social 170, rue de la République - 68500 Guebwiller Siège administratif 170, rue de la République - 68500 Guebwiller

Forme juridique de la société

Société anonyme à Conseil d'administration.

Date de constitution et durée

La société a été constituée en 1810. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi et par les statuts, sa vie prendra fin le 15 septembre 2053.

Objet social

La société a pour objet :

- La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, et la gestion de ces participations, l'animation et la coordination des sociétés.
- Toutes prestations de services et d'études techniques, dans les domaines industriel, financier, commercial et administratif, accessoirement l'achat et la vente de tous biens et produits nécessaires à ces activités.
- L'exploitation directe ou indirecte de brevets, licences, marques et droits assimilés.
- L'achat, la construction, la prise à bail de tous immeubles, bâtis et non bâtis, leur mise en valeur et exploitation par tous moyens.
- La société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède, ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupement nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location gérance de tous biens et autres droits.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Registre du Commerce - SIRET - Code APE

Registre du Commerce : Colmar B 915 420 491

Numéro SIRET: 915 420 491 00010

Code APE: 7010 Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à NSC Groupe peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social de NSC Groupe commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures, et des sommes portées en réserve, en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève les sommes destinées à la constitution et à l'alimentation de toutes réserves et provisions ou fonds de prévoyance d'une nature quelconque ou encore à un report à nouveau.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale, sont fixées par elle, ou à défaut par le Conseil d'administration. Toutefois, cette mise en paiement doit avoir lieu dans le délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai accordée par décision de justice.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves et provisions dont elle a la disposition, soit pour compléter le dividende statutaire, soit à titre exceptionnel, en indiquant expressément le ou les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Mode de convocation

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration.

A défaut de convocation par le Conseil d'administration, les Assemblées générales peuvent être également convoquées :

- I. Par le ou les Commissaires aux comptes dans les conditions prévues à l'article 24 des statuts.
- 2. Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social.
- 3. Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société. Les réunions ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué par l'avis de convocation.

Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, les convocations aux Assemblées générales sont faites, quinze jours au moins avant l'Assemblée, par envoi aux frais de la société, à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives inscrites en compte, d'une convocation par lettre simple. Les actionnaires titulaires d'actions au porteur sont convoqués selon les modalités fixées par la loi.

Le délai ci-dessus est ramené à six jours en cas de deuxième convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer valablement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes et l'avis de convocation doit rappeler la date de la première Assemblée. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire prorogée sur deuxième convocation, dans les conditions prévues par cet article.

Conditions d'admission

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Toutefois, le droit pour l'actionnaire de participer à l'Assemblée est subordonné à son inscription sur le registre des actionnaires au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée, sauf si le Conseil d'administration a réduit ou supprimé ce délai.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Toutefois, les mineurs ou interdits seront valablement représentés par leur tuteur, les sociétés et établissements publics par leur représentant légal ou par tout mandataire spécialement habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que le tuteur, le représentant légal ou le mandataire soit personnellement actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard quatre jours avant la réunion de l'Assemblée générale, sauf la faculté pour le Conseil d'administration d'accepter que les dépôts soient faits en dehors de cette limite.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale, peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires), le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représente chaque action, et chacune d'elles donne droit à une voix au moins, sauf limitation édictée par les dispositions légales.

Un droit de vote double est attribué, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Le point de départ de ce délai de quatre ans correspond à la date d'inscription dans les comptes établis dans la société, au nom de chaque propriétaire.

Toutefois, le droit de vote double est attribué dès leur émission, aux actions nominatives représentant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, et attribuées à un actionnaire du chef d'actions anciennes lui conférant ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote supplémentaire attribué en application de l'alinéa précédent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au

profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus au dit alinéa.

Le droit de vote double visé ci-dessus ne pourra être supprimé par une Assemblée générale extraordinaire qu'après avoir requis l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit. Cette Assemblée statuera dans les mêmes conditions qu'une Assemblée générale extraordinaire.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire notifiée par les intéressés à la société suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

La société ne peut valablement voter avec les actions achetées par elle dans les conditions prévues par la loi; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Forme des actions. Connaissance de l'actionnariat

Les actions revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire sauf l'effet des dispositions légales contraires.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

En complément des dispositions légales, tout actionnaire venant à détenir ou à cesser de détenir un nombre d'actions représentant plus de 2 % des droits de vote doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception et dans le délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte ou cesse de l'être, du nombre total d'actions qu'il possède.

En cas de non-respect de l'obligation d'information mentionnée ci-dessus et si la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, le défaut de déclaration entraînera l'application des sanctions prévues par la loi.

Identification des actionnaires

La société se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre deux des statuts). L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

Si l'augmentation est réalisée par apports en numéraire ou en nature, avec création d'actions nouvelles, l'assemblée statue valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à dater de l'autorisation qui lui a été donnée.

MONTANT DU CAPITAL LIBÉRÉ, NOMBRE ET CATÉGORIES D'ACTIONS

Le titre a été admis à la Bourse de Paris le 23 décembre 1981 au hors cote spécial, puis transféré au Second Marché lors de sa création. L'exercice 1997 a été marqué par une offre publique de rachat d'actions. L'opération a porté sur 170 675 titres.

Au 31 décembre 1998, le capital social entièrement libéré est de 60 millions de francs divisé en 600 000 actions de 100 francs, toutes de même catégorie.

Au Conseil du 8 janvier 1999, le capital a été fixé à 9 600 000 €, divisé en 600 000 actions de 16 €, par intégration de réserves de 2 971 872 francs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002 a procédé à l'annulation de 30 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2005 a procédé à l'annulation de 13 750 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008 a procédé à l'annulation de 8 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2014 a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 866 480 € et de le ramener ainsi d'un montant de 8 772 000 € à 7 905 520 € par voie d'annulation de 54 155 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 5 décembre 2015 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Plan d'option

L'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 1998 a autorisé un plan d'option par rachat et/ou souscription au bénéfice de 7 000 titres.

Le plan a été mis en œuvre le 28 juin 1999.

L'option portait encore sur 5 835 titres lorsque le plan a échu le 27 juin 2007 inclus.

Ces titres ont été annulés par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008.

Évolution du capital

Les chiffres figurant dans les colonnes "Capital", "Primes" et "Nombre d'actions" représentent des variations à l'exception de ceux, libellés en bleu, qui correspondent à la situation du capital aux dates indiquées.

14.05.1979 51 700 KF
Division de l'action 01.10.1985 - - 470 000 100 F Incorporation de réserves 14.06.1986 5 640 KF - 56 400 100 F Incorporation de réserves 01.09.1988 6 204 KF - 62 040 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1988 19 KF 163 187 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1989 17 KF 144 165 100 F Incorporation de réserves 15.09.1990 6 828 KF - 68 279 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1990 39 KF 337 387 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1990 39 KF 337 387 100 F Augmentation de capital 01.07.1996 39 590 KF 327 938 395 903 100 F Réduction de capital 01.07.1996 (37 669 KF) (311 330) (376 686) 100 F Offre publique de rachat 16.07.1997 (17 068 KF) (17 252) (170 675) 10
Incorporation de réserves 14.06.1986 5 640 KF - 56 400 100 F Incorporation de réserves 01.09.1988 6 204 KF - 62 040 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1988 19 KF 163 187 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1989 17 KF 144 165 100 F Incorporation de réserves 15.09.1990 6 828 KF - 68 279 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1990 39 KF 337 387 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1990 39 KF 337 387 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1990 39 KF 337 387 100 F Augmentation de capital 01.07.1996 37 590 KF 327 938 395 903 100 F Réduction de capital 01.07.1996 (37 669 KF) (311 330) (376 686) 100 F Offre publique de rachat 16.07.1997 (17 068 KF) (17 252) (170 67
Incorporation de réserves 01.09.1988 6 204 KF - 62 040 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1988 19 KF 163 187 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1989 17 KF 144 165 100 F Incorporation de réserves 15.09.1990 6 828 KF - 68 279 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1990 39 KF 337 387 100 F Augmentation de capital 01.07.1996 39 590 KF 327 938 395 903 100 F Réduction de capital 01.07.1996 (37 669 KF) (311 330) (376 686) 100 F Offre publique de rachat 16.07.1997 (17 068 KF) (17 252) (170 675) 100 F Conversion en euros avec incorporation de réserves 08.01.1999 9 600 000 € 0600 000 16 € Annulation de titres 17.05.2002 (480 000 €) - (30 000) 16 €
Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1988 19 KF 163 187 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1989 17 KF 144 165 100 F Incorporation de réserves 15.09.1990 6 828 KF - 68 279 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1990 39 KF 337 387 100 F Augmentation de capital 01.07.1996 39 590 KF 327 938 395 903 100 F Réduction de capital 01.07.1996 (37 669 KF) (311 330) (376 686) 100 F Offre publique de rachat 16.07.1997 (17 068 KF) (17 252) (170 675) 100 F Conversion en euros avec incorporation de réserves 08.01.1999 9 600 000 € 0600 000 16 € Annulation de titres 17.05.2002 (480 000 €) - (30 000) 16 €
Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1989 17 KF 144 165 100 F Incorporation de réserves 15.09.1990 6 828 KF - 68 279 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1990 39 KF 337 387 100 F Augmentation de capital 01.07.1996 39 590 KF 327 938 395 903 100 F Réduction de capital 01.07.1996 (37 669 KF) (311 330) (376 686) 100 F Offre publique de rachat 16.07.1997 (17 068 KF) (17 252) (170 675) 100 F Conversion en euros avec incorporation de réserves 08.01.1999 9 600 000 € 0600 000 16 € Annulation de titres 17.05.2002 (480 000 €) - (30 000) 16 €
Incorporation de réserves 15.09.1990 6 828 KF - 68 279 100 F Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1990 39 KF 337 387 100 F Augmentation de capital 01.07.1996 39 590 KF 327 938 395 903 100 F Réduction de capital 01.07.1996 (37 669 KF) (311 330) (376 686) 100 F Offre publique de rachat 16.07.1997 (17 068 KF) (17 252) (170 675) 100 F Conversion en euros avec incorporation de réserves 08.01.1999 9 600 000 € 0 600 000 16 € Annulation de titres 17.05.2002 (480 000 €) - (30 000) 16 €
Levée d'option de souscription d'actions 31.12.1990 39 KF 337 387 100 F Augmentation de capital 01.07.1996 39 590 KF 327 938 395 903 100 F Réduction de capital 01.07.1996 (37 669 KF) (311 330) (376 686) 100 F Offre publique de rachat 16.07.1997 (17 068 KF) (17 252) (170 675) 100 F Conversion en euros avec incorporation de réserves 08.01.1999 9 600 000 € 0 600 000 16 € Annulation de titres 17.05.2002 (480 000 €) - (30 000) 16 € 31.12.2002 9 120 000 € - 570 000 16 €
Augmentation de capital 01.07.1996 39 590 KF 327 938 395 903 100 F Réduction de capital 01.07.1996 (37 669 KF) (311 330) (376 686) 100 F Offre publique de rachat 16.07.1997 (17 068 KF) (17 252) (170 675) 100 F Conversion en euros avec incorporation de réserves 08.01.1999 9 600 000 € 0 600 000 16 € Annulation de titres 17.05.2002 (480 000 €) - (30 000) 16 € 31.12.2002 9 120 000 € - 570 000 16 €
Réduction de capital 01.07.1996 (37 669 KF) (311 330) (376 686) 100 F Offre publique de rachat 16.07.1997 (17 068 KF) (17 252) (170 675) 100 F Conversion en euros avec incorporation de réserves 08.01.1999 9 600 000 € 0 600 000 16 € Annulation de titres 17.05.2002 (480 000 €) - (30 000) 16 € 31.12.2002 9 120 000 € - 570 000 16 €
Offre publique de rachat 16.07.1997 (17 068 KF) (17 252) (170 675) 100 F Conversion en euros avec incorporation de réserves 08.01.1999 9 600 000 € 0 600 000 16 € Annulation de titres 17.05.2002 (480 000 €) - (30 000) 16 € 31.12.2002 9 120 000 € - 570 000 16 €
31.12.1998 60 000 KF 0 600 000 100 F Conversion en euros avec incorporation de réserves Annulation de titres 17.05.2002 (480 000 €) - (30 000) 16 € 31.12.2002 9 120 000 € - 570 000 16 €
Conversion en euros avec incorporation de réserves 08.01.1999 9 600 000 € 0 600 000 16 € Annulation de titres 17.05.2002 (480 000 €) - (30 000) 16 € 31.12.2002 9 120 000 € - 570 000 16 €
réserves Annulation de titres 17.05.2002 (480 000 € - (30 000) 16 € 31.12.2002 9 120 000 € - 570 000 16 €
31.12.2002 9 120 000 € - 570 000 16 €
Annulation de titres 17.06.2005 (220 000 €) - (13 750) 16 €
31.12.2005 8 900 000 € - 556 250 16 €
Annulation de titres 06.06.2008 (128 000 €) - (8 000) 16 €
31.12.2008 8 772 000 € - 548 250 16 €
Annulation de titres 05.12.2014 (866 480 €) - (54 155) 16 €
31.12.2014 7 905 520 € - 494 095 16 €

^{*} primes : les montants correspondent aux mouvements sur les primes d'émission, d'apports ou de fusions, liées aux opérations de capital.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS OU ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Titres non représentatifs de capital

NSC Groupe n'a pas émis de parts de fondateur ou de certificats de droits de vote.

Obligations

NSC Groupe n'a pas émis d'obligations.

Intégration fiscale

La société NSC Groupe s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1^{er} janvier 1997.

L'intégration fiscale concerne les sociétés françaises, à l'exception des sociétés Euroschor détenue à 50% et de sa filiale française N. Schlumberger. Au 31 décembre 2014, ces deux sociétés forment par ailleurs un groupe d'intégration distinct dont la société-mère est Euroschor.

BREF HISTORIQUE DU GROUPE

1810	Création de la société.
1969	 Acquisition de la société Thibeau, constructeur de cardes Acquisition de la filiale anglaise de Thibeau.
1973	Création de la filiale italienne.
1979	Création de la filiale américaine.
1981	Introduction au hors cote spécial à la Bourse de Paris.
1983	Transfert automatique du titre de la société du hors cote vers le Second Marché.
1986	Acquisition de la société FIP, holding de la société Asselin, constructeur d'étaleurs-nappeurs et de la société Same, société d'applications mécaniques, électriques et électroniques.
1996	 Apport partiel d'actif de l'ensemble de l'activité industrielle à la société N. Schlumberger & Cie, la société faîtière optant pour la dénomination NSC Groupe.
1997	 Fusion-absorption de la société FIP. Création de la filiale Wuxi NSC Hongyuan.
1999	Acquisition de 99,84 % des titres de la société Monomatic en date du 20 décembre 1999.
2000	Acquisition de 74,50 % des titres de la société Pack'Industrie.
2002	Création de la filiale Monomatic Italia, filiale de la société française Monomatic.
2004	Acquisition de la part minoritaire de 30 % dans J.V. de Wuxi qui a pris le nom de Wuxi NSC Machinery Co. Ltd.
2005	 Succession d'apports partiels d'actifs donnant naissance aux activités actuelles N. Schlumberger (textile et environnement), Sant'Andrea Novara (environnement), Fonderie Schlumberger (fonderie, usinage de pièces en fonte), NSC Florival (gestion du patrimoine immobilier). Regroupement de N. Schlumberger avec la filiale Finlane du groupe italien Orlandi au travers de la société Euroschor détenue à parité. Création de la société Fréaco Sarl. Acquisition de 66 % des titres de la société Spack System. Fusion-absorption de la société Asselin par la société Thibeau, l'ensemble ainsi constitué prenant la dénomination Asselin-Thibeau.
2007	• Prise en location gérance de Same par Asselin-Thibeau.
2008	 Fusion de Spack System et de Pack' Industrie sous la nouvelle dénomination Pakea. Fusion-absorption de Same par Asselin-Thibeau. Rachat des titres de Fonderie Schlumberger par Fréaco.
2010	Création de NSC Environnement
2011	Cession des sociétés Asselin-Thibeau et Wuxi NSC Machinery au groupe Andritz
2013	Acquisition de 60% des titres de la société Fege et de 100% de la Sci FLF
2015	 Acquisition de 20% supplémentaires des titres de la société Fege Prise de contrôle à 100% de la société Euroschor



nsc groupe

170, rue de la République 68500 GUEBWILLER (France) Tél. +33 (0)3 89 74 40 19 Fax +33 (0)3 89 74 41 03 nsc@nsc.fr



